

François Moullé

## Dossier pour une Habilitation à Diriger des Recherches

### Volume 1 : Position et projet scientifique



*Banksy, La Petite fille au ballon rouge, Londres, 2002*

## *Vers une diplomatie territoriale*

**23 janvier 2023**

Présenté devant le jury composé de :

- Fabienne Leloup, Professeure, Université Catholique de Louvain-Mons
- Corinne Luxembourg, Professeure, Université Sorbonne Paris Nord
- Alexandre Moine, Professeur, Université de Franche-Comté, rapporteur
- Bernard Reitel, Professeur, Université d'Artois, garant
- Christophe Sohn, Research Scientist, Luxembourg Institut of Socio-Economic Research, rapporteur
- Birte Wassenberg, Professeure, Université de Strasbourg, rapporteur



# *Vers une diplomatie territoriale*

François Moullé



## **Remerciements**

Merci à l'Université d'Artois pour m'avoir octroyé un semestre de congés pour recherche (CRCT). Le terme congé est particulièrement inadapté, mais l'allègement de la charge de cours a été une chance pour mener à bien ce projet scientifique. Sincèrement, sans ce coup de pouce, l'HDR est un gros risque pour l'équilibre familial.

Je tiens à remercier Bernard Reitel qui, dès son arrivée à l'Université d'Artois, m'a associé pour travailler ensemble. La confiance et la complémentarité nous permettent d'avancer tant sur le plan scientifique qu'organisationnel. Il a joué un grand rôle en m'incitant à m'ouvrir à la littérature anglophone.

Merci d'avoir accepté d'être mon garant et surtout d'avoir pris le temps d'une lecture attentive et de suggestions de qualités. Ton accompagnement a bonifié le résultat.

Ma gratitude auprès des collègues de l'Institut des Frontières et Discontinuités est importante, le groupe a été pour moi un cercle de chaleur stimulant pour la recherche.

Je n'oublie pas Corinne Luxembourg. Nos échanges toujours stimulants m'ont permis de décider de reprendre la voie de l'HDR, mille mercis. Ta bienveillance tout au long de la production de ce travail ont été un vrai soutien.

Merci Nicolas pour ton soutien.

Merci à Laure, mon épouse, pour sa discrétion. Sa distance vis-à-vis de mon travail a permis d'éviter un sentiment de pression. L'absence d'enjeux familiaux autour de l'HDR a été une liberté. En échange, j'ai essayé au maximum de ne pas empiéter les temps de la vie familiale.

Merci à Robert Botteghi qui a, sans le savoir, influencé le choix du thème de ce volume grâce à la Master-Class de 2015 à Marseille.

Pour terminer, je tiens à remercier l'ensemble du jury. Je sais ce que représente la lecture d'un tel travail au milieu de nombreuses autres activités.

Merci à tous



# Introduction

---

Commencer le volume « Position et projet scientifique » dans le cadre d'une habilitation à diriger des recherches est à la fois se mettre en mouvement pour franchir un seuil dans une carrière d'enseignant-chercheur et en même temps le moment de regarder en arrière pour comprendre comment notre pensée de chercheur s'est construite, sous quelles influences, pour mieux se projeter sur l'avenir et notamment celui de transmettre par l'encadrement de doctorants.

Avec plus d'un quart de siècle d'expériences en recherche, l'exercice d'habilitation relève aussi, voire surtout, d'un bilan, car le projet, même s'il est central, aura de fait un déroulé limité dans le temps. Pour être clair, cette habilitation n'est pas pour moi un moyen de me projeter sur une carrière plus longue, mais simplement pour ne pas regretter en fin de carrière de n'avoir pas été habilité. La démarche paraît formelle, en réalité le regret pourrait être un poids au-delà de ma vie de chercheur. Par ailleurs, je sens qu'encadrer, même qu'un.e ou deux doctorant.e.s serait maintenant une source d'énergie et de joie qui serait une forme de cerise sur le gâteau d'une carrière que j'assume, car je me suis pleinement réalisé dans mon travail notamment d'enseignant. L'envie d'encadrer au niveau doctoral est aujourd'hui présente.

Pour moi, l'habilitation est le moment de passer d'une maîtrise d'un sujet pointu validé par un doctorat à la démonstration de la maîtrise d'un champ plus large de la géographie nécessaire tant à l'encadrement qu'au pilotage de projets collectifs qui dépassent nécessairement les recherches personnelles. Le champ englobe bien entendu l'objet d'origine qu'est la frontière en ce qui me concerne, et le terrain d'origine. C'est l'occasion d'une remise en perspective. L'exercice que je commence ici est une prise de recul, un changement de focale plus large où l'objet initial devient un des éléments et non plus l'objet exclusif tout en revisitant ma posture de recherche pour me situer dans les courants épistémologiques de la recherche contemporaine en géographie. C'est pourquoi je débiterai ce travail par une relecture de mon évolution de recherche en cherchant à comprendre les courants de pensée et les personnes qui m'ont influencé, permis de me construire en tant que chercheur ; comprendre comment je pense ma géographie et finalement comment je pratique la recherche. L'enjeu est bien d'inscrire ma démarche personnelle dans le cadre disciplinaire et épistémologique.

En préliminaires, je souhaiterais développer ici quelques lignes très personnelles, car libératrices. Écrire a toujours été un défi pour moi avec une production en dents de scie, des périodes où l'écriture peut être relativement fluide, le passage de la pensée à l'écriture se faisant sans trop de mal et d'autres moments où l'acte est, en lui-même, une contrainte voire

un facteur paralysant. La dyslexie en est peut-être une raison, car c'est un handicap réel, une autre cause est sans doute la difficulté que j'ai toujours eu face à la fin de l'écriture, je n'ai jamais ressenti la satisfaction du travail accompli comme je peux l'avoir à la fin d'un cours, à la fin d'un évènement scientifique que j'ai porté ou lorsque je termine un travail manuel ou encore lorsque je boucle une course difficile en montagne. Je ne sais jamais si un texte rendu, notamment pour être édité, peut être considéré comme finalisé, et je n'ai pas de réponse à cela.

Tout cela pour dire que l'écriture est le grand paradoxe de ma vie. Rien ne me prédisposait à écrire régulièrement, mon cheminement m'a mené sur ce sentier ardu qui est au centre de la vie du chercheur en sciences humaines et sociales. Heureusement, la recherche comprend bien d'autres activités notamment récolter des informations et les analyser, lire, faire du terrain, se poser des questions, développer une vision critique, etc.

Par ailleurs, et ce n'est un secret pour personne, décider la rédaction de ce volume a été une étape délicate. Une première tentative en 2014 a été, avec le recul, un traumatisme ; je m'étais juré de ne jamais me remettre à l'ouvrage ! Je me répète, je ne veux pas partir à la retraite avec le regret de n'avoir pas franchi ce seuil qui, sans être dit dans le milieu universitaire, « doit » être franchi dans un parcours de chercheur. Par nature, j'ai toujours été tourné vers l'avenir et le regret est pour moi synonyme du passé. Le 31 décembre 2019, j'ai été emporté par une avalanche avec mon fils Thomas. Il en est sorti indemne, l'équipe de secours m'a hélicoptéré sur l'hôpital de Sallanches. Cet évènement a sans doute été le déclic sans que je sache vraiment pourquoi. La violence de l'évènement m'a stimulé (si j'en avais besoin !) d'aller de l'avant tout en prenant le temps de profiter au mieux de la vie qui se révèle une nouvelle fois si fragile. Laure, mon épouse, a, pendant le même temps, décidé de créer son entreprise, en l'accompagnant dans les démarches cela m'a aussi stimulé pour mon propre parcours.

\*\*\*

*Diplomatie territoriale*, pourquoi un tel sujet ? La genèse est venue progressivement, mais le point de départ a été la participation à l'encadrement d'une Master Class organisée les premières années à Marseille par l'Institut Catholique de la Méditerranée et en collaboration avec des universités, dont l'Université d'Artois, réunissant huit promotions de Master 2 dans des disciplines différentes que je pourrais classer comme sciences régionales. Cette Master Class est un rendez-vous annuel extrêmement riche en débats et échanges entre universitaires, étudiants et professionnels. En 2019, pour la septième édition organisée à Barcelone, le thème était justement « diplomatie territoriale et innovation ». Les exposés et les discussions ont révélé à la fois la richesse du thème et le manque d'étayage scientifique. Un diplomate présent a clairement expliqué que le terme l'aurait profondément choqué deux décennies avant, il acceptait le terme sans pour autant le définir. Michel Catala et Birte Wassenberg ont porté un projet de numéro de revue qui a été publié en 2019. Sa lecture a été pour moi un coup de pouce dans ma réflexion, la *diplomatie territoriale* est à la fois à approfondir et d'une *actualité polémique* (Catala, Wassenberg, p. 7).



Par ailleurs, en lisant attentivement Martin Vanier, sans doute un des meilleurs spécialistes de l'aménagement du territoire, des dynamiques territoriales et de l'interterritorialité en France, j'ai constaté qu'il parlait bien de diplomatie territoriale, l'occurrence apparaît trois fois dans son ouvrage de référence. Pour autant, le terme n'est pas défini tout en étant présenté comme une évidence, ce qui est surprenant chez un collègue qui a généralement le souci de la précision. Et pourtant, lier diplomatie et territoires n'est pas une évidence. Puis-je lier des compétences développées dans le cadre des relations internationales des États à un changement d'échelle puisque les territoires, que je définirai plus en détail dans le développement, correspondent aux acteurs locaux et régionaux au sein des États ? Autrement dit, les relations entre les territoires, que Martin Vanier, appelle interterritorialités sont-elles comparables aux compétences liées à la « grande personnalité juridique » (Von Däniken, 1992) des États ? L'interterritorialité nécessite-t-elle des compétences comparables à la diplomatie classique pour que les acteurs mettent en place ensemble des projets ? Certains parlent de *diplomatie secondaire*, d'autre de *petites personnalités internationales* en référence aux droits des Cantons (petits États) vis-à-vis de la Confédération helvétique. Michel Catala et Birte Wassenberg dans leur introduction présentent le peu d'études historiques sur les acteurs non étatiques qui participent aux relations entre territoires régionaux et locaux de part et d'autre des frontières. Pour autant ils constatent la réalité de ses relations diplomatiques en soulignant trois évolutions contemporaines : « *d'une part, l'accélération du processus de globalisation qui contribue à la fragmentation du système international, à la fin du monopole de l'État westphalien comme seul acteur légitime de la politique extérieure et à l'affirmation d'une société transnationale qui s'affranchit des frontières ; d'autre part les processus d'intégration régionale (dont l'Union européenne est l'exemple le plus accompli) qui institue un système de « multi-level-governance » dans lequel interviennent les autorités locales et régionales, dans un rapport plus ou moins étroit avec les États ; enfin, les processus de décentralisation ou de dévolution des pouvoirs qui s'accroissent dans la plupart des États et qui élargissent les compétences des autorités infranationales, y compris vers la politique extérieure.* » (2019, p.3). Complexification des relations internationales, gouvernance multi-niveaux et nouvelles compétences territoriales seraient donc le cadre de l'émergence de la diplomatie territoriale.

Ce thème de la diplomatie territoriale me paraît donc être une entrée particulièrement pertinente vis-à-vis de mon parcours de chercheur, car cela m'oblige à prendre du recul sur le sens même des coopérations territoriales.

L'organisation de nombreux stages de terrain pour des étudiants de Master et de Licence, m'amène aussi à m'interroger à propos des territoires locaux et régionaux au sein même d'un territoire statonational. Dans l'exemple français, les trois items précédents correspondent aussi au cadre historique qui a conditionné les relations entre les territoires au sein du « mille-feuille » territorial (Marcovici, 2017). J'ai rencontré de nombreux acteurs des territoires qui participent à la mise en lien des territoires, les difficultés relevées dans cette tâche éminemment relationnelle relèvent de la compréhension de l'autre, de formes « d'interculturalités » institutionnelles, de mises en cohérence de projets ; des références à des démarches diplomatiques qu'il faudra, bien entendu, développer et approfondir.

Des réseaux d'acteurs, eux-mêmes multiformes, constituent des ensembles complexes qui participent à l'interterritorialité. La diplomatie territoriale est alors l'ensemble des mises en relation entre deux ou plusieurs territoires exercées par des personnes en charge d'imaginer des projets. Pour autant, Yves Viltard (2010) parle de diplomatie des villes à propos de leurs capacités à s'engager dans des relations internationales. Cela élimine de fait les relations intercommunales notamment celles qui s'organisent au sein d'une communauté réglementée. Il faudra que je sois vigilant pour éviter que le terme de diplomatie territoriale ne devienne un concept « fourre-tout » ; pour autant la réflexion à toutes les échelles reste nécessaire pour comprendre le rôle des différents acteurs et leurs compétences en matière d'action publique. L'approche multiscale souligne les complémentarités spatiales, les anachronismes voire les conflits d'intérêts. Les démarches diplomatiques aboutissent à des accords puis aux suivis de la mise en place des accords dans des domaines variés, les chapitres du présent volume permettront de le souligner. La diplomatie serait alors de l'ordre du relationnel, des échanges humains qui produisent le cadre permettant la concrétisation de projets communs. Bien entendu, il existe le concept de gouvernance lié au concept de pouvoir et des ressources à dispositions des individus détenteurs du pouvoir, mais cette dernière correspond davantage à l'institutionnalisation de relations qu'il a bien fallu construire au préalable et dépend elle-même des ressources du pouvoir. La gouvernance régule des projets, par exemple d'aménagement, avec des acteurs multiples et des logiques multiscales, car les partenaires n'ont pas nécessairement les mêmes échelles d'action ni les mêmes prérogatives. Gouvernance et diplomatie sont deux concepts distincts, mais pour que la gouvernance soit possible, des échanges préalables sont nécessaires. Ils sont aussi présents au sein de la gouvernance pour permettre à la gouvernance de fonctionner, car les acteurs, au-delà de la logique des institutions, sont des êtres humains qui ont besoin de se comprendre, de s'accorder ou de s'opposer. Nous pouvons partir du postulat qu'il y a diplomatie territoriale à partir du moment où des représentants des territoires infranationaux se mettent en relation à une échelle transnationale, ce qui n'exclut pas la participation des représentants des États dans une logique de gouvernance multi-niveaux et donc de partage des initiatives. Autant la diplomatie relève des relations internationales, autant la diplomatie territoriale interpelle les sciences politiques et la géographie, car les acteurs sont mis en tension pour des projets, ou des démarches de lobbying (Viltard, 2010) qui ont des impacts sur l'organisation même des territoires.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas occulter dès maintenant que les individus, pour un même projet, peuvent disparaître dans le temps et leurs remplacements nécessitent de réactiver le relationnel diplomatique, ce qui pose la question de la pérennité des liens. Nous devons bien entendu envisager les logiques de leadership (d'Alessandro, 2016) qui se mettent en place entre les acteurs, au même titre que des leaderships existent dans les relations internationales liées à des enjeux de puissance, mais aussi, voire surtout au leadership de certains individus qui vont porter des négociations jusqu'au bout et veiller à la concrétisation des idées, le leadership est central dans les logiques de gouvernance.

## Problématique

De fait, des coopérations institutionnalisées existent, notamment dans le contexte européen, depuis les années quatre-vingt-dix avec des échecs, mais aussi des réussites spectaculaires tant en matière d'infrastructures, que de complémentarités de services proposés aux citoyens de part et d'autre d'une frontière, en matière économique, sociale et culturelle. La diplomatie territoriale est sûrement un outil, mais elle est peut-être une fin en soi pour permettre l'échange de bonnes pratiques sans pour autant aboutir à des réalisations partagées. Certaines coopérations sont anciennes et révèlent simplement que le cadre européen stimule le processus de coopération. Le cadre européen mis en place depuis le début des années quatre-vingt-dix a été favorable, mais il n'est pas exclusif. La politique des jumelages (Colin, 2019) dès le début des années cinquante, dans ce contexte, fait figure de pionnière. Et d'autres espaces géographiques dans le monde ont aussi profité de démarche de coopérations relevant de la diplomatie territoriale.

Les obstacles administratifs, les divergences de représentations des acteurs, les difficultés relationnelles entre acteurs voire les incompréhensions ne manquent pas. Et pourtant, à l'échelle de l'Europe, qui sera celle de mon approche, de très nombreux projets ont abouti à des concrétisations tangibles. L'humain est au cœur de ses réussites ; ce sont des élus politiques, des techniciens, des représentants associatifs, des acteurs économiques qui portent personnellement les projets en s'investissant souvent sans compter. Démarches personnelles et institutionnelles se croisent et constituent des écheveaux difficiles à démêler, comme ce qui relève du formel et de l'informel. De véritables pratiques diplomatiques sont à l'œuvre pour permettre de lier des institutions qui ne se ressemblent pas et aboutir à des réalisations concrètes qui transforment elle-même les qualités de la frontière, voire engendre une mutation conceptuelle de la frontière.

Dans un autre cadre, celui des collectivités territoriales françaises, deux types de dynamiques ont été expérimentées. La première est celle institutionnalisée par l'obligation de coopérer notamment dans le cadre des communautés d'agglomération et de communes, démarche structurée par l'État dans une logique top-down dans le cas de la France. La seconde relève d'initiatives libres où des collectivités choisissent de porter ensemble un ou des projets dans un cadre, proposés par l'État, relevant du volontariat pour répondre à des besoins territoriaux, répondre aux besoins des citoyens. C'est cette seconde dynamique qui m'intéresse, car elle nécessite la mise en place de nouvelles relations pour répondre à des besoins spécifiques des territoires. Parfois, la coordination de projets comme dans le programme « Petites villes de demain » bien qu'insufflée par l'État, permet des mises en relations nouvelles qui relèvent peut-être de démarches « diplomatiques ».

Comparer ces dynamiques territoriales permet d'interroger le jeu des acteurs, leurs compétences, les outils diplomatiques qui permettent l'aboutissement ou non de projets. Les mises en relation des acteurs par des démarches nécessitant des savoir-faire diplomatiques permettent la création de réseaux, et parfois des gouvernances institutionnalisées. Le contexte transfrontalier, qui se caractérise par des relations de proximités, est un laboratoire particulièrement pertinent, car les différences territoriales, bien qu'importantes, n'ont pas empêché des initiatives diplomatiques innovantes aboutissant à des projets communs. Tout acte de négociation parce qu'il se fait au-delà d'une ligne frontière rentre-t-il dans un ordre

que je pourrais qualifier de diplomatie territoriale ? Toutes les collectivités territoriales ont-elles les moyens de mettre en œuvre une démarche diplomatique ? Nous soulignons ici la question centrale des ressources humaines.

Par ailleurs, dans une logique d'interterritorialité au sein d'un État, les outils mobilisés pour la mise en réseau et la création de gouvernance ne relèvent-ils pas des logiques que je constate dans un cadre transfrontalier ? Les logiques de leadership, au-delà de la logique centre-périphérie, ne révèlent-elles pas l'importance des relations entre acteurs, notamment politiques, dont la mise en relation relèverait pleinement de la diplomatie territoriale ?

### **Hypothèses de recherche**

La diplomatie territoriale est un outil que les acteurs locaux expérimentent intensément depuis plus d'un quart de siècle, et plus en intégrant les politiques de jumelages mises en place après la Seconde Guerre mondiale pour panser les plaies du conflit et favoriser l'interculturalité dans un objectif de paix. La majorité des acteurs expérimentent des relations nouvelles qui dépassent les frontières, ils osent des chemins inédits sans conceptualiser cela dans l'ordre diplomatique. Et pourtant, les qualités relationnelles requises et l'inventivité, voire la mise en œuvre d'un « bricolage institutionnel » (Lindblom, 1959) pour répondre à des questions pratiques relève bien de la diplomatie à des échelles plus fines que l'échelle interétatique.

Ma première hypothèse est que les institutions porteuses de projets n'ont pas été structurées pour développer des coopérations transfrontalières. Les collectivités territoriales ont rarement des services dédiés avec les compétences nécessaires. Ce sont des besoins territoriaux, stimulés ou non par des politiques publiques, qui sont à l'origine des projets. Ces derniers se mettent en place dans le contexte novateur du transfrontalier. La diplomatie territoriale participe à la mise en réseau des acteurs, et à la création éventuelle d'institutions permettant une structuration favorisant la gouvernance transfrontalière. La coopération transfrontalière a assimilé les attributs et les démarches de la diplomatie permettant de parler de diplomatie territoriale. La diplomatie territoriale permet de faire converger des acteurs dont les logiques ne sont pas nécessairement les mêmes.

Nous pouvons faire une deuxième hypothèse déjà questionnée précédemment. Les outils de la diplomatie territoriale sont aussi opérants dans le cadre de l'interterritorialité au sein d'une entité statonationale, il faudra en définir les conditions. Les nouvelles relations entre territoires, qui se sont développées en dehors de la logique des représentants de l'État, même s'ils peuvent être présents en tant que partenaires, nécessitent la maîtrise de compétences relevant de la diplomatie territoriale.

Les pratiques entre acteurs territoriaux au sein des structures territoriales en France, du fait de la complexité croissante, s'assimilent de plus en plus à de la diplomatie territoriale.

### **Démarche**

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je souhaite développer un premier chapitre qui doit me permettre de faire un point sur mon parcours de chercheur en partant de ma formation initiale jusqu'aux rencontres les plus récentes qui ont participé à construire ma pensée

géographique. C'est donc une démarche de lecture épistémologique de mon parcours. Ce sera aussi l'occasion d'interroger les méthodes que j'utilise et comprendre pourquoi j'en ai exclu d'autres dans mes démarches de chercheur. Ce chapitre permettra ainsi de comprendre progressivement le choix du thème de ce volume « Position et projet scientifique ».

En seconde étape, je m'attacherai à construire un état de l'art concernant la frontière pour montrer l'évolution complexe des recherches où la gouvernance multi-niveaux, les chercheurs ont régulièrement interrogé les coopérations et les stratégies d'acteurs. Cet état de l'art insistera sur les apports de la recherche francophone dans le domaine des *Borders Studies*, car ma maîtrise lacunaire de l'anglais ne me permet pas de prétendre à la maîtrise de l'exhaustivité de la littérature anglophone. En dix ans, j'ai fait des progrès de compréhension notamment à l'écrit, mais cela me prend un temps disproportionné, c'est pourquoi mes références anglophones resteront limitées. J'insisterai donc sur l'originalité de la pensée francophone dans le paysage plus vaste des *Borders Studies*.

Les premier et deuxième chapitres sont donc clairement dans la logique de mes positions de recherche.

En troisième chapitre, je souhaite repartir de mes travaux de thèse notamment pour l'étude des grands accords et conventions internationales qui ont permis un cadre juridique à la coopération transfrontalière en Europe. À l'époque de ma thèse, je n'ai absolument pas interrogé les logiques diplomatiques à l'œuvre qui ont permis la création de ce cadre. Or, en interrogeant les logiques des relations internationales, j'espère comprendre les compétences mobilisées. Je pourrai ensuite glisser sur la coopération transfrontalière permise par les résultats de la diplomatie qui a été le fil rouge de mes recherches pendant un quart de siècle et souligner la diversité des projets, des réalisations tant en matière d'aménagements que de gouvernances. Ces dernières mettent en place des projets communs relevant du développement et de la volonté d'imaginer un avenir ensemble. Ce sera l'occasion de rappeler mes terrains de recherches en Europe où de très nombreux projets se sont transformés en réalisations structurantes pour les « territoires transfrontaliers »<sup>1</sup>. Ce chapitre insistera sur les jeux d'acteurs aboutissant à une restructuration des espaces dans un cadre transfrontalier. Je pourrais ainsi comparer les compétences de la diplomatie aux compétences développées par les acteurs en réseau dans un cadre transfrontalier permettant de parler de diplomatie territoriale.

Enfin, en dernier chapitre je tenterai d'argumenter ma deuxième hypothèse concernant l'interterritorialité en France dont les acteurs développent dans certains contextes de fortes altérités des compétences qui sont elles-mêmes comparables à celles développées dans le cadre de la coopération transfrontalière. L'enchaînement du chapitre trois et ce dernier correspondent à la perspective de recherche de mon habilitation à diriger des recherches ; le

---

<sup>1</sup> Le terme de territoire transfrontalier est en soit un oxymore, je l'entends ici par projet territorial à cheval sur la ligne frontière porté par des acteurs aux compétences et aux moyens asymétriques. Dans le développement, le lecteur trouvera ma proposition du concept d'homotone pour éviter toute confusion.

passage de la maîtrise d'une spécialité à l'utilisation des concepts nécessaires pour la maîtrise d'un champ de recherche.

Pour finir, j'ai choisi de développer le concept de la diplomatie territoriale. Ce n'est pas par goût de l'actualité polémique, mais parce qu'il interroge de manière pertinente une partie de mes recherches. L'interrogation me fait sortir de ma zone de confort et me permet de m'interroger sur l'usage de concepts dans le champ plus large de l'interterritorialité. La coopération transfrontalière n'est-elle pas une composante de l'interterritorialité pour les collectivités territoriales pouvant utiliser la frontière en tant que ressource (Sohn, 2014). Par ailleurs, travailler sur un concept ne veut pas dire qu'il est stabilisé, il faut au préalable que j'admette que la gouvernance multi-niveaux est peut-être plus opérationnelle, mais les méandres de ce volume doivent aussi permettre de maîtriser mes propres limites.

# Chapitre 1 – Lecture épistémologique de mon parcours ou comment comprendre l'émergence du thème de la diplomatie territoriale

---

Cette première partie à l'objectif de permettre de comprendre comment, en tant que géographe spécialiste des coopérations territoriales et de la géographie politique en général, j'ai orienté mes centres d'intérêt de géographe et surtout de réfléchir aux étapes qui m'ont permis de passer d'une formation très générale par la préparation de l'agrégation externe de géographie à un sujet relativement pointu pour les années quatre-vingt-dix. Même si l'étude de la frontière est restée centrale, je me suis progressivement tourné vers les questions d'interspatialité, de passage des seuils et, de fait, des relations entre les acteurs. Ce premier volet du mémoire a donc comme finalité de comprendre le thème choisi de la diplomatie territoriale.

Formé à une géographie universitaire classique dans les années quatre-vingt, j'ai finalement vécu une forme de paradoxe sans en avoir réellement conscience. D'un côté, comme je le démontre dans le volume des annexes, j'ai choisi la géographie par un vécu, une *géographicité*, de l'autre j'ai reçu jusqu'à l'agrégation externe une formation très académique où l'érudition comptait plus que la réflexion conceptuelle et épistémologique. Dans ma formation, le géographe était une forme d'être désincarné qui n'avait pas le droit de ressentir d'émotions, l'objectivité scientifique était une revendication garante de la vérité. Ce qui sous-entend que le chercheur est extérieur à sa propre production. J'ai donc pendant mes premières années de géographe, vécu pleinement une *géographicité* liée à la pratique de la montagne et le goût de l'observation des paysages, et parallèlement, acquis des connaissances formalisées sans nécessairement lier les deux au quotidien. Avec une nuance, j'ai parfois emmené mon Derruau (1988) dans mon sac ! Il m'a fallu attendre l'année de Maîtrise pour commencer à comprendre l'idée de démarche scientifique.

Je me suis lié à la géographie politique en tant que chercheur avec comme objet la frontière par des acquis progressifs d'une géographie plus contemporaine, plus sensible, où l'observation et l'émotion peuvent être compatibles avec une démarche scientifique.

## Ma formation de géographe

Mes premiers contacts avec la géographie universitaire se sont réalisés dans le cadre d'un Diplôme d'Études Universitaires Général (DEUG) – Sciences Sociales et Administrations - à

l'Université de Paris-X-Nanterre, qui m'a permis de m'initier au droit (constitutionnel, de l'entreprise), à l'économie (micro et macro-économie), à la sociologie générale et bien entendu à la géographie avec une spécialisation très progressive. D'une part, le contenu était en continuité avec la géographie du secondaire notamment avec la géographie économique enseignée par Jean-Paul Charvet, et la découverte d'une géographie physique dont la climatologie, la géomorphologie (Bernard Bomer) et surtout une géographie « environnementale » qui ne disait pas son nom, mais qui était assez en avance grâce aux enseignements de Jean Demangeot, les milieux naturels du globe, qui m'a fortement impressionné. En licence (3<sup>e</sup> année), nous avions à la fois de la géographie régionale classique, mais aussi une géographie tropicale fortement liée à la recherche dont les professeurs étaient Jean-Pierre Raison et Alain Dubresson. Je constate aujourd'hui que certains enseignements étaient ancrés dans la géographie clas d'autres enseignements influencés par les courants de pensée de la géographie anglophone notamment économique. Je pense notamment à l'approche d'Alain Dubresson à propos de l'accumulation urbaine, faisant référence à la théorie classique de l'accumulation du capital d'Adam Smith et de David Ricardo ; la transposition de l'économie à la géographie était pour l'époque originale. Pour autant, aucun enseignant ne faisait référence à ses liens épistémologiques, d'ailleurs l'épistémologie n'était tout simplement pas enseignée ; il faudra la fin des années quatre-vingt-dix pour que des articles et ouvrages soient publiés sur l'histoire et l'épistémologie de la géographie, pour ma part ce sont les travaux de Marie-Claire Robic que j'ai lus à l'époque où j'enseignais à l'IUFM de Versailles qui m'ont ouvert les yeux. L'idée que nous pouvions réfléchir sur la façon dont la science s'est construite était nouvelle pour moi, j'en étais au moment de ma thèse à une forme d'histoire de la géographie sans réflexion profonde sur l'évolution des concepts dans le temps. Et aucun enseignant à l'Université de Nanterre n'évoquait une géographie non francophone, à part la référence au modèle de Lösch et Christaller sans d'ailleurs de contextualisation explicite. Un ensemble de travaux dirigés en géographie sociale où nous étudions la « ceinture rouge » de l'agglomération parisienne avec Jean-François Deneux a été le premier signe pour moi de la nécessité de comprendre le sens politique des acteurs des territoires et de l'analyse que le géographe en fait. Pour le coup, c'était une géographie que nous pourrions aujourd'hui qualifier de radicale, mais en pratique il n'y avait officiellement aucun positionnement explicite. J'ai donc découvert une géographie influencée par des courants de pensée variés, mais il m'a fallu comprendre que certains enseignements avaient une posture clairement libérale notamment avec Jean-Paul Charvet et d'autres largement influencés par le marxisme. C'était aux étudiants de démêler par eux-mêmes l'écheveau.

C'est une unité de valeur optionnelle en géographie du tourisme portée par Raymond Balseinte qui m'a influencé pour le choix de mon mémoire de recherche de Maîtrise (4<sup>e</sup> année). L'enseignement était une géographie classique caricaturale, mais les apports concernaient d'abord la montagne ce qui était une porte entre une passion personnelle et ma formation de géographe. Après l'écrit de cet enseignement en géographie du tourisme, il m'avait contacté pour me dire que mes exemples étaient vraiment pertinents et personnels ! Pour cause, ils étaient directement liés à une expérience vécue de la montagne. Sans trop me poser de question, je me suis dit qu'un sujet de maîtrise en géographie sur la station-village de mon enfance aurait un intérêt. Raymond Balseinte a accepté immédiatement d'être le



directeur du mémoire, mais l'idée d'encadrer l'étudiant que j'étais ne lui ai jamais venue. Nous avons validé le sujet lors d'un rendez-vous en début d'année, je lui ai rendu le mémoire quelques jours avant la soutenance sans aucune consigne et encore moins de conseils ! Je remercie sincèrement Thérèse Rouyres qui m'a vraiment apporté la méthodologie et la confiance en moi par un accompagnement de qualité tant pendant les travaux dirigés de la première année que lors des quelques samedis matin de formation en maîtrise. Lors de la soutenance, j'ai découvert Francis Beaucire ; l'échange a été passionnant, car il sut me montrer que mon travail était approfondi avec de vrais résultats de recherche, mais la démarche marquée par une géographie classique qu'il fallait oser remettre en cause. Je me souviens encore du silence assourdissant de mon directeur de mémoire, car les remarques étaient autant faites pour moi que pour lui. Le courant avec Francis est tout de suite passé, cela s'est confirmé lorsque nous nous sommes retrouvés collègues pendant deux ans à l'université de Cergy-Pontoise. Les qualités scientifiques soulignées par le jury de maîtrise ont été la collecte et la structuration des connaissances, ainsi que l'utilisation d'entretiens pour structurer mon raisonnement.

**Figure 1 - Épistémologie : Quelques lectures qui ont marqué mes premières années à l'Université**

- BLANC-PAMARD Chantal et alii, 1984, *Le développement rural en questions*, Paris, éd. De l'Orstom, 505 p.
- CLAVAL Paul, 1989, *La conquête de l'espace américain, du Mayflower au Disneyworld*, Flammarion, 320 p.
- ESTIENNE Pierre, GODARD Alain, 1970, *Climatologie*, Paris, A. Colin, 367 p.
- DEMANGEOT Jean, 1987, *Les milieux « naturels » du globe*, Paris, Masson, 2<sup>e</sup> éd., 250 p.
- DERRUAU Max, 1979, *Les formes du relief terrestre*, Paris, Masson, 119 p.
- DERRUAU Max, 1988, *Précis de Géomorphologie*, Paris, Masson, 533 p.
- GOUROU Pierre, 1984, *Riz et civilisation*, Paris, Fayard, 299 p.
- LEBEAU René, 1986, *Les grands types de structures agraires dans le monde*, Paris, Masson, 4<sup>e</sup> éd., 174 p.
- LOUP Jean, 1974, *Les eaux terrestres*, Paris, Masson, 174 p.
- MONBEIG Pierre, 1952, *Pionniers et planteurs de São Paulo*, Paris, A. Colin, 376 p.
- PINCHEMEL Philippe et Geneviève, 1988, *La face de la Terre*, Paris, Masson, 519 p.

La sélection d'ouvrages qui m'ont marqué pendant mes premières années d'études révèle la prépondérance de la géographie physique qui a largement structuré ma pensée jusqu'à la préparation de l'agrégation externe.

Je me souviendrai toujours d'une rencontre lors d'un examen oral : je m'assieds devant l'examineur, George Grelou<sup>2</sup>. Il me regarde un moment et me demande par quel miracle j'arrive devant lui, en licence, sans qu'il ne m'ait jamais remarqué. Explications. Il m'interroge

---

<sup>2</sup> George Grelou, Maître de Conférences à l'Université de Paris-X-Nanterre, spécialiste de la géographie régionale, de la Corse et des îles méditerranéennes en général. Il a été longtemps directeur de la documentation chez Larousse.

sur les transports multimodaux au Japon, il m'encourage à poursuivre la géographie en m'affirmant que j'étais fait pour elle. Nous nous reverrons en préparation de l'agrégation. Une amitié sincère était née. Lors de travaux dirigés pour salariés, puisque je travaillais à plein temps à la Croix-Rouge Française, Thérèse Rouyrès avait déjà insisté dans le même sens.

A l'époque, le paradigme dominant dans l'enseignement de la géographie à l'Université de Nanterre correspondait encore aux grandes orientations vidaliennes avec une très forte représentation de la géographie physique dans les enseignements ; la *nouvelle géographie* est encore peu présente. La géographie physique était considérée comme une base essentielle. D'ailleurs, le commentaire de la carte topographique et géologique faisait encore partie d'une des épreuves académiques de l'agrégation. Cette formation m'a beaucoup apporté en matière de rigueur et de méthode, car on ne triche pas avec les jeux de failles, les plis et les nappes de charriage. Plus sérieusement, j'ai appris à maîtriser les listes bibliographiques, savoir que celle de tel ou tel ouvrage me permettait d'accéder à des pistes pour tel ou tel sujet. Par ailleurs, la maîtrise de la dissertation et de ses vingt-sept sous-parties m'a fortement normé. C'est en géographie tropicale autour de la personnalité de Jean-Pierre Raison et surtout d'Alain Dubresson que nous percevions les débuts d'un changement de paradigme scientifique.

Deux publications me permettront de réaliser le changement :

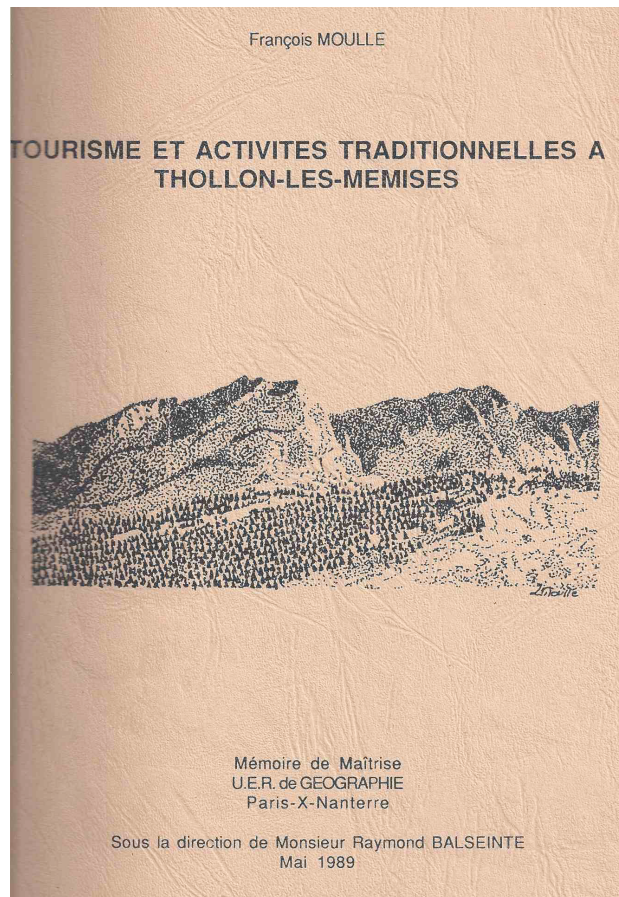
Brunet Roger, Dollfus Olivier, 1990, *Mondes nouveaux*, Paris-Montpellier, Hachette-Reclus, 551 p.

Marconis Robert, 1996, *Introduction à la géographie*, Paris, A. Colin, 222 p.

La lecture de ces deux ouvrages m'a permis de m'ouvrir sur des approches complémentaires de la géographie comme la systémique, la chorématique, l'analyse spatiale et de maîtriser l'évolution des concepts dans le temps. Ces derniers devenaient plus centraux, même si le territoire était encore assimilé à l'espace. La géographie post-moderne, je l'ai découverte en travaillant plus tard sur mon étude de thèse. Avec le recul, je constate que toute la culture géographique que j'enseigne aujourd'hui, je l'ai acquise d'abord à travers mes lectures, mes recherches et la participation aux colloques, lieux d'échanges scientifiques et de formation continue, processus normal chez le chercheur.

Un cours de géographie quantitative, en pratique un enseignement de statistique, devait nous permettre de maîtriser l'informatique et nous initier à de nouvelles approches. Concrètement, nous passions des heures à copier des programmes informatiques pour aboutir à des résultats insignifiants. De fait, je fais partie des dernières générations qui se sont formées par elles-mêmes à l'informatique en suivant l'évolution des technologies numériques. J'ai bien conscience que la géographie quantitative a bien d'autres intérêts et se situe dans un autre paradigme. Ma formation en statistiques est donc restée celle du lycée.

**Figure 2 - Première de couverture du mémoire de Maîtrise**



Réalisation : F & L. Moullé (1989)

Décrocher une maîtrise dans les années quatre-vingt, c'était faire une recherche personnelle qui se terminait par la soutenance du mémoire.

Le sujet était : *Tourisme et activités traditionnelles à Thollon-les-Mémises*

Pourquoi ce choix ? Le sujet est le lien direct entre un lieu de référence essentiel de mon identité et le thème du tourisme en montagne qui m'interpellait profondément à l'époque, les choix des années soixante et soixante-dix démontrant leurs limites. Thollon-les-Mémises est une station de deuxième génération (Knafou, 1978) accessible en voiture depuis Evian sur les rives du lac Léman, à quelques kilomètres de la Suisse.

Le site est un véritable balcon dominant le lac Léman avec en toile de fond les montagnes vaudoises, le Jura et les sommets du Chablais. Le village est éclaté en hameaux, la gare de départ de la télécabine pour rejoindre le petit domaine skiable a donné naissance à une véritable station ex-nihilo qui s'est développée jusqu'en 2005. Mon analyse a permis de souligner l'importance de la complémentarité des saisons, la nécessité du maintien de l'agriculture pour l'entretien des paysages et la difficulté de fidéliser une clientèle qui choisit bien souvent ce type de station par défaut. Seule une minorité de la clientèle est régulière et liée à des achats de résidences secondaires familiales.

Dans le cadre de la Maîtrise, j'ai donc eu une liberté totale qui m'a obligé à expérimenter des techniques de recherche. C'est donc une auto-formation par essai-erreur, par tâtonnements, et une forme de bricolage expérimental que j'ai mis en place. Ainsi, j'ai pu pratiquer une

trentaine d'entretiens semi-directifs (j'ai découvert le terme pendant ma thèse), cette technique mise en place à l'époque de manière totalement intuitive est sur le long terme une méthode de recherche que j'apprécie particulièrement. Je préparais à l'avance les thèmes que je souhaitais traiter avec la personne, je posais les questions au fil de la discussion, cela me permettait aussi d'écouter des digressions qui m'apportaient des informations complémentaires. J'ai pu faire des enquêtes auprès des touristes grâce à une équipe de sondeurs qui était simplement un groupe d'amis venus faire du ski, cette enquête était directive avec une majorité de questions fermées. Nous interrogeons les personnes à la descente de la télécabine, les résultats étaient assez rudimentaires, car je ne maîtrisais pas réellement les statistiques d'enquêtes à l'époque. Le travail sur les archives a été aussi l'occasion de maîtriser une autre forme de collecte d'informations. Je me souviens d'avoir compilé les données sur les productions laitières locales, le directeur de la fruitière avait été particulièrement intéressé. Enfin, cette initiation à la recherche m'avait aussi permis de découvrir le droit de l'urbanisme. Cette année universitaire, 1988-89, de recherche totalement libre a été finalement féconde dans ma formation de chercheur et m'a été vraiment utile pour démarrer ma thèse de doctorat en 1996.

J'ai découvert une appétence à la recherche, à l'exploration des connaissances.

**Figure 3 - Épistémologie : Quelques éléments bibliographiques utilisés pour le mémoire de Maîtrise**

BALSEINTE Raymond, 1957, Note sur la population française vivant dans les communes dont le chef-lieu est situé entre 900 et 1200 m., *Revue de Géographie Alpine*, Tome 45, 1, p. 155-170

BALSEINTE Raymond, 1959, Megève ou la transformation d'une agglomération montagnarde par les sports d'hiver, *Revue de Géographie Alpine*, Tome 47, 2, p. 132-224

BLANCHARD Raoul (1938-56), *Les Alpes occidentales*, 7 tomes, 12 volumes

BONNAZI, 1972, Un problème urbain frontalier, l'influence de Genève sur la Haute-Savoie, *Revue de Géographie Alpine*, Tome 60, 2, p. 359-386

HERVET Jean-Pierre, 1982, *Les contaminés-Montjoie, tourisme et activités montagnardes*, Mémoire de maîtrise, UPX-Nanterre

HERVET Jean-Pierre, 1988, *Les Stations Villages de Savoie*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, UPX-Nanterre

KNAFOU Rémy, 1978, *Les stations intégrées de sports d'hiver des Alpes françaises*, Paris, Masson, 319 p.

LOMBARD Jérôme, 1982, *Combloux, tourisme et activités montagnardes*, Mémoire de Maîtrise, UPX-Nanterre

PRÉAU Pierre, 1970, Principes d'analyse des sites en montagne, *Revue Urbanisme*, n° 116

REFFAY Annie, 1967, Vie pastorale d'une moyenne montagne : le Chablais, *Revue de Géographie Alpine*, Tome 55, 3, p. 401-468

VEYRET-VERNER Germaine, 1959, La deuxième révolution économique et démographique des Alpes du Nord : les sports d'hiver, *Revue de Géographie Alpine*, Tome 47, 3, p. 293-305

En parallèle de la maîtrise, j'ai suivi les enseignements de préparations au Capes d'histoire-géographie. Même si le travail était vraiment intéressant, je n'envisageais pas une carrière longue dans une ONG comme la Croix-Rouge, car les salaires étaient fort modestes. Pour vivre, j'avais besoin d'un emploi, et je voyais le Capes comme un moyen de lier enseignement et une discipline que j'appréciais particulièrement. À l'époque je ne liais pas la recherche avec l'idée d'un travail rémunérateur. Mon expérience de formateur en secourisme m'avait sensibilisé au métier d'enseignant.

Dans le cadre de la préparation, les enseignements étaient vraiment disparates. D'un côté, les cours exhaustifs et détaillés de George Grelou qui m'a profondément marqué par sa culture, et cela se confirmera lors de la préparation des leçons hors programme de l'agrégation externe. Pour autant, son approche était vraiment celle de la géographie régionale la plus classique, ce qui faisait notre éblouissement, car je n'étais pas le seul à l'apprécier, c'était sa capacité à suivre une logique rigoureuse bien que classique tout en apportant les derniers résultats de la recherche en géographie sociale et politique. De l'autre côté, des apports décousus d'intervenants ne cherchant jamais à analyser la question du Capes au programme. Pour préparer le concours, ce n'était pas idéal, mais cela permettait d'entrevoir des approches liées au courant de la nouvelle géographie, donc des approches épistémologiques innovantes pour l'époque, mais toujours sans volonté d'explicitation. Par exemple, nous avions, parmi les questions au programme « les pays européens méditerranéens » ; les enseignants ont réussi à organiser des interventions État par État, à nous candidats de faire les relations entre les cours pour répondre aux sujets transversaux du concours. Autant dire que les enseignants réalisaient le travail le plus facile, aux étudiants de faire le vrai travail d'analyse. Cela a été sans doute le premier révélateur de certaines faiblesses du monde universitaire à commencer par la quasi-absence de coordinations entre les enseignants.

Dans la foulée du Capes, j'ai été admis en juin 1989, j'ai préparé l'agrégation externe, car j'avais envie d'approfondir les connaissances. J'avais assisté à quelques khôlles de leçons hors-programme et j'avais trouvé cela vraiment passionnant. La motivation d'une rémunération supérieure n'était pas absente pour une activité d'enseignement qui me motivait vraiment. Les cours magistraux étaient de très grande qualité, mais conditionnés par un concours à l'époque très classique qui faisait la part belle à la géographie physique et régionale. La grande innovation de l'époque était l'introduction d'images aériennes en vraies et fausses couleurs pour accompagner la carte topographique et la carte géologique ; ce qui n'était pas vraiment une révolution. Ce n'est pas cette préparation intensive qui m'a permis de m'interroger sur l'épistémologie de la discipline. Par contre, j'ai acquis une grande rigueur pour les exercices académiques, ce qui est formateur, et construit une culture générale qui me servira jusqu'à aujourd'hui. Avec le recul, ce qui me surprend le plus est l'idée que toute connaissance assimilée était personnelle, nous avions la consigne de ne pas citer nos sources ! Autant dire que nous étions aux antipodes de la démarche scientifique ; je vais mettre des années à assimiler la démarche de la citation des sources, déformé par la préparation à l'agrégation. L'agrégation m'a beaucoup aidé à argumenter les idées, à structurer ma pensée et à formaliser des typologies. Il fallait assimiler beaucoup de connaissances qui m'ont été utiles par la suite. Dans mon cursus, c'était la première fois que je suivais réellement des cours d'histoire à

l'université. Je n'en avais quasiment pas eu en DEUG, et avais fait l'impasse sur l'histoire dans la préparation du Capes.

Dans mon parcours, je ne peux pas oublier ma rencontre avec François Reitel. Je l'ai rencontré, car je souhaitais suivre un Diplôme d'Étude Approfondie qu'il dirigeait à l'Université de Metz sur le thème Nations-Régions-Frontières. À l'époque, c'était le seul DEA qui traitait explicitement de la question de la frontière, thème qui m'intéressait. J'aurais pu aussi m'inscrire à l'Institut Français de Géopolitique, mais ce que j'avais lu à l'époque d'Yves Lacoste me paraissait trop éloigné de la question. François Reitel m'a accepté en DEA en me dispensant de cours, car j'étais agrégé ! J'avais simplement l'obligation de suivre quelques séminaires les samedis. J'ai accepté, car j'enseignais en lycée dans le Val d'Oise à l'époque. Pour autant cela était une erreur, car j'aurais pu rencontrer d'autres façons de penser la géographie notamment la géographie quantitative enseignée par Christiane Roland-May et son approche des espaces flous. L'encadrement du mémoire a été, sur le plan méthodologique tout aussi évanescent que pour mon mémoire de Maîtrise, par contre j'ai eu des échanges passionnants avec François Reitel qui m'a poussé à analyser l'espace par le droit et toujours comprendre le positionnement des acteurs dans leurs discours. Il avait un regard assez critique vis-à-vis de la géographie française, lui qui connaissait très bien l'Allemagne et sa culture universitaire. Nous avons eu trois demi-journées d'échanges, je l'en remercie, car sa générosité m'a permis d'avancer sérieusement dans mes réflexions géographiques.

Mémoire de DEA : *L'espace transfrontalier franco-suisse de la région de Genève – Institutions et politiques régionales*, septembre 1994, 120 p.

**Figure 4 - Épistémologie : État de la frontière dans la géographie française au début des années 1990**

En 1988 paraît « *Fronts et frontières* » de Michel Foucher qui propose une vision géohistorique à forte dimension géopolitique de la frontière. Le concept phare est la « dyade », segment de frontière entre deux États. De fait, ce travail encyclopédique apporte une connaissance remarquable de la ligne frontière.

Néanmoins, les références scientifiques restent liées aux travaux de Paul Guichonnet et Claude Raffestin (1974) avec, notamment, le croisement de l'histoire comme temporalité et des échelles puisqu'ils sont les premiers à montrer l'importance de l'étude régionale dans la compréhension des territoires frontaliers face aux forces centripètes de l'échelle nationale. Cette approche influencera fortement mes travaux de DEA et de thèse.

Dans les dictionnaires de géographie, soit la frontière est absente, soit sa définition est très pauvre. Dans le dictionnaire de Pierre George (1984, 3<sup>e</sup> éd.) : *Limite d'un État, fixée, par un accord international (traité). Le même terme désigne, surtout dans la géographie historique, en Amérique du Nord et du Sud, les régions qui ont longtemps été d'occupation et d'appartenance incertaines, notamment dans les régions de conflit avec les Indiens. S'en suivent une approche de géographie historique et un long paragraphe très déterministe sur la notion de frontière naturelle où l'influence de la géographie vidalienne est bien présente.*

Avec le recul, ce sont les apports méthodologiques de la recherche qui m'ont sérieusement manqué dans ma formation notamment les techniques d'enquêtes et leurs traitements. Mon DEA a été rédigé à partir de l'analyse de documents techniques et d'ouvrages.

### **La production de la thèse**

Au bout d'un an comme Prag à l'Université de Cergy-Pontoise (1995-1996), Robert Vivian<sup>3</sup> m'a simplement dit : « François, tu dois soutenir une thèse, car tu as toute ta place à l'université ». Rapidement la question du sujet s'est posée, et pour moi l'évidence de travailler sur la frontière en géographie. Et Robert de me dire immédiatement, je vais t'encadrer ! Merci Robert, car nous avons tout de suite été amis, mais tu étais glaciologue ! Qu'importe, nous voilà partis sur le projet, lui toujours confiant dans tout ce qu'il entreprenait, moi suffisamment naïf pour ne pas réaliser qu'il y avait un problème. Pourquoi m'engager en géographie politique sur le thème de la frontière ? C'était la continuité de mon DEA sur un thème qui me paraissait riche en possibilités et qui m'intéressait particulièrement dans un contexte où la représentation était sa disparition alors que je constatais au contraire la complexité du sujet. Ce choix ne m'a pas empêché d'aller jusqu'au bout de la thèse, sans trop de conseils, et d'être qualifié par le CNU dans la foulée. Comme pour le mémoire de DEA, j'ai de fait arbitré moi-même mes choix pour aboutir à une thèse cohérente. Robert Vivian était très occupé par ses fonctions auprès de la présidence de l'université, et, même s'il n'en parlait pas, ses problèmes de santé l'éloignaient progressivement du quotidien de la recherche. Nous avons eu des échanges, pour autant il n'a jamais pris le temps de relire mon travail en détail. Par contre, j'ai profité de son carnet d'adresses, cela a été utile.

C'est le jury qui finalement m'a dit dans quelle géographie je me situais : une géographie régionale renouvelée qui interrogeait les limites et non plus l'organisation de l'espace depuis le centre (voir le rapport de thèse en fin d'annexes). Le choix du terrain correspondait à l'espace francophone alpin recouvrant les cantons de Genève, de Vaud et partiellement du Valais, le Val d'Aoste italien et les Savoies. Terrain que je connaissais déjà très bien par la pratique de la montagne et la vie familiale.

Mes lectures de la revue Hérodote ont largement participé à mes interrogations sur les jeux des acteurs même si cela n'est pas assez exprimé dans la thèse. L'analyse marxiste me convenait et me convient encore, sans pour autant que j'approuve les solutions apportées par les organisations politiques marquées très à gauche. Je n'ai jamais été fasciné par le collectivisme. L'analyse par les enjeux de pouvoir et de dominations, y compris l'approche centre-périphérie, permet de mieux comprendre les positions et les discours des acteurs. Cela correspond aussi à l'intention de la géographie sociale elle-même préoccupée des rapports de domination (Di Méo, Buléon, 2005).

Le sujet :

*Dynamiques transfrontalières et identités territoriales. L'exemple des Alpes de Savoie, de la Suisse romande, et du Val d'Aoste.*

---

<sup>3</sup> Voir notre rencontre dans le volume des annexes.

### **Figure 5 - Résumé de la thèse**

Les frontières ou dyades qui séparent la Suisse, la France et l'Italie sont le fruit d'une respiration historique dont les lignes ont été fixées tardivement avec l'intégration de la Savoie à la France en 1860.

La langue française a toujours facilité les liens de proximités traditionnels. La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle est marquée par une multiplication et une diversification des relations transfrontalières. Les acteurs des territoires se positionnent fréquemment en médiateurs de la frontière pour faciliter les dynamiques. Néanmoins, nous nous interrogeons sur les intentions des acteurs. Cherchent-ils réellement à favoriser la coopération transfrontalière ou à renforcer des enjeux de pouvoirs sur les territoires frontaliers ?

Les continuités culturelles, complétées par les échanges économiques comme dans le secteur franco-genevois, soulignent l'émergence de territoires originaux. Le résultat, « l'homotone » (terme proposé par l'auteur), correspond aux marges des territoires identitaires, lieu de syncrétisme puisqu'au contact d'autres signes culturels, déterminant un autre territoire identitaire original. Les dynamiques transfrontalières et les évolutions identitaires sont comparables, dans les Alpes occidentales, entre les frontières internes à l'Union européenne et celles externes. La Confédération helvétique ne s'exclut pas de l'évolution générale de la construction du projet européen. Au contraire, elle cherche à participer activement à la construction de liens nouveaux tout en respectant les choix populaires (refus du 6 décembre 1992 pour l'intégration de la Suisse dans l'Espace Économique Européen).

Les marges des États-nations, encouragés par les politiques engagées par la construction européenne, permettent la réémergence de certaines identités plutôt régionales et révèlent un paradoxe de notre système monde. Derrière un discours dominant affirmant la disparition des frontières dans le cadre de l'économie globale, les acteurs utilisent les différences économiques, juridiques et sociales essentielles des mailles constituées par les États dont les différenciateurs sont les frontières.

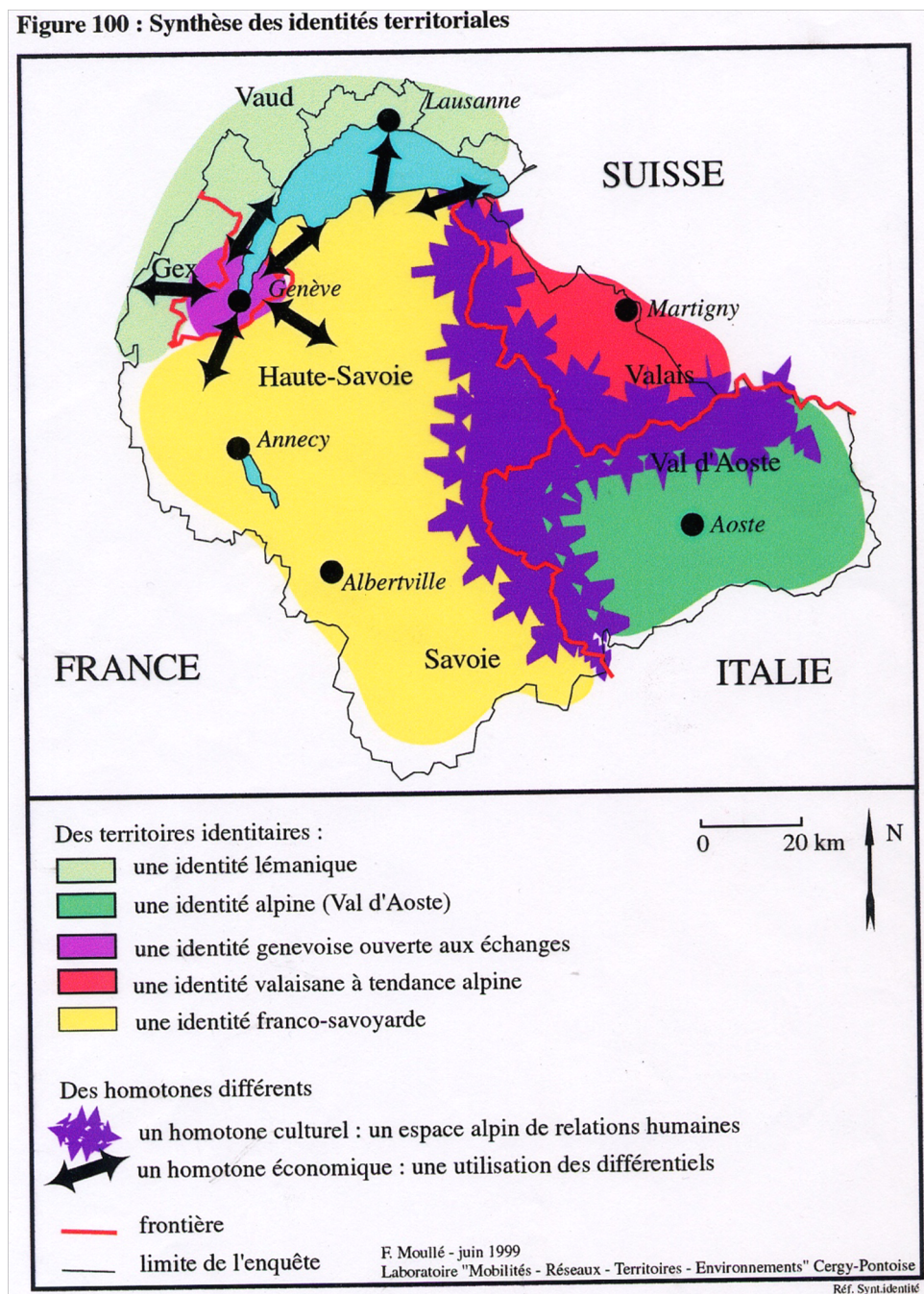
La médiation participe même à une forme de patrimonialisation de l'objet frontière.

L'objectif de la thèse était de pouvoir étudier des situations frontalières diversifiées dans un espace transfrontalier francophone où les aléas de l'histoire auraient pu constituer un espace politiquement homogène. En pratique, le bassin lémanique et l'espace Mont-Blanc ont constitué les deux terrains de recherche. Le résultat a été une géographie politique à une échelle régionale, où la discontinuité peut être le centre de certaines logiques spatiales. C'est pourquoi je suis allé jusqu'à l'étude des votes politiques pour souligner les divergences et les convergences régionales, démarche fondamentalement de géographie politique. Elle pouvait paraître comme régionale à partir de l'échelle d'étude choisie, néanmoins, la géographie régionale classique s'interrogeait fort peu sur les limites des régions considérées comme des faits établis. Au contraire, mon travail de thèse a d'abord étudié la question des limites, et, pour commencer, celles des frontières. Pour autant, je n'ai jamais prétendu qu'il existait une région transfrontalière, mais des phénomènes de transitions complexes où certains espaces comme le Pays de Gex ont plus de liens avec la métropole genevoise, et avec le canton de



Vaud, qu'avec la préfecture de référence. Les volumes orographiques ne sont pas, sur le plan politique, des contraintes pour des projets transfrontaliers. Au contraire, les volumes orographiques qu'on a cru utiliser pour séparer, peuvent être un objet de coopération, de couture. Les coopérations transfrontalières contemporaines correspondent même à des formes innovantes de patrimonialisation commune de la nature confirmant la dimension culturelle de cette dernière.

**Figure 6 - Document : un exemple de schéma proposé dans la thèse**



Je choisis ici de présenter la figure 100 de la thèse (figure 6), car c'est celle qui a permis, de mon point de vue, le débat le plus intéressant avec le jury. La figure représente d'une part les

grandes identités territoriales de mon sujet définies à partir d'une enquête auprès de plus d'un millier d'élus locaux et de cartographier le concept d'homotone que je proposais dans la thèse. Charles Hussy, membre du jury, confirmait qu'englober le pays de Gex avec le canton de Vaud avait sa cohérence, même s'il n'aurait pas osé le faire de peur de créer une polémique à l'université de Genève. Les réponses à mon enquête étaient convergentes pour Vaud et pays de Gex. Vouloir cartographier des identités est en soi un risque, car l'identité territoriale est par essence évolutive, il faut donc prendre le schéma comme une photographie réalisée à partir d'une enquête.

L'idée d'homotone m'est venue du concept d'écotone, transition écologique entre deux ensembles biogéographiques distinctes. J'ai utilisé la racine homo dans le sens grec de semblable, pour qualifier une transition à cheval sur la frontière. J'ai donné dans le lexique de ma thèse la définition suivante : « l'homotone correspond aux marges des territoires identitaires, lieu de syncrétisme puisqu'au contact d'autres signes culturels, déterminant un autre territoire identitaire ». J'aurai pu insister sur la dimension politique : plus la coopération transfrontalière dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux est active, plus les effets sur les territoires seront structurants pour l'espace transfrontalier. Le concept d'homotone permet aussi d'éviter l'usage de territoire transfrontalier, ce dernier est difficile à déterminer, car l'identité territoriale frontalière est la plus souvent dominante vis-à-vis du transfrontalier. L'idée de transition par une lisière contre la frontière montre le passage d'un territoire à un autre, l'homotone chevauche donc la frontière. L'homotone est donc un néologisme pour qualifier une transition territoriale, il est influencé par une approche proxémique (Moles, Rohmer, 1972, 1998) vis-à-vis de la frontière.

La coopération transfrontalière, élément participant à l'homotone, est observée comme un outil de développement territorial. Bien entendu, il y a une approche positiviste dans le sens où l'idée de fond est qu'en favorisant les échanges, il y a plus de flux, plus d'infrastructures et donc plus d'emplois. Le développement territorial a pour objectif l'accumulation de richesses au profit des territoires. Il est un « récit d'action publique (...) pour alimenter et justifier des scénarii de développement endogène basés sur la promotion de comportements coopératifs favorisés par un sentiment d'appartenance au territoire » (Ségas, 2020, p. 161). Cela se traduit par le développement d'infrastructures, de politiques d'accompagnement pour multiplier les aménités locales et potentiellement rendre le territoire plus attractif. L'originalité du développement territorial en contexte transfrontalier est sa gouvernance qui implique des acteurs multi-niveaux aux compétences souvent déséquilibrées, nous y reviendrons lorsque je parlerai de diplomatie territoriale.

Avec le recul, aurais-je mené mon travail de la manière aujourd'hui ? En-dehors du fait que je ne peux pas avoir la même posture scientifique du fait de mon expérience, je pense, sincèrement que la partie sur les médiateurs était novatrice, car j'insistais vraiment sur le rôle des acteurs. Par contre, j'ai sans doute donné un poids trop important à l'approche géo-historique. Claude Meyzenq et Charles Hussy ont beaucoup apprécié, ils étaient de dignes représentants de la géographie régionale classique. J'aurais dû insister sur les rapports de forces entre acteurs et les conséquences sur la coopération transfrontalière.

Durant ma thèse, j'ai rencontré Karine Bennafla qui était ATER, elle m'a proposé de participer à Strasbourg à des rencontres régulières sur le thème de la frontière avec l'accord préalable du groupe de chercheurs. Je lui avais confié que je manquais d'un lieu d'échange sur la question des frontières, elle a compris l'intérêt pour moi de travailler dans ce groupe. Il était composé de Jean-Luc Piermay, Christiane Arbaret-Schulz, Patricia Zander et Bernard Reitel. Les échanges étaient passionnants, et Jean-Luc Piermay, qui était le directeur thèse de Karine Bennafla, avait un don pour nous pousser dans nos derniers retranchements. Merci au groupe de m'avoir accueilli et merci à Karine de m'y avoir introduit. Cette rencontre a été déterminante dans la structuration de ma thèse sur le plan conceptuel, car j'étais enfin en échange avec des chercheurs qui s'intéressaient au même objet scientifique. Par exemple, l'idée d'homotone m'est venue dans le train, lors d'un des retours Strasbourg-Paris. La relation entre villes et frontières était au cœur de la réflexion commune, et cela m'a permis de mieux comprendre les enjeux de polarités et ceux liés aux faibles densités. Je n'ai sûrement pas exploité toutes les possibilités qui m'étaient offertes, mais j'abordais en pleine conscience mon travail qui s'insérait dans une géographie politique et culturelle dans un cadre spatial fortement marqué par la géographie régionale !

Après la soutenance de la thèse, je n'ai pas fait l'effort de chercher à rester en contact et c'est dommage, car le groupe s'est étoffé et s'est lui-même nommé Groupe Frontière dont la publication de « La frontière, un objet spatial en mutation », en réponse à l'article « Frontière » de Jacques Lévy, du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, dirigé par Jacques Lévy et Michel Lussault. J'aurais aimé participer aux débats et à la rédaction de cet article essentiel de la géographie des frontières francophones. Un pas de géant par rapport à la vision linéaire et historique proposé par Michel Foucher et l'imprécision du dictionnaire Lévy-Lussault.

Les différentes influences qui ont marqué mes travaux de jeune chercheur m'ont orienté de fait vers une géographie relativement structuraliste notamment par l'étude des programmes Interreg, avec le sous-entendu que les programmes structurent l'espace, ce qui n'est pas nécessairement évident. Lors d'une rencontre à Dunkerque, en 2003, Bernard Debarbieux<sup>4</sup> avait insisté sur cette faiblesse. C'est d'autant plus paradoxal que, sur le plan méthodologique, les entretiens semi-directifs restent des temps forts de mes collectes d'informations et de données pour comprendre les ressentis des acteurs. Les échanges permettent d'introduire la relativité et la subjectivité qui fait la richesse de l'humanité. Pour autant, j'ai survalorisé dans mon écrit la parole des représentants des institutions, cela reste regrettable. Il aurait fallu que je rencontre plus de citoyens, usagers de la frontière notamment des travailleurs frontaliers pour comprendre leurs ressentis de la frontière et leurs représentations. Je découvrirai la phénoménologie en géographie au milieu des années deux mille notamment avec la lecture des travaux de Moles et Rohmer (1972, 1998) sur la psychologie de l'espace, et d'Eric Dardel (1952), sans oublier les discussions avec Jérôme Lageiste, collègue de l'université d'Artois, sa culture générale et ses positionnements toujours tranchés ont favorisé

---

<sup>4</sup> Il était intervenu dans le cadre du *Le rapport à la frontière et la construction d'espaces transfrontaliers*, DATAR-programme de recherche Prospectives 2020, Fourny-Kober M.C (coordination nationale)

les nombreux échanges. Pour autant, j'en ressentais intuitivement les apports par l'expérience du terrain tout en l'exprimant très peu dans mes résultats de recherche, ce n'est pas facile pour moi d'exprimer une géographie du sensible. Afin de relativiser, derrière l'omniprésence des structures (institutions publiques, organismes de coopérations), j'ai investi le champ de la géographie politique et la géopolitique locale et régionale par la recherche du rôle et de l'influence des acteurs, dès ma thèse, pour comprendre leurs points de vue vis-à-vis des autres acteurs.

**Figure 7 - Lectures les plus marquantes pendant ma thèse**

ANCEL Jacques, 1938, *Géographie des frontières*, Gallimard, 209 p.  
BAILLY Antoine, 1992, Genève, *Maillage spatial et relations internationales*, *Revue de Géographie de l'Est*, n°3, p. 217-231  
BAREL Yves, 1989, *Le paradoxe et le système – essai sur le fantastique social*, Presses Universitaires de Grenoble, 2<sup>e</sup> édition, 330 p.  
DEBARBIEUX Bernard, 1990, *Chamonix Mont-Blanc, les coulisses de l'aménagement*, Presses Universitaires de Grenoble, 176 p.  
GUICHONNET Paul, RAFFESTIN Claude, 1974, *Géographie des frontières*, Presses universitaires de France, collection sup, 221 p.  
JOUVE Bernard, 1994, *Urbanisme et frontières. Le cas franco-genevois*, L'Harmattan, 265 p.  
RICQ Charles, sous la dir., 1991, *Les cantons frontaliers et l'intégration européenne*, Institut Universitaire d'Études européennes, 166 p.

La rencontre avec le président de mon jury de thèse, Jean-Pierre Renard a été déterminante dans mon parcours. Elle a été directe, spontanée et la confiance s'est rapidement instaurée. Après la thèse, nous avons régulièrement échangé. J'ai intégré en 2003 le laboratoire Dynamique des Réseaux et Territoires (DYRT) qu'il dirigeait à l'Université d'Artois. J'ai candidaté à la mutation de Maître de conférences en 2005 à l'Université d'Artois parce qu'il m'y avait incité.

Dans une rencontre académique, la dimension humaine est bien entendu importante, mais il y a aussi les affinités intellectuelles. Jean-Pierre était fondamentalement dans une recherche structuraliste, dans la recherche d'une compréhension des liens qui unissent les faits plutôt que de développer les faits constatés dans leurs détails, et il avait de fait tendance à survaloriser dans ses recherches le rôle des institutions. Pour autant, dans les années deux mille, ma démarche de chercheur était au même niveau et était de la même manière critiquable. Cette rencontre a permis une insertion à l'université d'Artois. Je pensais en y arrivant que cela serait un passage, j'y suis depuis dix-sept ans !

Au début des années deux-mille-dix, j'ai à nouveau rencontré Bernard Reitel. Il intégrera l'équipe d'Arras en 2012 en tant que Professeur des Universités. Notre collaboration va être intense, nous produirons plusieurs textes ensemble avec des échanges riches. Je dois à Bernard l'ouverture sur la littérature anglophone et son influence pour un usage plus systématique des approches conceptuelles des objets d'étude dans une logique assez structuraliste. Nous avons produit des résultats dans cette orientation.

## **L'évolution de mon approche conceptuelle de la géographie**

Dans ce contexte, le concept de frontière a fortement évolué dans mes travaux. Dans le cadre de ma thèse, sous l'influence des travaux de Guichonnet et Raffestin, la dimension historique et le jeu des échelles des territoires concernés par la frontière sont fortement présents. Le cœur en est la mise en place de coopération pour construire un ou des futurs communs malgré la présence de la frontière. Ma thèse a une approche peut être trop déterministe puisque la frontière devait être un outil pour coopérer et permettre aux territoires de se rencontrer réellement.

Les travaux dans les années 2000 sont confrontés à la réalité des coopérations. En travaillant sur des centaines de projets Interreg, j'ai pu comprendre l'ambivalence entre les discours positivistes et la réalité des réalisations conditionnées par la qualité des rencontres humaines, les intérêts partagés, mais aussi les enjeux frontaliers et la contrainte financière. La question temporelle de la frontière est donc devenue une préoccupation importante dans ma réflexion, les temps des coopérations et des mandats politiques étant déconnectés des processus de constructions frontaliers nécessitant de la durée.

Pour cela les travaux anglophones sur le bordering-debordering-rebordering ont été une aide précieuse (Andreas, Biersteker, 2003 ; Van Houtoum, 2004 ; Podescu, 2011) pour comprendre les chevauchements temporels et les dynamiques apparemment contraires qui en réalité peuvent être des manifestations d'enjeux différents, voire contradictoires et réels, à des échelles différentes, mais aussi à des échelles identiques. Ainsi, la coopération n'est pas antinomique avec le contrôle, le filtre et la fermeture de certains flux.

La directrice du laboratoire, renommé sous son influence Discontinuités (équipe d'accueil 2468), Anne Volvey, de 2014 à 2018 a joué un rôle en termes d'influence intellectuelle. Nous étions rarement sur la même longueur d'onde, car sa pensée très abstraite m'a toujours paru décalée de sa volonté de comprendre l'espace par l'intermédiaire de la sensibilité humaine. Toutefois son positionnement souvent radical, fondamentalement lié à la géographie culturelle, notamment de l'art, et une approche de la géographie très ouverte à l'influence des autres disciplines des sciences humaines et sociales ont eu des effets sur ma façon de voir la géographie. Cela m'a permis d'accepter pleinement que la subjectivité du chercheur fasse aussi partie de l'objectivité en sciences humaines et sociales. Même si j'ai un profond respect pour le texte d'Éric Dardel, je ne suis pas phénoménologue, pour autant, les travaux de la psychologie spatiale (Moles et Rohmer, 1972, 1998) ont largement influencé ma pensée pour passer de la frontière aux limites des espaces en général et la logique proxémique avec l'emboîtement des coquilles spatiales. Mes travaux avec Corinne Luxembourg ont conforté cette approche plus sensible et donc moins structuraliste. Je ne suis peut-être pas allé plus loin dans une approche phénoménologique pour décrire les ressentis des individus, car je ne trouve pas nécessairement les mots pour exprimer les subtilités des sens ? J'en profite pour dire que la rencontre avec Corinne a été un apport déterminant sur ma propre posture scientifique. Son militantisme et sa générosité ont bousculé mes illusions sur l'objectivité de la recherche dans le sens où nos échanges m'ont permis de donner plus de sens à mon travail, notamment celui d'avoir une utilité sociale à notre travail de chercheur. Se positionner soi-

même est déterminant pour être crédible, d'une certaine manière Corinne m'a permis d'évacuer mes craintes vis-à-vis de la recherche-action.

De fait, je ne conteste pas la forte influence structuraliste, mais je pense avoir progressivement ouvert mes approches grâce à une intégration systématique de concepts permettant la prise de recul dans une logique postmoderniste et m'autoriser une approche plus sensible, plus émotionnelle des territoires, des sociétés et des individus qui y habitent. De fait, lors d'entretiens, je fais beaucoup plus attention à l'attitude de la personne, aux remarques informelles, aux « blancs » et non-réponses. Lors de ma thèse, les entretiens étaient d'abord un moyen de collecter de l'information. Comprendre la subjectivité de l'interlocuteur me paraît aussi important aujourd'hui que les informations factuelles qu'il va pouvoir me donner. L'observation de terrain a aussi évolué notamment dans le regard que je porte sur les détails, les déplacements, les attitudes des individus. L'exercice de s'asseoir sur un lieu et d'observer pendant une heure ce qui se passe est extrêmement instructif. J'ai réalisé cela pendant mon année de césure en 1988 (voir annexes).

Lorsque j'étudie la documentation, par exemple celle liée à une coopération transfrontalière, je m'interroge beaucoup plus sur les motivations, les jeux d'acteurs, les influences et les rapports de forces ou de domination qui ont permis la production de ces documents. Cela m'aide à préparer les entretiens semi-directifs.

Mes terrains sont d'abord les dyades de la France. Ce que j'entends par terrain est relativement complexe même si en premier lieu il y aura toujours le périmètre d'étude, par exemple l'espace franco-valdo-genevois pour étudier l'agglomération de Genève. Le second aspect du terrain est l'expérience vécue par la déambulation, cette phase est fondamentale et véritablement dans un esprit « dardélien », car j'ai besoin de m'imprégner des lieux. Cette phase est aussi liée à mon goût de la marche et du voyage, ce qui n'empêche pas des temps fixes d'observations à des heures différentes. Cette phase peut être importante pour la description des lieux, elle permet aussi de comprendre visuellement les explications des acteurs. Enfin, le terrain, c'est aussi la rencontre d'acteurs par des entretiens, phase de collectes déterminantes dans ma démarche scientifique. Le terrain est donc multidimensionnel, j'en fais partie, en fonction de mes lectures, de ma disponibilité et de mes propres sens. Le chercheur fait partie du terrain qu'il étudie. D'ailleurs, nous devons toujours nous interroger sur notre lien au terrain, pourquoi celui-là plus qu'un autre. Bien entendu, il y a la proximité, mais il y a aussi une attirance plus ou moins forte pour tel espace ou un autre. Exactement comme le choix des destinations de vacances ...

D'autres missions de terrains m'ont permis de découvrir Chypre, la dyade roumano-moldave ou encore la frontière canado-américaine. Mes nombreux voyages personnels ont été l'occasion de découvrir des terrains très variés notamment en Amérique du Nord et en Amérique du Sud (voir les annexes). Cela m'a permis de comparer des situations et prendre le recul nécessaire pour passer des études de cas aux généralités dans mon domaine de recherche. J'ai pu rencontrer, entre autres, des élus politiques, des responsables techniques, des représentants des chambres consulaires, des responsables des services de contrôles et de surveillances. Tous œuvrent, d'une manière ou d'une autre pour chercher à développer les territoires frontaliers, conscients, parfois méfiants vis-à-vis de la frontière qui leur paraît

tantôt une contrainte, tantôt une opportunité (Sohn, 2014). C'est sur le bassin franco-genevois où mon expertise est la plus fine pour comprendre la métamorphose de l'aménagement et les enjeux futurs du développement territorial autant en termes économiques, sociaux et environnementaux. De fait, le développement territorial est le fil rouge de ma réflexion concernant les frontières depuis plus de vingt ans notamment à travers l'étude des politiques publiques, dont le programme d'intérêt communautaire Interreg. La notion est très souvent le fond de mes publications scientifiques. C'est une vision parfois très positiviste, mais évaluer l'augmentation des flux, l'adaptation des aménagements à la réalité transfrontalière, la croissance et l'adaptation des services notamment publics pour répondre aux besoins des frontaliers et des populations frontalières et bien souvent l'augmentation des populations frontalières est une préoccupation majeure de ma démarche de chercheur.

Les terrains en dehors de contexte frontalier ont été ceux du programme *La ville côté femmes* du collectif Les Urbain.e.s à Gennevilliers et les nombreux stages de terrain<sup>5</sup>, plus de trente en vingt-cinq ans avec les étudiants, qui ont toujours été l'occasion de rencontres avec des acteurs du territoire.

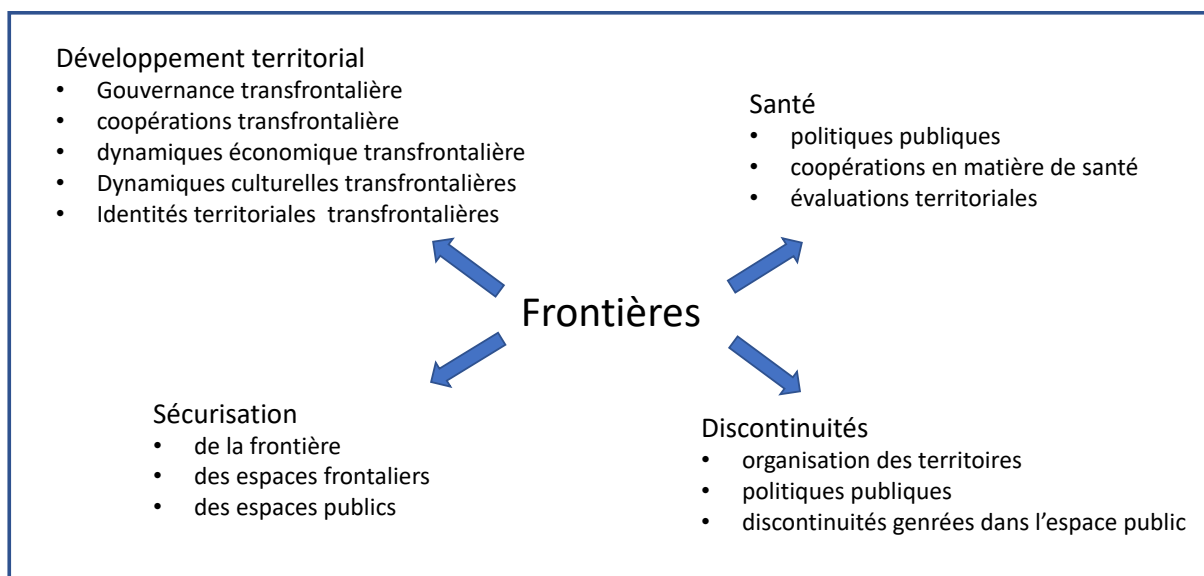
Par rapport à la thèse, mes méthodes de recherche n'ont pas radicalement changé. Pour les données de bases, elles sont de fait beaucoup plus accessibles qu'il y a vingt ans. Parfois, en quelques clics, je trouve un document que j'aurais obtenu avec beaucoup de difficultés auprès d'une administration. J'affectionne particulièrement l'entretien semi-directif, car il permet de préparer la rencontre à partir des données collectées, l'entretien permet de comprendre les logiques, les jeux d'acteurs et d'influences, la subjectivité qui finalement est la complexité de nos terrains. Je n'oublie jamais le temps de la déambulation sur le terrain, l'observation du visible, l'usage de la photographie. La lecture de la littérature scientifique, souvent dans des champs disciplinaires parallèles, reste néanmoins centrale pour prendre le recul nécessaire vis-à-vis des données collectées. La lecture de l'HDR de Corinne Luxembourg m'a beaucoup interrogé notamment sur son refus d'une approche surplombante de la réalité du terrain en pratiquant la recherche avec les habitants, en s'investissant dans une recherche-action. Avant cette lecture, je n'avais pas l'impression d'être surplombant lorsque je rencontrais des acteurs du terrain. J'ai réalisé que le principe même de l'entretien est asymétrique et que mon impression de n'être pas surplombant est une illusion. D'une part parce que l'étiquette de l'universitaire est toujours un prisme de lecture pour la personne rencontrée. D'autre part, parce que l'enquêteur vient pour recevoir tandis que l'enquêté ne reçoit rien. La recherche-action est un moyen pour l'enquêté de participer au processus de recherche et de fait recevoir quelque chose.

De la frontière au développement territorial, de thèmes comme la santé et la sécurisation, les relations entre les territoires, entre les acteurs qui jouent les médiateurs entre les territoires, je reste attaché à l'interterritorialité dont la raison d'être est la différence marquée par des ruptures, des seuils, des discontinuités.

---

<sup>5</sup> Lieux des stages de terrain pratiqués avec des étudiants de Licence et de Master : Chamonix, Marseille, Arcachon, le Mont Dore, Dunkerque, Le Touquet et la baie de Somme, Saint Omer, le Parc Naturel Régional (PNR) Oise Pays de France, le PNR Scarpe Escaut, le PNR Caps et Marais d'Opale, le PNR de l'Avesnois, le PNR Scarpe-Escaut, commune de Frévent, la communauté de communes Ardennes-Thiérache, etc.

**Figure 8 - Synthèse des domaines concernés par mes recherches en géographie**



Aujourd'hui, ce qui me préoccupe de manière large est la démarche de l'individu qui participe aux liens qui se mettent en place pour limiter et/ou profiter des effets de la différence et les effets spatiaux. Durant les premières années de mes recherches, mon objectif était essentiellement de comprendre les effets sur les territoires des choix réalisés. Lors de ma thèse, j'avais pressenti le rôle de médiateur des acteurs du transfrontalier, c'était le titre de ma deuxième partie. Pour autant, analyser les compétences nécessaires et les attitudes vis-à-vis de l'au-delà de la frontière ne sont venues que tardivement. Plusieurs fois lors d'entretiens, j'ai entendu la question du « comment faire en transfrontaliers », certains semblent bien maîtriser les codes favorisant les projets communs, d'autres semblent démunis. L'Union européenne, et la Mission Opérationnelle Transfrontalière entre autres, ont développé l'idée d'échanges de bonnes pratiques. C'est donc l'hypothèse qu'ils y auraient des attitudes, des engagements, des outils qui favorisent les dynamiques transfrontalières. Le travail en commun lors d'un projet nécessite des étapes qui relèvent de la rencontre, de la compréhension mutuelle, de la définition d'un glossaire commun où la définition de chaque terme à un sens partagé. Dans ces contextes, parler de diplomatie territoriale, c'est bien entendu comprendre les objectifs politiques et leurs effets, mais c'est aussi s'intéresser à ceux qui font la diplomatie.

Ces individus s'inscrivent dans des logiques politiques, avec des compétences originales pour participer à la couture des territoires. C'est donc la question des compétences qui a été à l'origine du projet de ce mémoire, car les professionnels formés pour maintenir voire développer les relations aux États sont les diplomates. Or la fonction est dévolue à l'échelle internationale, entre les représentants des États. Pour faire simple, la question principale est donc de savoir si aux échelles locales et régionales, le travail de couture territoriale nécessite des compétences similaires à celles des diplomates internationaux ? Autrement dit, est-il



pertinent de parler de diplomatie territoriale lorsque les acteurs évoluent à l'échelle des dyades transfrontalières ? (partie 3). Les nombreux échanges que j'ai pu avoir avec des acteurs publics des territoires m'ont aussi permis de m'interroger sur leurs nécessaires activités de médiations pour lier les territoires entre eux, comme par exemple au sein de Schémas de Cohérence Territoriaux. Les interrogations légitimes des acteurs sur leurs actions ressemblent à celles des acteurs du transfrontalier même si la question de l'interculturalité ne se pose pas vraiment. Les relations au sein d'un État, entre collectivités non intégrées institutionnellement, qui nécessitent des compétences relationnelles spécifiques, relèvent-elles aussi de la diplomatie territoriale ? (partie 4). C'est ce que laisse entendre Martin Vanier sans le développer.

Mais avant, je souhaite revenir dans la partie 2 sur le concept de frontière qui a été le fil rouge de ma carrière de chercheur et l'origine de mes interrogations sur la diplomatie territoriale. Autrement dit, un état de l'art des outils conceptuels utilisés dans ma réflexion.

## **Conclusion**

L'analyse de ma pensée géographique depuis ma formation jusqu'à aujourd'hui souligne une prise de conscience, peut-être lente, mais réelle, de mon engagement dans une géographie politique et géopolitique puisque les jeux d'acteurs sont au centre de ma réflexion pour comprendre comment le développement territorial, notamment et surtout transfrontalier se réalise. Je suis passé d'une « géographie scientifique » privilégiant l'apport de connaissance dans le cadre d'une « géographie régionale » à une approche qui cherche à combiner rigueur et sensibilité pour tenter de prendre en compte la complexité de l'organisation des sociétés sur les territoires. Sans m'inscrire dans une approche phénoménologique, je cherche à intégrer une dimension sensible dans mes analyses, démarche qui a été rendu possible par ma prise une réflexion personnelle sur le rapport du chercheur à son objet d'étude.

Mon parcours est celui d'un enseignant qui est progressivement devenu chercheur. Mes méthodes se sont construites par tâtonnements, observations et rencontres pour m'affirmer progressivement dans le champ d'une géographie politique. Mes voyages et déambulations ont pleinement participé à ma façon de faire de la géographie.



## Chapitre 2 : La frontière, fil rouge de mes travaux

---

Cette deuxième partie a pour but de présenter mon positionnement scientifique sur l'objet central de mes recherches ; la frontière en est le fil rouge. Comme je l'ai dit en introduction générale, c'est aussi l'occasion de souligner les apports de la recherche francophone sur le sujet sans oublier les recherches anglophones.

La mondialisation, synonyme d'échanges à toutes les échelles et de perméabilité accrue entre les territoires (Sassen, 1991), remet en apparence en cause les frontières internationales. La dialectique ouverture-fermeture inhérente à la frontière (Gottman, 1952 ; Donnan et Wilson, 1999) se retrouve dans d'autres lieux où le passage est associé au filtrage et au contrôle. Ces frontières « appareillées » (Arbaret-Schulz, 2002) se multiplient : le passage, nécessaire dans le cadre d'un monde fondé sur l'échange, est associé au filtrage lui-même lié à un besoin de protection-sécurisation et demande une régulation. Ce filtrage, accru depuis les attentats du 11 septembre 2001 a pris la forme d'un *rebordering* parfois agressif (Andreas et Biersteker, 2003). Je reviendrais sur le concept.

En traversant la frontière, tout flux souligne la ligne à travers le point de filtrage où s'impose la figure du carrefour (Grison, 2002) et encore plus celle du check-point où le franchissement est associé au contrôle. L'axe du flux croise la frontière à un point, la synapse de la frontière est à la fois passage et contrôle.

Les individus comme les groupes semblent osciller entre une volonté d'ouverture au monde et un souhait de disposer d'une possibilité de fermeture protectrice (Von Bertalanffy, 1950). Notre hypothèse est que les acteurs, individus ou groupes, mettent en place des stratégies spatiales d'activation de frontières en utilisant un jeu d'échelles territoriales. J'entends par stratégie la mise en œuvre d'actions permettant de maximiser les opportunités liées aux échanges avec l'extérieur tout en minimisant les risques, les nuisances ou les menaces perçues à travers ces relations. Une stratégie consiste par exemple à mettre en œuvre une protection à une certaine échelle, tandis qu'à une autre échelle l'ouverture est optimisée pour profiter des avantages des relations avec le reste du monde. La dialectique ouverture – cloisonnement est devenue le ressort des systèmes spatiaux (sociaux, politiques, économiques) du monde contemporain.

J'ai publié (Moullé, 2013) dans la revue *Belgéo* (voir les annexes) un article qui correspond à une étape de ma réflexion avec le développement de quartiers et de copropriétés fermés à l'échelle locale en Europe, la dévaluation du contrôle au niveau des frontières intérieures de

l'espace Schengen, tandis qu'à l'échelle macro-régionale, les acteurs de la frontière cherchent un équilibre entre la protection et la circulation avec des capacités de filtrages de plus en plus puissantes. Ainsi, l'analyse de la frontière doit toujours se réaliser à différentes échelles et certaines discontinuités notamment urbaines ne sont pas totalement étrangères aux dispositifs frontaliers. Progressivement la notion de discontinuité sera développée, pour le moment je propose que la discontinuité soit une ligne séparant deux territoires posant des questions politiques et géopolitiques à une échelle infranationale.

Notre objectif est d'interroger les logiques de la frontière internationale dans le monde actuel, ainsi que les stratégies des acteurs qui utilisent certaines discontinuités à différentes échelles pour trouver un équilibre, un optimum protecteur sans pour autant se couper du monde. Cette stratégie consiste avant tout à maîtriser le filtrage à différentes échelles et notamment entre le global et le local (Galland, 1995). Bien entendu, l'approche ne peut être que globale dans l'esprit des *Border Studies* où géographie, géopolitique, sociologie, psychologie spatiale, aménagement, histoire se combinent pour permettre de faire émerger des pistes de compréhension de phénomènes complexes. Bien que géographe, je n'hésiterai pas à me nourrir des échanges féconds avec les autres disciplines.

### **Un monde cloisonné où les frontières jouent un rôle systémique**

La période postsoviétique a pu faire croire que l'humanité entrait dans un monde unique et ouvert (Ohmae, 1999). Je ne reviendrai pas sur les débats de l'époque, mais il est clair que cette vision, si elle avait un sens, n'a pu être qu'éphémère. Le monde de notre première partie du XXI<sup>e</sup> siècle est fait de frontières, parfois lourdement appareillées (Arbaret-Schulz, 2008) pour manifester leur matérialité et leurs fonctions, de discontinuités souvent sociospatiales et d'oppositions spatiales fortes. La frontière est structurante à partir du moment où une société s'organise sur un territoire. « *Tout territoire qui se construit porte en lui les germes de frontières. Mais la frontière est également un objet mis en place par un pouvoir dont le projet politique est de s'affirmer et de se distinguer des autres entités* » (Groupe Frontière, 2004). « *La conception d'un territoire clairement délimité, continu et homogène s'impose alors que l'État étend progressivement sa souveraineté à tous les autres pouvoirs politiques à partir du Bas Moyen-Âge. Cette émergence d'un pouvoir politique et de son territoire est le résultat d'une longue maturation. En Europe occidentale, plusieurs royaumes sont identifiés dès le XIII<sup>e</sup> siècle par leur puissance, malgré la faiblesse de leur territoire dont l'extension reste limitée du fait des difficultés de gestion. Un processus de monopolisation de la puissance a conduit à la prédominance de certains seigneurs sur les autres. Une centralisation du pouvoir politique s'instaure progressivement. La centralisation des moyens de coercition, militaires et policiers, est concomitante de l'émergence d'un monopole fiscal et de la création d'un appareil administratif permanent et spécialisé entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle.* » (Elias, 1975, cité par Reitel, 2010, p. 11). La frontière n'est donc pas un fait géographique en soit mais une construction politique et symbolique qui s'est réalisée sur la longue durée. Les frontières westphaliennes sont un aboutissement qui correspond à la maturité du pouvoir central, l'État, quel que soit le régime, est capable de circonscrire et maîtriser un territoire par l'exercice du

pouvoir (Raffestin, 1980, p. 99). La frontière westphalienne, en-dehors de la dimension historique des traités, correspond à la capacité d'un pouvoir de faire reconnaître une délimitation par un traité avec un autre pouvoir, de borner progressivement cette limite reconnue et pouvoir la cartographier.

Joël Bonnemaïson et Luc Cambrezy nous apportent un éclairage pertinent. « *L'existence de ces frontières ne signifie pas seulement une division spatiale du territoire, elles expriment un certain rapport au territoire, une autre vision du monde, de la morale et du droit que celles des sociétés faisant de la mobilité un système de vie* » (1996, p. 11). Le monde global des échanges s'est accompagné d'un renforcement de la légitimité pour chaque État de se différencier pour souligner les spécificités de chaque société. L'uniformité de la consommation n'a pas entraîné une uniformité des sociétés, les identités territoriales ont au contraire été valorisées pour souligner les différences. Les frontières sont au cœur de ce système en différenciant ce qui est interne, de ce qui est externe. N'oublions pas la remarque de Jean Gottmann « *le fait fondamental de la géographie politique est bien entendu le cloisonnement du monde habité* » (1952, p. 213). L'approche gottmannienne a été véritablement innovante en abordant la frontière institutionnelle dans une dialectique subtile combinant la circulation et l'iconographie, idée féconde qui a permis à Patrick Picouet de développer, bien après, le concept de frontiéralité.

L'espace transfrontière représente donc l'altérité où les représentations de chacun se confrontent dans leurs différences. La circulation permet et la rencontre des représentations et leurs évolutions, mais sur la très longue durée (Gottmann, 1973). État et frontière, pouvoir et territoire constituent des couples indissociables de la dynamique du système-monde actuel.

## **Définir la frontière**

Comme je l'avais rappelé dans ma thèse, il est bon de partir d'une définition générale. « *La frontière est une limite séparant deux États, deux divisions administratives, deux régions caractérisées par des phénomènes physiques ou humains différents* » (Larousse, lexis, 1999). La recherche d'une définition pertinente n'est pas nouvelle, Jacques Ancel en 1938 avait déjà donné quelques bases rappelées par Paul Guichonnet et Claude Raffestin en 1974. Ils insistent sur le lien entre la mise en place progressive des États modernes et la notion de frontière qui prend forme à partir des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, « *Dès l'instant où l'on admet la compétence territoriale, la frontière linéaire continue et stable s'impose* » (Guichonnet, Raffestin, 1974, p. 12). Je ne reprendrai pas dans le détail les différents types de frontières définis par les auteurs, mais je me permets d'en donner quelques caractéristiques :

- « *le caractère sacré des frontières et des limites est observable de l'Antiquité à nos jours* (ibid, p. 16),
- *la frontière a eu aussi le sens de limite de civilisations (...)* (ibid, p. 16)
- *La frontière, en tant que limite de nationalité, a pu coïncider avec des faits de nature linguistique, ou mieux culturelle* ». (ibid, p. 20)
- La frontière, limite d'empire avec des approches soit scientifiques comme le Britannique Curzon, soit politiques avec la triste géographie du *lebensraum* de Ratzel.
- Enfin, la situation rare de la frontière contractuelle.

D'une certaine manière, Michel Foucher (1991) est allé jusqu'au bout de l'exploration des pistes géopolitiques proposées de manières succinctes par Guichonnet et Raffestin. Foucher apporte en plus une vision exhaustive puisqu'il a rassemblé une documentation impressionnante pour traiter de presque toutes les frontières du globe pour les années quatre-vingt. Cette approche structuraliste et universaliste de la géopolitique est un cas à part dans la production scientifique française.

Je ne reviendrais pas non plus en détail sur le concept de frontière naturelle. « *Il est très rare de rencontrer au XVII<sup>e</sup> siècle un auteur qui défende la théorie des frontières naturelles* » (André, 1950, p. 2). Rappelons simplement que le terme de *naturel* s'oppose dans la pensée du siècle des Lumières au concept de *divin*. La nature dans le sens de l'environnement n'a donc rien à voir avec la nature de l'action politique décidée par les Princes. Le relief ou un cours d'eau n'est donc qu'un simple support matériel d'une ligne frontière. D'une certaine manière, ces supports sont des éléments facilitant la cartographie du territoire, ce qui ne garantit pas une facilité de contrôle. Les fleuves sont bien souvent des espaces vécus à l'échelle locale, tandis que le pouvoir central voit le fleuve comme support d'une ligne frontière. L'exemple du fleuve Maroni entre la Guyane et le Surinam est suffisamment démonstratif. « *Au-delà de la volonté de sortir de l'obscurantisme et des interprétations divines, la Nature est instrumentalisée et institutionnalisée parce qu'elle présente des avantages importants dans la délimitation des territoires* » (Picouet, 2008, p. 86). L'historique de cette idée typiquement française est analysé dès 1951 par Norman Pounds. Par ailleurs, la dimension environnementale est de plus en plus importante dans la compréhension du fonctionnement des frontières contemporaines, cela n'a rien à voir avec un glissement idéologique en faveur d'une frontière organique, adaptable aux besoins d'une nation. La nature peut même devenir l'objet de coopérations transfrontalières (Fourny, 2003). L'idée de frontière naturelle est politique avec un discours symbolique dans une narration de la construction territoriale.

La démarche de Guichonnet et Raffestin est innovante en 1974 parce qu'elle complète l'approche historique et géopolitique avec une démarche de géographie régionale et sociale. « *C'est le rôle et les effets de la frontière qui nous ont retenus (...) elle crée des phénomènes qui échappent au pouvoir central (...) Les marges territoriales ont une vie propre qui résulte de la confrontation de systèmes différents* » (ibid, p. 25). C'est à l'échelle locale où l'ambivalence permanente entre coupure et soudure est la plus évidente. Sans l'affirmer, les auteurs sont déjà dans une approche multiscalaire. Claude Raffestin (1986) affirme avec justesse que la frontière a des propriétés et qu'il faut les analyser, notamment à l'échelle locale, pour en comprendre les effets sur les territoires frontaliers. Dans les années quatre-vingt-dix, de nombreux travaux de recherche portant sur les frontières ont été réalisés, ces travaux sont rappelés par Patrick Picouet (2008, p. 60) et Lucile Medina (2021, p. 123-124).

Cette multiplication des approches géographiques de la frontière et des espaces frontaliers permet à Jean-Pierre Renard de proposer une définition plus complexe :

« (...) *c'est une limite politique articulée à l'exercice de pouvoirs (maîtrise, contrôle, défense ...), capable de séparer des territoires. Souvent abordée en termes de rupture et de concurrence, la frontière peut sous certaines conditions internationales particulières, devenir un lieu*

*d'échanges créateurs d'innovations, de complémentarités. Selon les dynamiques engagées, elle engendre des effets spatiaux très différents. La frontière est donc à la fois la ligne de séparation, mais aussi l'espace de proximité concerné par la dynamique de la ligne.* » (2002, p. 44).

Nous retrouvons l'acceptation duale de la frontière à la fois élément géopolitique pour le maillage statonational et objet géographique ambivalent à grande échelle. Par ailleurs, cette définition est aussi influencée par l'observation de la politique de l'Union européenne en matière de coopération transfrontalière. La force de la proposition est de permettre une distinction simple entre des termes géographiques courants et pourtant ambigus où les qualités de la frontière peuvent parfois s'appliquer en dehors du champ des frontières statonationales. Jean-Pierre Renard s'inspire pour sa démonstration (idem, p. 45-46) des travaux de Roland Pourtier sur les villes africaines. La limite de la proposition est de ne pas souligner la complexité notamment lorsque la frontière est ouverture pour certaines dynamiques et fermetures pour d'autres. La dimension évolutive de la frontière n'est pas suffisamment soulignée.

Dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (Lévy, Lussault, 2003), Jacques Lévy propose une définition qui a eu le mérite de provoquer des réactions vives tant elle est éloignée des travaux scientifiques contemporains en ne prenant pas en compte les nombreuses thèses soutenues en France (voir en fin de chapitre) et les travaux anglophones des *Borders Studies*. Elle ne permet pas de comprendre la complexité des frontières actuelles. *Dans un monde démilitarisé ouvert aux échanges, elle perd son sens* (idem, p. 384). Michel Lussault reviendra en 2009 sur ce positionnement qu'il qualifiera de naïf (Lussault, 2009). Et la version du dictionnaire de 2013 ne remet pas en cause le texte proposé, mais le complète, mais de manière très générale. Par contre, ce dictionnaire a eu l'énorme mérite de provoquer une réaction féconde de la part du groupe Frontière (2004) autour du Professeur Jean-Luc Piermay et de Christiane Arbaret-Schulz. Pour être honnête intellectuellement, il faudrait tout simplement recopier le texte qui est en soi une démonstration magistrale. Les points que je souligne comme déterminants pourraient sembler illusoire tant la cohérence du document est signifiante.

Dès l'introduction, les auteurs montrent la difficulté de l'évolution au début du XXI<sup>e</sup> siècle, quelques années après la sortie officielle de la guerre froide. *« Cette tendance ne signifie d'ailleurs en rien la disparition de l'objet même de « frontière ». S'estompant sous ses expressions conventionnelles, la réalité frontalière réapparaît ailleurs, sous d'autres formes, mais toujours en des lieux investis d'une forte capacité de structuration sociale et politique »*. De manière imagée, nous passons de la place forte aux centres commerciaux, du douanier aux flux de frontaliers, les uns n'excluant d'ailleurs pas les autres. Je reviendrais sur l'aspect multidimensionnel de la frontière contemporaine, aux différentes échelles, dans la seconde partie du présent volume.

La grande originalité réside dans l'affirmation des différentes formes spatiales : ponctuelle, linéaire, aréolaire ou réticulaire. Nous changeons de paradigme même si de nombreux travaux précédents ont touché du doigt la complexité des formes contemporaines de la frontière. Néanmoins, apporter ces éléments dans une définition, c'est donner les moyens de chercher

les marqueurs spatiaux contemporains de la frontière au-delà de l'image d'Épinal de la ligne, elle-même marquée par le poste-frontière.

Les *frontières réticulaires* sont particulièrement pertinentes. Je reviendrais plus en détail ultérieurement puisque cette approche implique un changement d'échelle. Ces frontières viennent se greffer sur les principaux nœuds, là où justement l'accessibilité est maximale. Elles s'y relocalisent en se conjuguant avec les terminaux de toutes sortes : aéroports, ports spatiaux, maritimes ou fluviaux, gares routières et ferroviaires, plateformes logistiques. Comme pour Jean-Pierre Renard, la discontinuité peut devenir frontière notamment dans le domaine social où les logiques sociospatiales peuvent entraîner des phénomènes d'exclusion ne permettant pas à certains groupes d'aller librement au-delà de certaines frontières fortement spatialisées notamment dans l'espace urbain (exemple de Belfast, Heurley, 2001, Ballif, 2006). Nous y reviendrons.

Par ailleurs, amener le concept de frontières gestionnaires pour montrer l'évolution des comportements des agents qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux vis-à-vis de la frontière permet de comprendre l'objet frontière comme un outil possible pour structurer de véritables stratégies. Pour les auteurs, de nouveaux acteurs sont en mesure de créer des frontières. Les frontières gestionnaires correspondent à de nouvelles formes spatiales dont la localisation ne correspond plus aux frontières historiques. De plus, les frontières stationnelles peuvent aussi être instrumentalisées comme frontière gestionnaire. Le recrutement des infirmières françaises dans le Canton de Genève relève d'une utilisation de la frontière comme outil de gestion d'une politique de santé publique. La majorité des infirmières genevoises est ainsi formée à l'extérieur, puis attirée par des salaires attractifs en Suisse.

« *Quatre fonctions pour définir la frontière :*

- *Une frontière est une construction territoriale qui « met de la distance dans la proximité » (Arbaret-Schultz, 2002) (...)*
- *Une frontière est conçue comme un système de contrôle des flux destiné à assurer une maîtrise du territoire à travers un filtrage. (...)*
- *Une frontière est un lieu privilégié d'affirmation et de reconnaissance de pouvoirs politiques (...)*
- *Une frontière institue une distinction par l'appartenance matérielle et symbolique à une entité territoriale dont elle est l'expression » (...)*

Nous pouvons rajouter que la frontière, par sa fonction de filtre, va sur ou sous-dévaloriser, l'autre, le territoire étranger, l'Ailleurs.

La première fonction avait déjà été soulignée par Jean-Christophe Gay en 1995. « *(L'État) en déterminant les normes techniques indépendamment et souvent à l'opposé de ses voisins pour des raisons stratégiques, engendre des situations difficilement remédiables en raison de l'ampleur des investissements nécessaires à une uniformisation* » (p. 20). La frontière symbolise la coupure, la production de « distance dans la proximité », les normes techniques permettent un renforcement dans la durée. La frontière est dans ce contexte le révélateur de l'anisotropie de l'espace où la périphérie est dépendante du centre, de ces décisions, des symboles, discours, représentations ...



L'article propose enfin des pistes de réflexion concernant les effets spatiaux. C'est sans doute cette partie qui aurait pu aller plus loin notamment concernant l'idée *d'espace à risque* et l'émergence de *lieux d'hybridation*. Pour ce dernier point, j'avais développé dans ma thèse l'idée « *d'homotone correspondant aux marges des territoires identitaires, lieu de syncrétisme puisqu'au contact d'autres signes culturels, déterminant un autre territoire identitaire* » (Moullé, 2003, p. 467). Nous pourrions comparer la frontière à une forme de talus culturel où les éléments identitaires de la maille s'enrichissent de particularités liées à la présence d'une autre culture à la fois proche et distante. L'ambivalence n'est pas seulement caractérisée par des oppositions dialectiques, elle se situe aussi dans des subtilités synthétiques où des éléments de « l'ailleurs » sont culturellement intégrés sans le reconnaître. L'homotone permet de comprendre des cultures hybrides où les références identitaires sont à la fois liées au centre gravitaire du pouvoir et à une forme d'autonomie due au contact avec l'Ailleurs. En France métropolitaine, les territoires revendiquant une identité forte et indépendante du centralisme parisien sont tous en périphérie du territoire national. Les ressources disponibles grâce à la frontière permettent une accumulation de richesses. Nous approchons de fait le concept de frontiéralité travaillé par Patrick Picouet. « *La frontiéralité s'inscrit donc dans le regard que les hommes portent sur la frontière, et en retour, dans les effets que la frontière exerce sur les individus, les populations riveraines et sur les nations, donc dans les relations que les hommes entretiennent de part et d'autre de la frontière* » (Picouet, 2008, p. 78). Son travail, sur la résistance des iconographies au changement dans la façon de gérer la frontière, est intéressant, car cela souligne un paradoxe avec le processus de résilience des populations face aux changements territoriaux. La résilience est particulièrement forte face à l'altérité de la frontière où l'adaptation est permanente dans une logique de recherche des profits possibles face à une situation nouvelle. L'homotone caractérise l'ensemble des processus identitaires liés à la frontière incluant, bien entendu, la frontiéralité.

C'est aussi vrai pour les espaces spécifiques comme un marché de l'immobilier. Par exemple, autour du Canton de Genève ou du Grand-Duché du Luxembourg, le marché immobilier est tendu, constituant un véritable bourrelet ou talus liés à la frontière, au pied du talus, à l'opposé de la frontière, une discontinuité souvent sous la forme d'une transition existe.

L'ouverture, où le degré d'ouverture, peut s'évaluer en fonction de l'émergence de marqueurs spatiaux, de transformations culturelles pour faire apparaître de l'entre-deux – *in-between spaces* – (Bhabha, 1994), de l'homotone (Moullé, 1999) ou de l'hybridation, terme fréquemment utilisé par Homi Bhabha. François Mancebo (2001) sans doute dans le cadre d'un changement épistémologique personnel en direction du développement durable parle de lisière, terme tiré de la biogéographie, mais qui montre bien la dimension transitionnelle comme l'homotone.

Le seul regret dans ce texte de référence (Groupe frontière) est l'absence de l'idée de porosité (Gay, 1995, p. 72) lié au degré d'ouverture de la ligne, en relation directe avec la gestion même de la frontière. Face à une coupure de l'espace, certains éléments passent à travers et d'autres non. La frontière peut donc être poreuse ou fermée (Guichonnet, Raffestin, 1974), sans oublier que la fermeture induit nécessairement des comportements réactifs clandestins. La même ligne peut être poreuse aux flux de marchandises et relativement fermée, donc dangereuse pour les personnes qui prennent le risque de la traverser sans les papiers

nécessaires. Les combinaisons sont multiples et correspondent à une politique utilisant la frontière comme outil de gestion pour son territoire.

Dans mes travaux, j'ai plus travaillé à définir les dynamiques transfrontalières que la frontière elle-même même si la frontière en est le cœur et la raison pour laquelle j'ai intitulé ma partie « la frontière, fil rouge de mes travaux ». Les dynamiques transfrontalières se réalisent entre les territoires frontaliers. Les enjeux sont multiples :

- L'existence d'un espace transfrontalier lié aux dynamiques observées
- Les influences de chaque territoire sur l'autre, ou les autres au-delà de la frontière.
- L'émergence des marqueurs spatiaux communs qui permettrait de parler de territorialisation transfrontalière, sans pour autant affirmer l'existence d'un territoire à cheval sur la frontière qui nierait l'existence même de la frontière.
- L'implication d'acteurs publics et privés
- La présence d'une gouvernance multi-niveaux
- Une action transfrontalière publique au service des populations de part et d'autre de la frontière

C'est la raison pour laquelle j'ai développé un concept englobant avec l'homotone.

Henk Van Houtum (2000) propose une analyse synthétique des travaux scientifiques de l'époque notamment ceux qui ont attiré à la dimension transfrontalière avec trois approches. Une première approche qualifiée de fonctionnelle étudie les flux socio-économiques et le rôle plus ou moins important de l'effet-barrière. Une deuxième approche, institutionnelle, analyse les cadres politiques et juridiques. Enfin, une troisième approche présente une dimension plus anthropologique en intégrant les dimensions culturelles et symboliques (*people's approach*). Sa contribution souligne la difficulté à classer les travaux tant la frontière permet des approches variées, la frontière étant à la fois un élément spatial structurant les territoires et une ligne à traverser pour les différents flux.

Repartons de l'idée fondatrice de Jean Gottmann (1952) où « l'encloisonnement » du monde et la mobilité constituent deux éléments structurants de compréhension du monde. Le maillage des coupures de l'espace et le treillage des réseaux permettant la mobilité se surimposent et soulignent la complexité d'un système et des représentations qui y sont liées. Nous entendons par réseau, un ensemble de lignes ou de relations aux connexions plus ou moins complexes (Brunet, 1992, p. 430). La double entrée d'analyse du monde de Gottmann est toujours d'actualité 70 ans après, car cela reste deux clés essentielles d'analyse.

Un exemple simple permet de comprendre la difficulté pour le géographe d'aborder l'espace et le temps de nos jours. La ligne grande vitesse reliant Paris à Bruxelles permet de franchir la frontière franco-belge sans aucun arrêt. La fonction filtrante de la frontière ne disparaît pas pour autant. Les services douaniers ont la possibilité de s'intégrer dans le réseau au nom du contrôle de la ligne frontière. Ainsi, ils ont le droit de contrôler les passagers pendant le déplacement. Un service immobile de contrôle de la ligne devient mobile et sans relation directe, vécu avec la ligne frontière. La frontière devient alors réticulaire. Pourtant l'objet du contrôle reste bien celui du filtre lié à la frontière fixe. Cette question de la mobilité a été

élargie par Anne-Laure Amilhat-Szary et Frédéric Giraut (BRIT XI et 2015) au début des années deux-mille-dix et la synthèse proposée en 2015 dans l'ouvrage *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* (p. 13-59), car la frontière en tant que lieu de passage n'est pas nécessairement sur la ligne cartographique, le corps lui-même est frontière dans les situations de migrations comme l'a montré Camille Guenebeaud dans sa thèse *Dans la frontière : migrants et luttes des places dans la ville de Calais* (2017). Le migrant représente lui-même la complexité de la frontière, il représente son territoire d'origine, il va vivre de nombreux lieux d'étapes du trajet migratoire et il se projette sur une destination finale. La personne en migration transporte plusieurs territoires avec elle : l'origine, l'actuel, ceux par lesquels elle est passée et celui espéré qu'il soit ou non atteint. Et pourquoi pas aussi, celui du retour, épisodique ou définitif...

Les projets de coopérations transfrontalières permettent d'interroger la place de la frontière et sa relative mobilité. Toutefois, ce concept est à utiliser avec discernement, car sur la très longue durée les frontières ont une réelle mobilité. Michel Foucher dans sa thèse d'État a présenté ses propres calculs où le continent européen est l'exemple même de l'instabilité des lignes frontières tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. L'idée de frontière mobile est particulièrement pertinente pour l'étude des flux migratoires et de leurs effets sur les territoires traversés. Il y a donc d'une part l'approche structuraliste de Foucher et d'autre part l'approche phénoménologique des effets de la frontière au-delà de l'espace frontalier. L'idée de mobilité s'applique à la fois à la position géographique de la ligne frontière, mais aussi à la mobilité des acteurs qui participent eux-mêmes à la réalité de la frontière. La frontière se dilate alors en intégrant toutes les réalités à commencer par le migrant clandestin qui est dans la frontière tant qu'il n'a pas de situation légalisée.

À travers cette recherche des mots justes pour décrire le phénomène complexe qu'est la frontière, je n'ai aucunement cherché à retracer l'historique de la frontière qui a été magistralement présenté par Maïté Lafourcade (1998) sur le plan juridique et par Daniel Nordman (1998) à partir de l'exemple de la France. Le but est d'avoir « une caisse à outils » suffisamment diversifiés pour pouvoir analyser les effets des frontières contemporaines, regardons ensemble les différents outils.

### **Une approche dynamique : Bordering / Debordering / Rebordering**

Cette sous-partie est largement inspirée par l'article remarquable « Selected conceptual issues in Border Studies » de Vladimir Kolosov et James Scott (2013) qui ont cherché à synthétiser l'état des travaux dans le domaine. La dynamique spatio-temporelle de la souveraineté de l'État est au cœur de leur réflexion.

La période de construction du compartimentage politique du monde, ou phase de *bordering* doit être perçue sur la longue durée puisque l'époque moderne en Europe a été le début de la construction des frontières westphaliennes tandis que de nombreuses dyades africaines sont en cours de précisions juridiques et donc de *bordering*. Retenons l'idée de Van Houtum (2005) que ces « container boxes » sont des représentations des élites politiques qui ne correspondent pas nécessairement aux vécus des populations qui n'ont pas une vision ossifiée

de leurs territoires. Le processus de production de frontières n'est pas seulement une phase dans le découpage géopolitique du monde, il est aussi un processus non abouti (Kolosov, Scott, 2013) puisque les frontières sont tracés, déplacés et peuvent disparaître. La difficulté principale pour comprendre le monde est bien la complexité de deux réalités qui se superposent avec d'une part un pavage statonational relativement stable depuis un quart de siècle et d'autre part des échanges à toutes les échelles, intenses et aux ramifications multiples. Le *bordering* est une phase historiquement nécessaire d'affirmation de la souveraineté politique, mais ce stade n'est pas suffisamment pensé pour permettre un équilibre entre le contrôle et la circulation. Les normes westphaliennes (délimitation, démarcation, gestion et contrôle) ont permis la construction de représentations mentales essentielles à l'existence des territoires correspondant à un système sémique (Raffestin, 1980, 2019). Cela a permis l'émergence historique d'un découpage du monde centré sur les polarités politiques à l'échelle des États. État et frontière se renforcent parallèlement pour affirmer la souveraineté politique. Les États, avec leurs frontières, correspondent à leurs narrations avec l'objectif de construire des identités notamment nationales.

La remise en cause relative de la souveraineté des États par les flux liés à la mondialisation et les effets de la gouvernance mondiale ont permis des approches nouvelles de la frontière notamment par des changements d'échelles à la fois locales, régionales, mais aussi supranationales. Les flux à toutes les échelles caractérisant l'espace mondial remettent en cause le schéma d'un monde découpé, cloisonné. Les réseaux ont besoin de fluidité et non de coupure, les flux permettent de connecter espaces et nœuds des réseaux et participent à la société en réseau (Castells, 1996). De fait les frontières se sont adaptées en se multipliant sous la forme non plus de lignes, mais de points de contrôles sur les réseaux comme les ports, aéroports, et autres lieux hors douanes. Comme le soulignent Vladimir Kolosov et James Scott, les espaces-frontières ne sont plus seulement aux limites du territoire de l'État, ils sont potentiellement partout. La combinaison des territoires et des réseaux, comme l'a aussi souligné le Groupe Frontière (2004), permet d'envisager la frontière comme multidimensionnelle, multifonctionnelle et polymorphe. Les frontières sont devenues variables dans l'espace et concernent, selon les situations, des acteurs différents.

L'autre aspect de la remise en cause de la souveraineté des États est la dynamique de régionalisation soit au sein des États existants, avec l'aboutissement possible de l'indépendance des anciennes régions, soit par les dynamiques transfrontalières résultantes autant de logique *bottom up* et que de logique *top down*. La complexité de la coopération transfrontalière européenne en est un bon exemple. La dynamique de régionalisation peut aussi se faire à une échelle macro-régionale par la convergence d'intérêts de plusieurs États pour mieux coopérer dans une logique d'intégration régionale (Reitel, 2018).

À chaque type de flux correspond des types de freins au passage de la frontière. Pour les flux immatériels notamment digitaux, ce sont les serveurs placés aux nœuds du réseau, ou hubs numériques, qui permettent l'usage de freins qui sont des applications informatiques qui utilisent des algorithmes permettant de sélectionner les informations, les trier et de fait d'interdire ou non le passage. La fonction de contrôle de la frontière est bien présente, elle

permet de filtrer et potentiellement d'être discriminante. Concernant le passage des personnes, la figure de la porte est la plus simple. Ouverte ou entre-ouverte, elle permet la circulation. Dès lors qu'elle est fermée, le principe du contrôle systématique est présent avec ses dérives discriminatoires où la porte s'ouvre au cas par cas et, ce à toutes les échelles, de la maison à la frontière macro-régionale comme celle de Schengen en passant par les quartiers clos. C'est peut-être au niveau des flux de marchandises que la situation est devenue la plus complexe. Les flux sont par essence réticulaires, leur contrôle peut se faire à un point précis du réseau. Pour autant, dans la logique du « Just in time » et donc de l'efficacité économique à court terme, les acteurs économiques en collaboration avec les acteurs politiques ont imaginé des solutions permettant le contrôle sans rompre la circulation du flux. Le principe de la déclaration préalable ou « preclearance » permet aux marchandises d'être déclarées d'avance pour leur passage à la frontière, les réseaux numériques permettant aux services douaniers de connaître les informations concernant les marchandises transportées, de percevoir les taxes afférentes si elles sont prévues par la loi, et d'intercepter au niveau des nœuds la marchandise s'il y a des doutes. Les systèmes de scanners comme l'usage de chiens complètent les moyens disponibles. Les nœuds de réseaux destinés aux échanges internationaux sont donc à la fois des plateformes logistiques et des centres de contrôles douaniers. Pour ces types de flux, la frontière se retrouve éclatée en une multitude de lieux incluant ceux de départs et ceux d'arrivées des marchandises et les centres logistiques ; autant dire que la frontière occupe de fait la totalité de l'espace économique avec un maillage extrêmement fin, la base étant le dépôt dit hors douanes des entreprises. Les flux d'informations et les flux financiers sont sous un régime plus binaire puisque l'essentiel des flux passe par câbles en fibre optique, le pouvoir politique peut décider de fermer le passage. C'est aussi une faiblesse stratégique face à d'autres États ou à des groupes non étatiques, légaux ou non. Les nœuds de raccordement optique peuvent être des cibles pour des actes malveillants.

Ces dynamiques sont des manières d'envisager le *debordering* ou dévaluation apparente de la frontière westphalienne, ce qui permet de parler de frontières post-westphaliennes. Pour autant, flux transnationaux et coopérations transfrontalières ont posé simultanément de nouvelles questions avec des réponses complexes liées la multiplication des points de contrôles et la mise en gouvernance partagée de territoires jusque-là coupés par la frontière. De fait, le terme de *debordering* bien qu'explicite n'est sans doute qu'une analyse conjoncturelle, temporaire ou incomplète, car la souveraineté des États ne peut être dévaluée sans remettre en cause la gouvernance mondiale qui est elle-même fondée sur l'existence des États. Les États jouent sur différents registres pour maîtriser au mieux, et à leurs avantages, les frontières. C'est pour cela que l'analyse de Kolosov et Scott (2013) est remarquable, elle présente le *rebordering* (Andreas et Biersteker, 2003) de manière concomitante au *debordering*. Le *debordering* est lisible à une échelle locale ou régionale tandis que le *rebordering* concerne les enjeux de la souveraineté nationale notamment pour les questions de contrôle et de sécurité, le *rebordering* est un révélateur d'une dimension idéologique tels le nationalisme ou la volonté de valoriser les identités locales. Si l'analyse ne se focalise qu'à

une échelle régionale, l'illusion chronologique peut apparaître. C'est pourquoi l'analyse multiscalaire est indispensable pour comprendre les dynamiques des frontières.

De fait le *rebordering* inclut la nécessité de frontières plus flexibles pour répondre aux besoins économiques et la sécurisation des frontières pour contrôler les flux. Flexibilité et sécurisation sont conçues comme un tout cohérent intégré dans le concept de *rebordering*.

Nous pouvons même concevoir la logique *debordering-rebordering* comme la construction d'un filtre multidimensionnel pour permettre aux territoires, à toutes les échelles de profiter de la mondialisation à travers ses réseaux tout en permettant aux pouvoirs politiques d'affirmer par le contrôle leurs souverainetés. La dualité circulation-contrôle voire la dualité circulation-sécurité est au cœur de la conceptualisation contemporaine de la frontière qui est un processus fonctionnel dynamique (Kolosov, Scott, 2013).

Derrière les dimensions spatio-temporelles, nous avons aussi des postures idéologiques et philosophiques distinctes. Clairement, la fabrication des frontières ou *bordering* appartient au monde de la modernité, de la volonté de découper le monde, de le classer, et finalement de le dominer. La postmodernité, phase de remise en cause de la linéarité des choses dans le sens d'un progrès permanent, pourrait correspondre à l'époque post-westphalienne, du *debordering*, dans le sens où les réseaux comme les coopérations remettent en cause l'ordre et l'équilibre du découpage initial. L'initiative individuelle et l'hédonisme font partie de la postmodernité. François Ascher (2005), sous l'influence de Gilles Lipovetsky, propose l'idée d'hypermodernité où les tendances engagées avec la modernité seraient exacerbées et nieraient les idéaux de la postmodernité. L'hypermodernité s'applique particulièrement aux questions de logistiques, donc de gestion des flux quel qu'ils soient. La sécurisation des flux, comme par exemple l'individualisation du contrôle avec la biométrie, permet l'épanouissement de la figure du douanier omnipotent, il devient omniprésent par la capacité à surveiller et contrôler partout et tout le temps au profit de la souveraineté politique. Là aussi, je m'interroge sur la phase de la postmodernité. Même si le terme est polysémique et semble ne pas recouvrir des réalités toujours comparables, la remise en cause des frontières par une postmodernité semble illusoire. Le dépassement de la frontière par des coopérations transfrontalières de plus en plus sophistiquées ne doit pas masquer le fait que cela est possible parce que le cadre politique le permet. Le politique qui représente la souveraineté autorise ou non le franchissement de la frontière, et de fait la possibilité de tisser des liens. C'est d'ailleurs intéressant de constater que la coopération est la plus aboutie en Europe, donc dans un cadre supranational organisé et sécurisant qui permet des initiatives nouvelles autour des frontières. Il faudrait peut-être aussi compléter le modèle avec le déplacement, la disparition et la réapparition de la frontière sous une forme fantôme (Von Hirschhausen, 2017). Autant, le déplacement de la frontière et sa disparition ont une dimension moderne dans une logique nationaliste ou négociée, autant la frontière fantôme relèverait d'une forme d'hypermodernité dans sa complexité temporelle où le passé se rappelle au présent et conditionne en partie l'avenir. La linéarité supposée du modèle *Bordering-Debordering-Rebordering* serait potentiellement remise en cause. L'approche spatio-temporelle doit intégrer l'hypothèse de la simultanéité des conséquences des choix politiques sur le fonctionnement des frontières.

Même si la lecture chronologique des dynamiques frontalières est complexe avec des discontinuités, des boucles de rétroactions et des phénomènes en tuilages, voire concomitante, il est évident que la frontière est un objet dynamique, multiscalaire et multidimensionnel dont l'interprétation sera de plus en plus complexe.

### **Au-delà des frontières ...**

Mes travaux ne sont pas limités à la frontière comme discontinuité, j'ai mené des recherches sur la question du franchissement des seuils et leur importance pour l'individu (Belgéo, 2013) et des limites (Programme Les Urbain.e.s, par exemple) et me suis investi sur le thème fédérateur du laboratoire des discontinuités notamment pour aboutir à une publication collective (à paraître en 2023) suite au colloque « Penser avec les discontinuités en géographie », organisé à Arras du 4 au 5 juin 2018.

La question de la délimitation de l'espace a toujours été une question sous-jacente de la géographie. Même si la géographie classique et notamment la géographie régionale s'est d'abord intéressée aux centres plus qu'aux marges, il n'y a pas de centre sans périphérie (Reynaud, 1980). Cette approche duale a largement été utilisée par la géographie marxiste, tout en évitant de poser explicitement la pertinence des limites. La limnologie (Fourny, 2013 ; Gay, 1995, 2016)) correspond à la recherche de critères opérationnels et culturels permettant de valider les découpages spatiaux. Marie-Christine Fourny présente la démarche dans le cadre des recompositions spatiales liées aux coopérations dans le cadre de l'Arc alpin.

L'existence d'une discontinuité territoriale semble indispensable pour générer une perception territorialisée face à « *l'immensité angoissante de l'espace géométrique* » (Dardel, 1952). L'immensité de l'espace peut être vécue comme une forme d'enfermement. Geoffrey Moorhouse, dans son roman *Apples in the Snow: A journey to Samarkand*, parle à propos de l'immensité de la steppe de « *platitude hypnotique* » (p. 31), « *Le sentiment d'immensité se transforme en une forme d'oppression d'autant que dans le livre, les rumeurs disent que nul ne survit à propos des déserts, leurs limites ne sont pas maîtrisables* » (p. 31). En référence à cette œuvre, Isabelle Gadoin souligne que « *l'absence de frontières semble la plus insupportable des oppositions* » (2003, p. 55). Slavomir Rawics dans son récit *The Long Walk* démontre de manière magistrale la difficulté de sortir de l'immensité. Sa fuite dramatique, avec quelques codétenus, d'un goulag soviétique jusqu'au Tibet démontre parfaitement que l'immensité est un enfermement quasi absolu. D'ailleurs, les goulags au cœur de la Sibérie n'ont jamais été fortement sécurisés. L'immensité de la nature hostile suffisait à figurer l'enfermement, c'est l'angoisse de la métrique (Moles, Rohmer, 1972, 1998) et l'absence de possibilité de franchir un seuil (Baillé, 2006) qui est le problème, « *symbole double de cloisonnement et de libération, de systole et de diastole* » (Le Vot, 1972, p 325). Jacques Baillé démontre en particulier la nécessité de franchir des seuils pour que l'individu se construise vis-à-vis des autres. Les seuils constituent les éléments structurant les rapports sociaux, les seuils sont autant des éléments figuratifs que des marqueurs spatiaux. La limite circonscrit

l'espace, le seuil est le lieu de franchissement, le checkpoint joue le rôle de seuil pour la frontière.

Le cloisonnement n'est donc pas seulement symbolisé par des murs et des barbelés, mais surtout par un sentiment qui résulte d'une situation géographique où la métrique n'a plus de repères ou bien des codes sociaux qui signifient que le lieu, avec ses limites matérialisées par le barbelé ou le mur, est fermé. C'est donc le sens qui prime sur la matérialité pour qualifier la tendance à la fermeture, le degré d'ouverture, la finalité du cloisonnement.

Les représentations jouent donc un rôle important. Lorsque je parle de représentations, il faut que je parte de la notion en général qui concerne le social, en ayant en tête que le thème est fondamentalement transdisciplinaire et ancien (Durkheim, 1898, Halbwachs, 1925). Le thème a été largement abordé avec notamment un article remarquable de synthèse de Sandrine Depeau (2006). Sans reprendre point par point sa démonstration, je dois en rappeler l'essentiel. À partir des travaux de Jean-Claude Abric (1987, 1994) et de Pascal Moliner (2001), nous avons une proposition structurale qui permet d'avoir un cadre général avec deux niveaux de représentations. Le noyau central des représentations, constitué des héritages collectifs, de l'histoire, de l'idéologie commune au groupe. Nous y voyons une forte influence de Pierre Bourdieu (1972) où l'*habitus* conditionne l'individu. Les représentations liées au noyau central ont une forte inertie. Le système périphérique beaucoup plus souple lié au quotidien de l'individu. Les représentations sont à ce niveau-là des opinions qui sont par essence changeantes et instables. L'opinion peut varier, ce qui ne veut pas dire que les représentations profondes comme les références idéologiques évoluent.

Sylvie Considère et Fabienne Leloup (2017) ont cherché à comprendre les représentations de la frontière en proposant trois catégories, « (...) *l'espace vécu renvoyant aux pratiques de la frontière, aux pratiques de passages et la représentation de l'autre et enfin les représentations de la frontière* » (p. 54-55). Elles insistent sur le fait que « la frontière est une donnée forte de l'exercice de souveraineté de l'État, de la protection des identités culturelles et donc de la construction de l'identité de chacun » (p. 55). Les représentations individuelles sont très complexes à percevoir, l'approche qualitative est presque exclusive.

Dans une perception phénoménologique, plus que toute autre discontinuité, la frontière, participe à la construction de l'espace perçu. Les perceptions sensorielles, leurs traductions psychologiques, et la construction de représentations jouent un rôle crucial dans les choix liés à la dialectique ouverture-fermeture. Pour limiter l'angoisse de la métrique (Moles et Rohmer, 1972, 1998) face à l'immensité du monde, il est nécessaire, de manière matérielle comme idéale, de marquer, de borner le territoire pour se sentir appartenir à celui-ci. L'appropriation spatiale conditionne la territorialité. La porte du logement ou la porte de l'immeuble peut jouer un rôle de discontinuité et de point de passage. Une combinaison subtile d'ouverture-fermeture va être associée à ces portes en fonction du ressenti et des représentations de l'individu face à un risque supposé ou réel qui pourrait provenir de l'extérieur. Appartenance sociale et psychologie individuelle vont participer pleinement aux représentations liées à la dualité intérieur-extérieur. Ainsi, selon les sociétés, la porte sera plus ou moins ouverte facilitant ou non le passage entre l'extérieur et l'intérieur. Même si dans tous les cas, « *la porte*



démontre de façon décisive que séparer et relier sont les deux aspects d'un même acte » (Simmel, 2007, p. 51), pourquoi dans un monde de grande mobilité et de connaissances du monde, les individus éprouvent-ils un besoin affirmé de protection ?

Le sociologue Norbert Elias (1987) apporte un cadre général et évolutif où l'État joue un rôle de stabilisateur, le pouvoir de l'État permet à l'individu d'avoir un autocontrôle qui permet la socialisation sur un territoire. Cet équilibre entre société et individu s'est mis en place sur la longue durée et est remis partiellement en cause de nos jours. « *L'acceptation actuelle des deux notions (individu et groupe) implique non seulement l'idée d'une opposition tranchée et manifeste entre individu et société, mais aussi une opposition commune, même si elle est moins évidente, des deux à l'État* » (Elias, 1987, p. 209). L'État a, parmi ses missions, le rôle de protéger l'individu (Noiriel, 2001, p. 130). D'une situation de toute puissance, l'État ne semble plus pouvoir parfaitement remplir sa mission, du fait de l'individualisation des comportements sociaux et de l'hypermobilité permise par le développement des moyens de communication. La désagrégation de l'État-providence en est une manifestation politique et sociale. Notre objectif est de déterminer les marqueurs spatiaux de ces oppositions proposées par Norbert Elias qui individualisent les territoires.

Abraham Moles et Élisabeth Rohmer (1972, 1998) dans leur proposition d'un cadre explicatif au monde occidental, soulignent l'existence d'enveloppes spatiales en partant de la sphère individuelle, privée à ce qui est collectif et commun. Des seuils psychologiques importants existent avec des matérialisations spatiales, elles structurent les degrés d'appropriation. Ainsi la porte de la chambre permet de distinguer l'espace individuel de celui collectif de la famille. La porte du logement dissocie la sphère privée de l'espace public. Le quartier est identifié par des repères et des visages connus et se différencie d'un espace où l'individu se sent anonyme puisqu'il ne reconnaît pas d'autres personnes. L'apport de Abraham Moles et Élisabeth Rohmer est essentiel, car il est indirectement en lien avec le concept de *seuil* (Baillé, 2006), que nous retrouvons dans la plupart des mythes. Le mythe de la fondation de Rome est marqué par la création du *pomœrium* afin de délimiter ce qui est Rome et ce qui est l'extérieur de la cité. Le franchissement des seuils est porteur de symboles puisqu'il participe à la construction de l'individu. Passer le seuil, c'est évoluer entre l'individuel et le commun, cette étape correspond à un niveau d'ouverture au monde. Le passage du seuil est un élément structurant dans le roman pour enfants où les héros passent d'une période de l'enfance à une autre, d'un monde égocentré à la société ; certaines fictions ou *fantasy* utilisent le seuil pour passer du monde réel à un monde fantastique (ex. Alice au pays des Merveilles<sup>6</sup>, Harry Potter<sup>7</sup>).

Parallèlement, la frontière, en participant à l'identification du groupe, crée ainsi une distance qui constitue un frein aux échanges extérieurs (Barth, 1969). De manière ambivalente c'est aussi dans les échanges avec l'altérité que se construisent les groupes sociaux (Barth, ib.).

Abraham Moles et Élisabeth Rohmer n'intègrent pas dans leur apport le niveau scalaire de la frontière d'État. Cet oubli est fréquent chez les sociologues et dénoncé par Norbert Elias (1987, p. 216). L'oubli de Moles et Rohmer est sans doute lié à la dimension psychologique des études s'appliquant d'abord sur les espaces du quotidien des individus. Intégrer la

---

<sup>6</sup> Roman de Lewis Carroll, publié en anglais en 1865, 1869 pour l'édition française.

<sup>7</sup> Série littéraire de sept romans achevée en 2007 par J.K Rowling

frontière est pourtant le prolongement de la théorie Moles et Rohmer en apportant un degré d'abstraction supplémentaire aux représentations mentales. La frontière de l'État est une ligne abstraite sur la carte, elle est pour la majorité des citoyens une ligne symbolique puisqu'ils ne sont pas allés « voir » la frontière, pourtant cette ligne sépare bien le monde connu, le territoire, du reste du monde, différent, étrange, étranger. Nous retrouvons la dualité Civilisés-Barbares (Rufin, 1991) de l'époque antique. Le système éducatif participe aux constructions des représentations ; l'enseignement de l'histoire nationale, de la géographie et de l'éducation civique en particulier. Il y a un apprentissage des différenciations entre le « nous » et le « eux », entre l'intérieur et l'extérieur. Lorsque la frontière est franchie, le poids des représentations est en action avec pour conséquence la recherche immédiate par les sens de la différence soit par crainte, soit par curiosité ou les deux. Dans cette approche phénoménologique, le passage de la frontière est d'abord une expérience combinant réalité ressentie, représentations individuelles et collectives, et mobilisation des symboles portés par la ligne frontière (Considère, Perrin, 2017). D'une certaine manière, chaque franchissement de seuil, est une expérience plus ou moins consciente, avec une charge symbolique variable, mais toujours nécessaire dans la construction du lien entre l'individu et l'autre, entre l'individu et le groupe, entre les groupes humains. Dans ce contexte, le franchissement des seuils peut participer, avec l'apprentissage, à la construction identitaire et donc territoriale.

Ainsi, cette structuration est perceptible à l'échelle locale, celle d'un îlot urbain où les discontinuités vont permettre de distinguer clairement l'espace public de l'espace privatif confirmé par le droit et des aspects plus subtils où le passage de l'un à l'autre va se traduire par une transition telle que décrite par Moles et Rohmer. Le palier de l'immeuble n'est pas le hall ni de l'appartement ni de l'immeuble. À chaque seuil correspond un degré spécifique entre l'espace privé et l'espace public, ils ne sont donc pas strictement identiques. Les ressentis évoluent en fonction des valeurs que nous attribuons aux lieux. Les limites participent à la fois à l'individualisation et de sa prise de conscience, et à l'identification par rapport à l'autre, par rapport à l'ailleurs.

Comme le dit Marion Segaud, « *la question des limites et des frontières a une portée heuristique non négligeable dans le champ de la prospective territoriale, notamment si l'on garde à l'esprit que la dimension anthropologique de la délimitation a toujours été présente dans les pratiques et dans les représentations humaines* » (Segaud, 2002, p. 91). En sociologue, elle ne cherche pas à faire une dimension bien nette entre frontière et limite. Par contre elle insiste sur l'effet de l'esprit : « *il confère à l'espace sens et fonction. Ce ne sont pas les territoires ou les pays qui se limitent (délimitent) mutuellement, mais leurs habitants qui exercent une action réciproque. La frontière devient alors une cristallisation, une spatialisation des processus psychiques de délimitation. (...) cet aspect de mitoyenneté, dans ce qu'il y a de part et d'autre. Ce qui fait sens est ainsi l'interaction* » (Segaud, 2002, p. 104). Cet extrait un peu long est néanmoins fondamental, car il met en perspective la frontière dans la problématique plus générale des liens, donc des réseaux, et des discontinuités (dans le sens général). Nous retrouvons aussi l'influence de Barth. C'est le rapport à l'autre qui crée le paradoxe du lien et de la distance, l'acte fondateur étant la naissance de l'enfant par rapport à la mère.

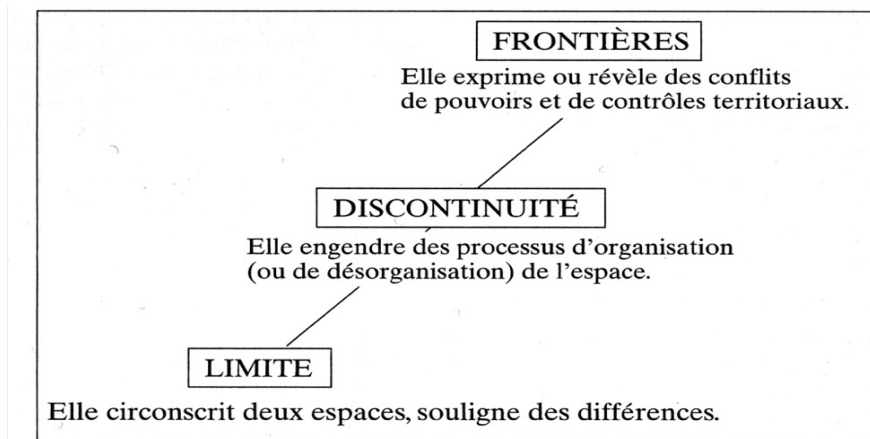
La frontière est en apparence la forme la plus simple à définir, car elle correspond à une entité construite et sécurisante du dedans et du dehors. La porte close de la chambre de l'adolescent est-elle alors une frontière ? La réponse est non, car cette porte a une valeur symbolique et sociale, mais ne représente rien en termes politiques, à moins que les rapports intrafamiliaux doivent être considérés comme politiques puisqu'il y a des tensions et des rapports de forces et de dominations ! Le vocabulaire doit donc être plus précis pour permettre à chaque forme de « discontinuité » d'être clairement repérée.

Jean-Christophe Gay part du constat de Roger Brunet : « *l'espace géographique est fondamentalement discontinu* » (Brunet et Dollfus, 1990, p. 104). « *L'agitation du monde produit continuellement des discontinuités* » (Gay, 1995, p. 5). Il propose une définition qui englobe les frontières tout en s'ouvrant sur un champ géographique large. « (...) *les discontinuités ne sont pas seulement ces limites nettement indiquées sur les cartes et appartenant à l'espace d'encadrement. Il peut s'agir aussi de formes spatiales provenant d'une rupture dans l'évolution d'un phénomène à l'origine de structure auréolaire ou bandée. Cela peut-être aussi des interfaces entre deux ensembles spatiaux différents* » (idem, p. 7). Nous reviendrons sur la notion d'interface plus loin, l'intérêt premier est de situer les discontinuités, soit en fonction d'une polarité, d'un centre, soit directement par l'existence de qualités spatiales différentes. La discontinuité peut être perçue comme nette, mais elle est dans bien des cas une notion floue (Rolland-May, 1984). « *Le géographe doit savoir que le flou n'est pas synonyme d'échec et qu'il doit se décider dans bien des cas, pour ce qui est indécis* » (idem, p. 18). Son travail est basé sur de multiples exemples particulièrement diversifiés tant au niveau des échelles que des thématiques. Il aboutit à une approche philosophique et morale de la discontinuité. « *Les discontinuités découlent d'une différenciation conceptuelle de la surface de la Terre* » (idem., p. 14). Son argumentation se base principalement sur une étude des perceptions de la frontière par des collégiens de la région de Nice et Vintimille sur l'importance des *ressentis*. Sans le dire, il admet que l'angle phénoménologique est nécessaire pour appréhender les discontinuités, car elles sont autant des expériences vécues que des réalités concrètes, parfois même, leurs inscriptions spatiales sont très faibles comme le passage de certains quartiers à un autre dans une ville comme Paris. Sa conclusion s'inscrit pleinement dans une dimension morale et éthique de la discontinuité. « *Plus les civilisations progressaient et plus les discontinuités se sont multipliées et diversifiées afin de canaliser les pulsions agressives et de régler les rapports humains. (...). L'Humanité s'achemine vers une communauté mondiale, ce que certains appellent un « village planétaire ».* (Mac Luhan, 1967) « *L'hybridation si fructueuse des sociétés entre elles se poursuivra tant que l'espace géographique ne sombrera pas dans l'indifférenciation* » (idem ; p. 103). La production de discontinuités serait donc à la fois un fait de civilisation, mais en plus une nécessité pour conserver une diversité. Nous retrouvons là, avec une autre approche, le point de vue de Jean-Christophe Rufin. L'hypothétique disparition des grandes discontinuités serait l'expression d'une dictature absolue et planétaire. Nous avons vu que cette hypothèse ne peut pas aboutir à l'indifférenciation totale de la surface de la terre. D'ailleurs, Gay fait lui-même appel à Jean-Paul Hubert pour suggérer que les individus comme les sociétés ont « *l'intuition d'une hétérogénéité* » (Hubert, 1993, p. 103) notamment à partir de l'environnement que propose

la surface de la terre. La surface de la terre n'est pas uniforme, sa morphologie a été utilisée par l'homme soit de manière sacralisée, soit de plus en plus dans une logique fonctionnaliste et marchande avec une utilisation à la fois volontaire et subie des discontinuités. Les plus fortes concentrations humaines sont sur les littoraux, et les grands fleuves, ces discontinuités sont paradoxalement une formidable ouverture sur le monde tout en étant des espaces fondamentalement à risques (tempêtes, tsunامي, inondations ...).

Pour Jean-Paul Hubert, l'exemple de la nature marquée par des discontinuités, des seuils, des coupures a participé à la structuration des territoires. La phénoménologie contemporaine est sans doute plus nuancée, que l'approche d'Eric Dardel qui est clairement déterministe, car les sens de notre humanité permettent une compréhension en caléidoscope qui ne peut donner place à une explication univoque. Il faut simplement prendre les faits ressentis comme des déterminants influençant la réalité géographique.

**Figure 9 - Limite, Discontinuité, Frontière**



Source : Renard J.P., 2002, p. 60

Jean-Pierre Renard (cf. figure 10) propose des définitions plus simples, mais opérationnelles pour différencier limite, discontinuité et frontière.

Le glissement d'un niveau à l'autre est subtil. François Mancebo propose une définition de la discontinuité qui est à mi-parcours entre la frontière et la discontinuité de Jean-Pierre Renard. « Une discontinuité n'est pas uniquement une fracture dans une organisation sociospatiale, elle est aussi l'expression de la confrontation politique, économique, ou culturelle, entre deux compétences, deux influences, ou deux mémoires du monde. » (Mancebo, 2001). Or il est certain que les processus d'organisation de l'espace intègrent nécessairement une dimension politique, sans pour autant être à un niveau de relations internationales.

Ces définitions ne doivent pas être statiques, bien au contraire les marges s'intègrent dans une logique de mutation permanente, car les différences qu'elles révèlent sont source d'interactions. Il peut donc y avoir passage d'un degré à un autre, dans un sens comme dans un autre. Jean-Pierre Renard se fonde pour sa démonstration sur les travaux de Roland Pourtier à propos des bouleversements sociospatiaux des villes africaines. Des discontinuités

se transforment en frontières intra-urbaines, car elles sont le fruit de tensions politiques aboutissant à des partages territoriaux.

Roger Brunet (1968), pionnier de l'analyse des discontinuités en France, propose deux paramètres clés :

- Le paramètre causal : Discontinuités exogènes / discontinuités endogènes
- Le paramètre temporel : Discontinuités statiques / discontinuités dynamiques

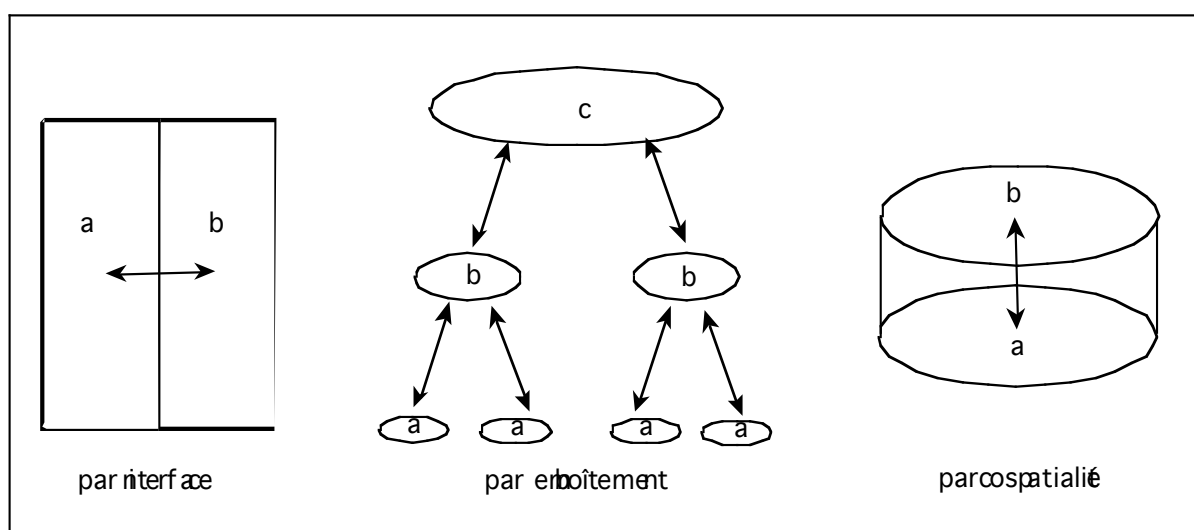
L'encart sélectionné par Jean-Christophe Gay (1995, p. 15) est une série d'extraits de Brunet, ceux qui permettent le mieux de comprendre la combinaison de ces deux paramètres.

Les jeux de limites, discontinuités et frontières sont à articuler au concept d'interspatialité qui permet de développer l'idée d'interface, élément essentiel de la relation entre les territoires. Jacques Lévy propose trois formes d'interspatialités (cf. figure 11) avec l'interface des espaces ou territoires, l'emboîtement et la cospatialité. Il précise que les *interactions* ne peuvent pas être traitées « *comme s'il s'agissait de gérer la contradiction géographique fondamentale entre contact et écart* » (Lévy, Lussault, 2003, p. 523).

Les connexions peuvent alors devenir complexes puisque

- L'interface peut se faire avec une limite, une discontinuité ou une frontière
- L'emboîtement peut intégrer lui-même les trois possibilités
- La cospatialité donne la possibilité de partager la même limite ou discontinuité, voire même qu'un des espaces se caractérise par une limite et l'autre élément de la cospatialité par une discontinuité.

**Figure 10 - Les interspatialités**



Source : d'après J. Lévy (Lévy, Lussault, 2003, p. 523)

Par ailleurs, comme le précise J. Lévy, interface, emboîtement (hiérarchisé ou non) et cospatialité peuvent eux-mêmes se combiner. La combinaison permet des interfaces qui ont elles-mêmes des caractéristiques variables. Ainsi, les trois éléments spatiaux et les trois éléments d'interfaces donnent au géographe la possibilité de nommer avec précision la qualité des « discontinuités » et par là même des éléments de compréhension sur le fonctionnement des marges territoriales. À titre d'exemple, la frontière peut jouer un rôle d'interface transfrontalière tout en étant au cœur d'un espace linguistique dont les isoglosses ne coïncident pas avec elle. Les isoglosses correspondent alors soit à des limites soit à des discontinuités, car elles sont ailleurs. La frontière entre le Valais Suisse et la France ne se superpose pas avec l'isoglosse qui coupe la vallée du Rhône entre Sion et Sierre. C'est une simple limite puisque l'identité valaisanne est largement partagée par les germanophones et les francophones. Par contre, l'isoglosse du Français dans le Val d'Aoste est une discontinuité forte qui permet une identité spécifique au territoire valdotain par rapport au reste de l'Italie, ce qui n'empêche pas l'emboîtement d'un territoire Walser (germanophone) dans la haute vallée du Lys à l'intérieur du Val d'Aoste.

**Figure 11 - Tableau synthétique des interspatialités**

Type d'agencement	Caractéristiques	Exemples	Type d'interface
Obliques	emboîtement + interface	Italie / Val d'Aoste	Discontinuités
Enchâssés	emboîtement + cospatialité	France / Occitanie	Limite
Feuilletés	emboîtement + cospatialité + interface	France / Catalogne	Frontière / Limite / Discontinuité

Source : d'après J. Lévy et J.P. Renard

Le tableau mis en place à partir de la figure proposée par Jacques Lévy et complété par les distinctions de Jean-Pierre Renard permet d'avoir une vue synthétique des interspatialités et comprendre les types de discontinuités. Cela me sera utile pour la démonstration du chapitre 4.

Pour aller encore plus loin, il faut voir les rapports à l'altérité. La discontinuité marque la différence entre des territoires. Jean-Christophe Gay propose pour le tourisme (2008) trois types d'interfaces en fonction de la gestion de l'altérité :

- Des interfaces qui ménagent l'altérité. Les contacts sont minimisés et encadrés par un certain nombre de codes. La caricature est le village-vacances qui semble ignorer l'altérité.
- Des interfaces qui exploitent l'altérité. Les différentiels de l'interspatialité permettent des stratégies pour profiter de l'interface. Les duty-free, mais aussi le travail frontalier sont des exemples.
- Des interfaces qui mettent en scène l'altérité. Pour le tourisme, l'auteur montre que ces mises en scène se font à une échelle fine comme les marchés régionaux. En géographie des frontières, cela peut se manifester par des mises en scène de la présence et de la force comme entre l'Inde et le Pakistan où un spectacle anime les postes-frontière au moment des relèves militaires.

Autant, une limite ne met pas réellement en contact de l'altérité, autant les discontinuités et les frontières permettent un contact avec l'altérité. C'est la frontière qui révèle le plus fortement l'altérité. À partir de là, les acteurs territoriaux vont mettre en place des stratégies pour gérer ce contact et plus souvent en tirer des bénéfices matériels ou immatériels. L'exemple du recours aux soins transfrontaliers, organisé par des réseaux informels, à la frontière lao-thaïlandaise est démonstratif (Bochaton, 2010). Ainsi, des complémentarités se créent pour suppléer les défaillances du système de santé laotien. Le franchissement de la frontière, grâce à la construction de ponts, correspond à la construction de stratégie pour optimiser l'existence de la frontière, valoriser les ressources que son ouverture permet (Sohn, 2012).

Nous sommes en présence d'un jeu d'une complexité infinie liant espaces, territoires, limites, discontinuités et frontières :

*« L'approche du territoire (...) part des noms de lieux, elle privilégie les cœurs territoriaux aux dépens de leurs marges souvent imprécises, en général mal identifiées. C'est pour cette raison majeure que le présent ouvrage ne prend pas directement en compte la question des frontières territoriales. Il s'agit d'un thème spécifique qui mériterait à lui seul de longs développements, voire un livre entier. »* (Di Méo, 2001, p. 12)

Guy Di Méo ne s'y était pas trompé en estimant que la thématique des limites était un champ d'études en lui-même qui ne pouvait pas être traité en même temps que l'étude approfondie de la géographie sociale et du territoire.

### **La frontière, objet spatial approprié et intégré dans des stratégies**

Le terme d'acteur (Gumuchian, 2003) correspond à la prise en compte de forces indicielles et collectives, humaines et abstraites qui participent aux dynamiques, au modelage des territoires, à la métamorphose du monde. L'acteur peut être un individu, un groupe, une collectivité ou encore une entreprise. Ainsi, autour des frontières sont concernés des individus qui font des choix comme d'aller travailler au-delà de la frontière pour profiter de différentiels accessibles. Une collectivité territoriale, comme une entreprise, est aussi un acteur réfléchissant à des stratégies, en prenant contact avec d'autres collectivités au-delà de la frontière pour répondre, par de l'innovation, à des questions collectives locales ou régionales. Enfin, la frontière générée par l'État a produit ses acteurs, parfois devenus figures comme celles du douanier et du contrebandier. Comme le précise Michel Lussault dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (2003, p. 41), l'acteur n'est pas nécessairement rationnel. Bien au contraire, le fonctionnement réflexif intègre des dimensions subjectives liées à des expériences singulières, influencées par des discours extérieurs, et pétries d'images, de représentations et d'éléments imaginaires. La complexité du processus de l'actant permet d'accepter les paradoxes de l'action, voire les contradictions. L'action est autant le fruit de la réflexion construite que de l'intuition et du sensible. C'est pourquoi le chercheur n'est jamais devant des choix objectivants, mais des réalités vivantes et complexes qui intègrent une part d'irrationalité ou de mystère. Il faut prendre le temps, tel l'anthropologue, pour rentrer dans la biographie de chaque acteur, l'histoire des acteurs publics et les représentations liées aux acteurs immatériels pour comprendre une partie des

registres utilisés pour décider, activer et réguler l'idée qui a permis l'action. Comme le précise Michel Lussault en conclusion dans l'article déjà cité, c'est bien l'action spatialisée, liée à la discontinuité et la frontière en ce qui nous concerne, qui est au cœur de la géographie. Dans le processus de territorialisation, donc de frontiérisation, les productions spatiales sont les résultats des choix des acteurs et de leurs relations. La frontiérisation est à la fois le mécanisme de production de la coupure et du seuil compris comme une opportunité d'ouverture et/ou de protection et l'appropriation de la figure de la frontière par les acteurs comme élément participant à leurs identités.

Les interactions sont permanentes entre la ligne et le passage. Le déplacement se fait dans l'espace métrique ou virtuel, et par conséquent la figure de la rencontre au niveau des frontières (Grison, 2002) est une réalité. Le carrefour et la bifurcation, éléments propres à la frontière, sont compris comme des seuils, des ouvertures et des synapses. Cette approche permet de donner quelques éléments de précisions concernant les frontières.

En premier lieu, les frontières sont des constructions sociales correspondant à des stratégies spatiales, des « *processus économiques et sociaux complexes derrière des « logiques sécuritaires » apparentes* » (Ballif et Rosière, 2009, p. 204). Les individus, les groupes, mettent en place des enveloppes permettant de profiter au maximum de l'ouverture sur le monde, aux standards de la société de consommation notamment, acquise grâce aux moyens modernes de mobilités tout en valorisant la singularité du local, du connu. L'enjeu stratégique consiste à jouer sur les échelles pour valoriser l'ouverture là où elle est profitable et intensifier la fermeture là où elle est la plus opérationnelle, c'est-à-dire là où elle joue le mieux son rôle protecteur. Il est intéressant d'observer l'exemple européen, car une politique originale a été mise en place. Depuis plus de vingt ans, l'espace Schengen est en vigueur permettant une libre circulation des personnes entre les pays membres même s'il s'est complexifié avec de nouveaux membres, y compris hors de l'Union européenne. Cette ouverture de l'espace intérieur européen s'est accompagnée de la mise en place d'un filtre extérieur relativement rigoureux caractérisant l'espace Schengen (Clochard, 2007). Les douanes aux aéroports, dans les ports et sur les frontières terrestres extérieures sont particulièrement vigilantes. Toutes les marchandises destinées à franchir la frontière extérieure de l'Union européenne sont l'objet de déclaration préalable en *pre-clearance*, permettant à la marchandise de passer la frontière à son point de départ et non au seuil matériel de la frontière. Ainsi, la frontière se généralise à l'ensemble du territoire, elle est en soi partout. Parallèlement, les individus ou des groupes d'individus appartenant aux mêmes classes sociales s'enferment dans des quartiers et résidences fermés (Billard, 2009). D'une certaine manière, la fermeture liée à Schengen paraît si lointaine, si peu protectrice, que la fermeture à l'échelle locale semble être un besoin élémentaire (Moullé, 2013) conformément aux travaux de Moles et Rohmer. Les débats lors de la dernière élection présidentielle française autour de la frontière montrent, à priori, que les frontières de l'espace Schengen paraissent lointaines, peu fiables et peu opérationnelles. Elles ne semblent pas influencer sur les représentations mentales. L'État, et donc la frontière du territoire national, conserve le rôle protecteur dans les représentations. L'exemple européen nous montre donc une double ouverture entre États partenaires et dans les échanges liés à la mondialisation y compris l'ouverture au monde via Internet, et une double fermeture avec l'espace Schengen et les résidences fermées. Concernant Schengen,



l'espace est à la fois délimité extérieurement et comporte des portes d'entrée, des checkpoints frontaliers. Les travaux de G. Billard et alii (2009) ne permettent pas d'affirmer que les stratégies spatiales de fermeture soient explicites, mais l'implicite est parfois aussi important dans le domaine de la psychologie. Si les individus, et les groupes de personnes ne remettent pas en cause un système territorial, c'est qu'ils y trouvent des avantages certains, à commencer par celui d'être rassuré ; face à quoi ? Face aux facteurs extérieurs qui pourraient transformer trop vite ou trop radicalement leurs identités.

L'exemple étatsunien est aussi pertinent, la construction de murs et la mise en place de contrôle électronique des frontières permettent à l'État fédéral de démontrer aux citoyens américains l'efficacité de la maîtrise fédérale du territoire. La question centrale n'est peut-être pas la maîtrise réelle du contrôle à la frontière vis-à-vis de flux extérieurs, mais la démonstration en interne pour le citoyen de la puissance politique. Toutefois, je ne peux pas ignorer les effets discontinuistes de cette politique vis-à-vis des voisins des États-Unis (Amilhat-Szary, 2013). L'Europe n'a pas réussi, pour le moment, à transformer une politique migratoire relativement musclée en démonstration de puissance vis-à-vis des ressortissants européens ; dans les représentations collectives l'aspect technique de l'accueil des migrants l'emporte sur la symbolique politique de l'ouverture au monde.

En second lieu, les frontières sont essentielles dans la construction identitaire ; elles participent au fonctionnement des sentiments d'appartenance allant du familial au commun pour aboutir à l'inconnu. Pour ne pas être confronté à l'inconnu, la solution la plus simple est de créer une discontinuité pour ne pas à avoir à s'y confronter directement. Elle est alors une protection réelle, imaginaire, ou les deux. La discontinuité est alors un marqueur territorial identitaire.

En troisième lieu, les frontières ont du sens à des échelles très différentes, du très local (le logement) à l'échelle mondiale. L'exemple des mutations de l'Internet qui d'un réseau distribué se transforme en réseau décentralisé, la dimension distributive se situant dans les sous-ensembles, est particulièrement évocateur avec une multitude de bifurcations possibles rendant le contrôle extrêmement sophistiqué. Puis-je émettre l'hypothèse d'une échelle particulièrement efficace pour créer au mieux un équilibre entre le local et le général ? La question est de savoir à quelle échelle se trouve l'équilibre. À chaque frontière liée à une échelle donnée (le logement, la résidence, le quartier, l'État, les Fédérations d'États) correspondent un ou des types de filtres. La distinction entre types de flux est indispensable. Ainsi, les filtres ne sont pas les mêmes pour les personnes, les marchandises, les informations numériques et les capitaux. À chaque type de flux, des outils filtrants distincts sont mis en place pour réguler les relations entre « intérieur » et « extérieur ». Une différenciation entre les acteurs existe, l'État étant celui qui peut le plus imposer le type de régimes de filtres des flux.

En quatrième et dernier lieu, les frontières sont une protection face à des dangers réels (Beck, 2001) ou imaginaires. L'ailleurs, en plus d'être inconnu ou méconnu est chargé d'une qualité, celle d'un probable danger. Or, face au danger, la protection par un dispositif matériel est la réponse la plus simple à mettre en œuvre. L'exemple de Bagdad développé par Ballif et Rosière (2009, p. 200) souligne bien la rapidité de l'exécution par les forces américaines de murs intra-urbains pour mettre de la distance entre des communautés religieuses

spatialement proches. Les coupures socioreligieuses dans Belfast sont localement encore gérées de cette manière (Ballif, 2009). La résidence fermée, la frontière murée (Tertrais 2016 ; Simonneau, 2020) sont bien là aussi pour protéger face à un danger réel, supposé, ou imaginaire. L'imagination individuelle et collective participe largement à la construction des dangers. L'efficacité de ces solutions relève elle-même de l'hypothèse, voire de l'imagination. Autant pour la frontière, le discours sécuritaire est dominant, autant pour les autres discontinuités il peut être absent ou peu mis en valeurs.

Toute construction spatiale relève de la gestion et de la stratégie spatiale des acteurs, de leurs rapports parfois déséquilibrés, de la convergence ou non de leurs intérêts. Pourtant une distinction majeure doit être opérée. D'un côté, certains acteurs qui ont les moyens de mettre en place des stratégies (Sparke, 2006), consciemment ou inconsciemment, pour profiter au mieux de l'hypermobilité contemporaine tout en se protégeant vis-à-vis de l'extérieur et en conservant une identité propre. De l'autre, certains acteurs qui ne choisissent pas leurs lieux d'habitation, qui ne mettent pas en place de stratégie spatiale pour profiter des meilleurs équipements et se localiser au mieux des opportunités des réseaux notamment sur les nœuds (Agiar, 2015). Une opposition sociale qui est aussi une opposition sociospatiale entre ceux qui utilisent le système, et ceux qui n'en ont pas les moyens. Cela est aussi vrai dans la mobilité immatérielle, l'idée de fracture numérique, héritage de la pensée de Marcel Gauchet (1985), n'est pas qu'un débat de la sphère politique. Ceux qui n'ont pas accès au numérique, ou qui ne maîtrisent pas les enjeux, sont aujourd'hui en marge de la société de l'information. Nous avons là d'autres formes de coupures socioculturelles, qui ne sont pas choisies, mais subies faute de moyens matériels et culturels. Pour autant, la demande en matière de protection spatiale peut-être explicite. C'est une des raisons pour laquelle de nombreuses réhabilitations de résidences sociales se soldent par la transformation en résidence fermée. *De la lutte des classes à la lutte des places* (Lussault, 2009), ce titre correspond bien aux tensions sociales autour de l'espace où la maîtrise du territoire et l'identification sociale des individus et des groupes sont une combinaison essentielle pour se démarquer de l'extérieur avec comme résultat une (sur-) valorisation de la coupure, protection de son giron territorial.

Affirmer que les acteurs qui ont les moyens financiers ont des stratégies spatiales pour gérer au mieux leurs protections, leurs coupures spatiales est une chose. Instaurer des normes, les mettre en application et les faire respecter en est une autre. Notre démarche n'a pas la prétention à ce stade d'aborder la construction d'un tel raisonnement, mais la piste est potentiellement ouverte.

Par ailleurs, dans le terme de stratégie, il faut en dissocier trois types en fonction de deux oppositions avec d'une part l'individu et le groupe, et d'autre part ce qui relève de la décision privée ou de la décision des pouvoirs publics.

Le choix du lieu d'habitation, dont les facteurs explicatifs peuvent être liés à la proximité des transports, l'offre éducative et de santé, la qualité de l'environnement, correspond à la stratégie la plus familière. Le marché immobilier est de fait un excellent révélateur de l'évaluation du coût du foncier du prix du lieu et donc de la pression foncière à l'origine de tensions d'accès au logement notamment.

Les stratégies de groupes privés, copropriété ou centres commerciaux, peuvent se manifester par la construction de clôtures sécurisées. Dans le cas d'une copropriété, une majorité, généralement aux deux tiers, a pris une décision collective qui aura un impact spatial, cela correspond donc à une décision politique, car cela engage le vivre ensemble. Dans cette même catégorie, j'intègre les entreprises dont leurs actions ont des effets spatiaux. Un promoteur immobilier, pour répondre à une demande voire le plus souvent pour la susciter, va faire des choix pour que l'offre immobilière soit en adéquation avec les aspirations explicites et implicites des acquéreurs potentiels. De même, une entreprise organisant du transport va répondre aux exigences publiques, voire être source de propositions dans l'organisation spatiale. Par exemple, le gestionnaire d'une plateforme aéroportuaire va organiser l'espace pour optimiser les métiers exercés dans son enceinte et en premier lieu celui du contrôle et de la sécurité.

Enfin, les pouvoirs publics développent par leurs choix politiques des stratégies. Même si leurs choix dans les démocraties correspondent à des volontés collectives, la technicité l'emporte dans beaucoup de cas. L'exemple de l'espace Schengen est démonstratif, peu de citoyens européens sont capables d'en expliquer le fonctionnement. Le mur construit en pleine ville de Padoue au nord de l'Italie en 2006, est un choix conjoncturel pour tenter de maîtriser un quartier où les trafics dominent. Pour la collectivité locale, le mur était un moyen pour limiter les nuisances et les circulations. Ce choix au nom de l'intérêt collectif a de nombreux opposants qui dénoncent un leurre. Pourtant, ce mur est là, il distancie un problème que les pouvoirs publics n'ont pas réussi à résoudre. Le mur symbolise le rejet, la protection face aux dangers liés aux trafics de drogues. La relation entre la stratégie individuelle et celle du groupe est par essence complexe.

La notion de téichopolitique est particulièrement intéressante, car elle est le fruit des stratégies publiques, mais aussi, si nous l'interprétons à toutes les échelles, de choix individuels et de réponses apportées par des entreprises privées.

La dernière interrogation est celle des effets de la multiplication des enveloppes protectrices sur les identités territoriales. La fermeture favorise l'entre-soi (Donzelot, 2008), regroupement de personnes aux caractéristiques communes qui trouve un terreau pour s'enraciner face à l'extérieur, face à l'étranger. Le renforcement des identités peut aboutir à des logiques communautaires avec la dérive possible de l'affrontement lorsque les frontières ne protègent pas suffisamment. Elles sont à la fois causes et conséquences. Pourtant, je pense que l'importance des mobilités montre que la frontière n'est pas un objet de rejet de l'altérité, mais plutôt un objet de différenciation et de régulation.

Nous pouvons resituer la complexité de l'objet frontière entre ligne, espace et intégration mondiale à partir de la typologie proposée par Remigio Ratti et Martin Schuler (2013) à partir de leur figure simplifiée (cf. Figure 13). J'ai choisi cette typologie, car elle permet de croiser une approche multi-scalaire et une échelle temporelle de manière globale. Remigio Ratti, dans ses publications, a régulièrement actualisé son approche typologique ce qui souligne une réflexion approfondie.

**Figure 12 - Proposition de Remigio Ratti de typologie des espaces-frontières (2013)**

		Dimensions spatiales des limites du pouvoir politique		
		LIGNE	ZONE	GLOBALISTE
Conceptions spatio-temporelles de la frontière	FIXE	Frontières des États-nations	Frontières des Zones d'intégration	Frontières des Sites et Localisations
	MOBILE	Frontières des régimes (néo)colonialistes	Frontières des Politiques de régionalisation	Frontières des Lieux et Réseaux
	OUVERTE à L'HORIZON	Frontières des pratiques discriminatoires	Frontières des Aires d'Influence	Frontières des Places et Cités

Réalisation d'après RATTI et Schuler (2013)

La ligne-frontière et la zone-frontière perçues dans leur fixité correspondent à l'approche des années soixante-dix et suivante (Guichonnet et Raffestin, 1974). L'intégration du facteur mobilité est une conception beaucoup plus récente (cf. Amilhat-Szary et Giraut, 2015 ; proposition initiale dans le cadre du BRIT XI). Enfin, le terme de « Globaliste » est à interpréter dans l'idée de globalité du système monde, ce qui permet de gérer autrement (pratiques discriminatoires) la ligne fixe, de s'interroger sur l'influence des espaces transfrontaliers et notamment des aires métropolitaines transfrontalières de plus en plus dynamiques, et d'intégrer les places (ou nœuds du système) et cités dans la problématique des frontières. La proposition typologique de Ratti est remarquable, car elle permet de connecter les dimensions spatiales de la frontière aux conceptions spatio-temporelles dans une logique épistémologique.

Dans cette perspective, mes travaux se sont beaucoup intéressés aux transformations des espaces transfrontaliers, composés de territoires frontaliers qui se connectent, s'organisent progressivement en fonction de l'autre. La frontière change radicalement de rôle et même de position, au lieu d'opposer elle devient une forme de centre, de charnière, de l'espace transfrontalier. L'étude des coopérations pendant un quart de siècle a été le moyen de comprendre ces transformations spatiales.

Les acteurs (individus, groupes, entreprises, collectivités) apprennent à utiliser les frontières dans leurs stratégies au rythme des métamorphoses des frontières influencées par la dynamique de la mondialisation, et par le développement des territoires frontaliers. Dans cette complexité croissante, l'analyste tâtonne pour comprendre tandis que les acteurs expérimentent de nouvelles stratégies pour profiter au mieux du binôme circulation -

protection. Ainsi, les services des douanes utilisent au mieux les lieux et réseaux pour filtrer les flux en fonction des règles technico-fiscales choisies par l'État. Les outils numériques et les capacités de stockage de données ont révolutionné le travail des services de douanes. Les politiques migratoires, avec l'aide de grands réseaux comme Interpole ou le fichier SIS 2 (Schengen) permet, au franchissement de la frontière et dans les réseaux de transports, de filtrer de manière individualisée avec une logique de plus en plus généralisée de la sous-traitance auprès d'entreprises spécialisées dans la sécurité. Par exemple, les contrôles des camions au port de Calais sont réalisés par des sociétés privées, le service de douane intervient s'il y a un doute. Le vaste espace d'Eurotunnel est exclusivement surveillé par une entreprise privée.

Les individus qui en ont les moyens vont chercher les meilleures places dans la métropole (centrale ou transfrontalière) en lien avec le global tout en se protégeant à l'échelle locale (Moullé, 2013).

Finalement, la complexité contemporaine est une opportunité pour les acteurs, la diversité des situations permettant une pluralité des solutions d'optimisation de la dualité circulation / protection. L'hypothèse de la frontière comme ressource proposée par Christophe Sohn (2012) se confirme aisément. Comme il le rappelle (2022), il y a une aptitude des populations frontalières à négocier les frontières à leur avantage [Feyissa, Hoehne, 2010]. L'exploitation des frontières dépend des contextes et des structures socio-spatiale du transfrontalier.

Les acteurs démontrent par leurs choix l'importance de l'existence de la frontière, dans sa pluralité, dans le cadre d'une globalisation avancée permettant :

- Des règles sociales et fiscales différentes (opportunités économiques) où la frontière permet de distinguer des espaces aux règles différentes et de protéger ceux qui en profitent,
- Des trafics illicites jouant sur les différentiels, les opportunités de marché et la complexité du contrôle administratif et fiscal. Les acteurs traversent la ligne pour leurs recherche de plus-value et se cachent grâce à la frontière qui augmente leur invisibilité,
- Des échanges numériques généralisés, mais avec l'invention de nouvelles frontières filtrantes où des ensembles nationaux s'excluent en-partie du réseau mondial comme l'exemple chinois l'atteste,
- Des flux des migrants, mais dans une logique sélective pour répondre aux besoins des pays d'accueil et de conditions d'accueil intégrées dans une logique de ségrégation sociospatiale à différentes échelles,
- Des expatriations qui utilisent les opportunités de l'ouverture économique et des possibilités d'entre-soi là aussi à différentes échelles puisque les flux se font généralement entre métropoles où les expatriés vivent bien souvent dans des quartiers spécifiques, voire fermés,
- Des flux touristiques qui jouent simultanément sur les opportunités internationales tout en occupant localement des places, des enclaves plutôt fermées.

L'ensemble de ces exemples soulignent le fait que la frontière peut être considérée comme une ressource à une échelle locale/régionale dans un espace transfrontalier, elle peut aussi être une ressource à l'échelle des flux transnationaux puisque la frontière symbolise le

marquage dans l'espace des différences qui marquent le pavage des États à l'échelle mondiale.

D'une certaine manière, la mondialisation a permis la diversification voire la généralisation de la frontière (cf. typologie d'E. Ratti) et a besoin d'un cloisonnement multi-niveaux pour accélérer les échanges, déstabiliser les États et permettre une protection des individus. L'instabilité du monde contemporain a trouvé son corollaire par son propre cloisonnement.

## **La frontière dans la géographie francophone**

Au risque de me répéter, ma maîtrise insuffisante de l'anglais ne me permet pas d'avoir une vision exhaustive de la production scientifique dans le domaine des *Borders Studies*, ce qui ne m'a pas empêché de m'y intéresser et d'y trouver matières à réflexion. C'est pourquoi je souhaite terminer cette partie sur les apports, de mon point de vue, des études francophones dans le domaine. Le principe des *Borders Studies* est de réunir les différentes disciplines qui s'intéressent aux frontières et leurs différentes approches, c'est donc un mouvant d'étude à la fois large et éclectique.

L'année 2020 a été marquée par la publication de la question « Les frontières » aux programmes des concours de recrutements des enseignants d'histoire-géographie et éducation civique en France. Dans la foulée, de nombreux ouvrages de préparation aux concours ont été publiés. À titre d'exemple, dans celui coordonné par Anne-Laure Amilhat-Szary et Grégory Hamez (2020), le premier chapitre propose une lecture temporelle de la frontière de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, en proposant un découpage en trois temps de l'abondante production francophone sur les frontières notamment sur les cinquante dernières années, ce que les autres ouvrages édités pour l'occasion ne proposent pas. Une première période est définie, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1970, où l'approche de la frontière dans la littérature scientifique est statocentrée. Ensuite, une épaisseur spatiale et temporelle apparaît avec l'étude des régions transfrontalières et les phénomènes d'ouvertures et de fermetures. Enfin à partir de 2001, la période actuelle de l'étude des frontières est fortement marquée par la dimension sécuritaire dont la crise de la Covid 19 et la course aux armements actuels en sont les derniers révélateurs.

Concernant la géographie francophone et au vu de la production scientifique, je proposerai un autre découpage, car il y a nettement un tournant en 1974 avec l'ouvrage de Paul Guichonnet et Claude Raffestin, *Géographie des frontières*. Avant cette date, en effet, les approches sont principalement statocentrées que ce soit le livre de Jacques Ancel de 1938 et les apports originaux de Jean Gottmann de 1952 où les représentations par l'iconographie soulignent déjà la porosité des limites des États. Les travaux de Gottmann seront réutilisés par d'autres chercheurs bien plus tardivement (par exemple, Picouet, 2008). Jacques Ancel apporte une lecture géopolitique globale, qui ne réapparaîtra qu'à la fin du siècle en France, l'idée centrale d'isostasie reste intéressante pour l'analyse des tensions entre les pouvoirs, son approche typologique des frontières est précurseur même si elle reste assez organique. Cette période est marquée par des thèses très classiques comme celle de Suzanne Daveau (1959) sur la frontière franco-suisse du Jura, et celle bien antérieure de Raoul Blanchard soutenue en 1906 sur la Flandre. Avec les travaux de Paul Guichonnet et Claude Raffestin apparaît la

première approche véritablement multiscale où les territoires frontaliers ont eux-mêmes une certaine capacité à prendre leurs avenirs en main, même si le rôle des États reste fort. Leurs travaux ont largement inspiré mon travail de thèse notamment pour l'approche multi-scale. Claude Raffestin développera largement ses approches de la frontière notamment avec son article publié dans *Diogenes* en 1986. La thèse de Firmin Lentacker (1973), bien que très classique dans sa forme, est importante sur la frontière franco-belge avec les effets d'une frontière internationale sur les relations locales. Son approche reste de la géographie régionale, mais il montre bien que la frontière n'empêche pas un bassin de vie de fonctionner lorsque la frontière est relativement ouverte. 1973-1974 constituent donc une charnière où apparaît le souci de l'analyse multi-scale et l'analyse des effets de la frontière pour les populations locales. Ces travaux influenceront l'approche des frontières jusqu'à la fin du siècle.

Durant la seconde période (1973, début du XXI<sup>e</sup> siècle), il y a la référence scientifique de la thèse et surtout de l'ouvrage *Fronts et frontières – Un tour du monde géopolitique* (1991) de Michel Foucher. Cette production restera un cas à part dans l'étude des frontières, car il reprend la grande approche de Jacques Ancel par la géopolitique avec une véritable somme historique qui permet d'avoir des connaissances précises sur la mise en place des dyades, néologisme créé par l'auteur. Sa thèse, centrée sur les rapports de force entre les États, ne reprend pas les apports du tournant des années soixante-dix notamment l'approche multi-niveaux. Il faut attendre les années quatre-vingt-dix pour que se multiplient les soutenances de thèses dont Lucile Medina (p. 123-124) a très bien inventorié les thèmes. Elles ont comme points communs d'être plutôt régionales, et les analyses sont thématiques. Cela confirme à la fois l'originalité et la spécificité des travaux de Michel Foucher qui ne s'insèrent pas dans une continuité scientifique de la géographie française en général, ni dans l'esprit de l'école de géopolitique de la revue *Hérodote* de l'époque. Voici les principales thèses soutenues en France et qui marquent le plein développement de la thématique en géographie francophone :

- Bernard Jouve, 1992, *Coopération transfrontalière et services urbains en réseaux dans la région de Genève*.
- Marie-France Gaunard, 1994, *Organisation urbaine et aménagement du territoire dans l'esprit transfrontalier sarro-lorrain, étude des communes lorraines de plus de 5000 habitants*.
- Pierre Ginet, 1994, *Les conséquences du décloisonnement frontalier pour la métropole lilloise*.
- Véronique Soutif, 1998, *L'intégration européenne et les travailleurs frontaliers de l'Europe occidentale*.
- Hélène Velascot-Graciet, 1998, *La frontière, le territoire et le lieu. Normes et transgression dans les Pyrénées occidentales*.
- Michel Ramm, 1999, *Frontières, espaces et territoires transfrontaliers, quel avenir pour l'Est Mosellan ?*
- François Moullé, 1999, *Dynamiques transfrontalières et identités territoriales. L'exemple des Alpes de Savoie, de la Suisse romande et du Val d'Aoste*.
- Jennifer Heurley, 2001, *Les frontières internes et externes de l'Irlande du Nord, Logiques territoriales et recomposition d'un espace conflictuel*.
- Eric Auburtin, 2002, *Dynamiques et représentations transfrontalières de la Lorraine : analyse géopolitique régionale appliquée*.
- Andrea Szekely, 2003, *La coopération transfrontalière entre la Hongrie et les États limitrophes*.

- Grégory Hamez, 2004, *Du transfrontalier au transnational : approche géographique, l'exemple de la frontière franco-belge.*

Dire que dès 2001, les études s'orientent ou sont sous l'influence de la question sécuritaire est didactiquement pratique, car cela permet de faire coïncider cette dernière période avec les attentats du 11 septembre. Néanmoins, cela est beaucoup plus complexe avec une lente hybridation avec les apports de la recherche anglophone. Par ailleurs, la construction européenne a été un puissant stimulant pour la recherche sur les frontières.

L'image (figure 14) correspond à une diapositive que j'ai présenté à Ottawa le 26 septembre 2014 dans la cadre de la première rencontre du programme BIG (Border in Globalization) dirigé par Emmanuel Brunet-Jaillet. Avec Bernard Reitel, nous avons compilé les pages de couvertures de la majorité des ouvrages publiés en France sur les frontières. L'hybridation apparaît de manière timide, c'est dans l'ouvrage d'Anne-Laure Amilhat-Szary et Christine Fourny (2006) que les premières influences anglophones apparaissent avec des références, par exemple, à l'intégration des concepts de *Bordering/Debordering/Rebordering*.

En pratique, c'est l'organisation des BRIT Border Regions in Transition qui marque la rencontre des écoles francophones et anglophones. Je pense au BRIT XI organisé à Genève et Grenoble (6-9 septembre 2011) sur le thème des frontières mobiles, et au BRIT XIV organisé à Arras-Lille et Mons (4-7 novembre 2014) sur le thème de la frontière, source d'innovations. Avant 2010, certains auteurs francophones font parfois référence à la littérature anglophone, à partir des années deux-mille-dix, les références sont systématiques, mais unilatéral, car les chercheurs anglophones s'intéressent peu à la littérature francophone. L'école francophone a donc convergé vers les *Borders Studies*, que je pourrais définir comme la rencontre transdisciplinaire de scientifiques travaillant sur les frontières.

Je note aussi que l'école francophone s'est toujours localisée dans les universités proches des frontières. La frontière n'est pas un thème central dans les grandes universités françaises. Ce sont les chercheurs confrontés dans leurs quotidiens à la frontière et son altérité qui s'y sont intéressés.

De manière générale, la production scientifique francophone a apporté une masse importante d'informations par l'étude de nombreux exemples et de comparaisons. Les études sont essentiellement sur l'Europe, quelques chercheurs ont des terrains extra-européens. Je pense notamment, sans être exhaustif, à Jean-Luc Piermay, Karine Bennafila, Olivier Walther et Laurent Gagnol pour l'Afrique, à Laëticia Rouvière et Caroline Moumaneix pour l'Amérique du Nord, à Anne-Laure Amilhat-Szary, Lucile Medina pour l'Amérique du Sud, et à Nathalie Fau (thématique des détroits), Audrey Bochaton (thématique de la santé) et Isabelle Damiani pour l'Asie. Sur le plan conceptuel, les travaux francophones sont finalement assez anciens avec Claude Raffestin, Antoine Bailly et bien entendu le Groupe frontière. L'apport essentiel des travaux francophones est la multitude d'études sur les coopérations transfrontalières et sous la pression de l'actualité, les travaux sur les migrations, les migrants et leurs liens à la frontière dans une logique de mobilité. Je n'ai pas personnellement fait de la recherche sur ses aspects même si je les enseigne.



Figure 13 - Diapositive pour présenter la production scientifique française de 2002 à 2010



Réalisation : F.Moullé (2014)

C'est l'hybridation avec les références scientifiques anglophones des années deux mille qui a permis un renouvellement conceptuel progressif tant sur les questions de dynamiques - *Bordering, Debordering, Rebordering* (Andreas, Biersteker, 2003 ; Van Houtoum, 2005 ; Podescu, 2012) que sur les questions de sécurité (Brunet-Jailly, 2005) et les travaux de Scott et Kolosov (2013) déjà cités. Les synthèses anglophones réalisées en 2012 par Doris Wastl-Walter d'une part et Thomas M.Wilson et Hastings Donnan d'autre part, n'ont pas réellement intégré les travaux francophones. L'hybridation est donc pour le moment relativement à sens unique et explicite dans l'ouvrage que j'ai dirigé en 2017, les différents auteurs ont intégré les concepts contemporains des *Borders Studies*.

Cela devrait changer, car de nombreux auteurs francophones publient aujourd'hui en anglais, je pense notamment au *Critical Dictionary on Borders, Cross-Border Cooperation and European Integration* (2020) dirigé par Birte Wassenberg et Bernard Reitel. Le Luxembourg

(Université du Luxembourg, Liser), l'Université de Genève, le réseau TEIN<sup>8</sup>, dont fait partie l'Institut des Frontières et Discontinuités, jouent le rôle de ponts entre le monde anglophone et francophone. Emmanuel Brunet-Jailly a eu de multiples initiatives qui ont permis à des chercheurs francophones de séjourner au Canada. Je pense notamment au programme *Border In Globalization* (BIG) qui a été un formidable outil de rencontre, même si la phase 1 (2014-2020) a révélé une forte tendance encyclopédique plus qu'un renouvellement conceptuel. Les passeurs de savoir entre les deux cultures scientifiques sont désormais nombreux.

### **Mon apport dans l'étude des frontières**

C'est toujours délicat de se positionner sur les apports de ses propres publications à la recherche. Dans le volume des annexes (partie 3), j'ai sélectionné une dizaine de productions révélatrices de mon activité et le lecteur trouvera la liste complète dans la partie une des annexes. De fait, mes apports concernent essentiellement les coopérations transfrontalières pour comprendre le jeu des acteurs, les asymétries, la complexité des relations, les moyens pour contourner et détourner les obstacles. Les stratégies des acteurs relèvent bien souvent du bricolage pour trouver la solution, toujours spécifiques, révélant une capacité à innover. C'est d'ailleurs sur ce thème que nous avons travaillé collectivement pour la préparation du colloque BRIT XIV qui a été un moment clé de ma carrière de chercheur. En observant les jeux des acteurs aux différentes échelles, j'ai pu souligner la complexité de l'articulation entre les approches *top down* et celles *bottom up*.

J'ai beaucoup travaillé sur les programmes européens pour comprendre les dynamiques transfrontalières et les réalisations de ces actions généralement, mais pas toujours, publiques. Dans le fil rouge de la frontière, c'est surtout les transformations des territoires aux contacts des territoires voisins qui ont mobilisé mon attention. Au-delà de la coopération transfrontalière en général, ce sont les effets des programmes Interreg, les coopérations dans des domaines précis comme la santé, les aménagements publics et les questions de sécurisation de l'espace qui ressortent le plus de mes travaux. Sur le long terme, les deux points centraux sont la production et le développement des homotones, et le fait qu'il n'y a aucune contradiction entre la sécurisation de la frontière et les coopérations transfrontalières. En plus de vingt ans, comme de nombreux chercheurs européens, je suis passé d'une représentation positiviste de la frontière à une vision complexe où la frontière est et restera d'abord un outil politique pour les acteurs à toutes les échelles pour le développement de leurs territoires. Comme je l'ai déjà dit, la frontière change radicalement de rôle et même de position, au lieu d'opposer elle devient une forme de centre, de charnière, de l'espace transfrontalier lorsqu'il y a la volonté politique d'un développement territorial ouvert sur le ou les territoires voisins. Étudier les frontières, c'est chercher à comprendre les asymétries et les rapports de forces révélés entre les territoires séparés par la frontière et au sein des organisations transfrontalières.

---

<sup>8</sup> Fondé en 2010, le *Transfrontier Euro-Institut Network* (TEIN) rassemble 15 partenaires issus de 9 régions frontalières européennes. Il réunit notamment des universités, des centres de recherche et des centres de formation traitant des aspects pratiques de la coopération transfrontalière en Europe. Le siège est à Kehl, dans le Baden-Württemberg.

Enfin, mon apport à la géographie des frontières s'est aussi traduit par mon engagement complet dans l'Institut des Frontières et Discontinuités auquel j'ai participé à sa mise en place et dont j'ai été le premier président exécutif de 2011 à 2015. Je me suis totalement investi dans l'animation du comité d'organisation du BRIT XIV qui restera un temps fort de ma vie de chercheur.

## **Conclusion**

À toutes les échelles, le cloisonnement du monde, dans le sens de Moles et Rohmer du terme se révèle par la mise en place de nouvelles frontières et l'appareillage des frontières déjà existantes. Ce double processus que nous pouvons appeler frontiérification est un mécanisme qui relève autant de l'aménagement que de l'appropriation. La stratégie du cloisonnement est autant celle des pouvoirs publics, que celles d'entreprises privées qui participent à l'appareillage, la production de normes et la gestion. Certains groupes locaux développent aussi ce type de stratégie, par exemple les quartiers fermés. Les idéologies des groupes territorialisés jouent un rôle essentiel et prouvent que la frontière westphalienne a encore tout son sens.

Comme Florine Ballif et Stéphane Rosière, j'ai cherché à souligner l'importance de l'analyse multiscalaire, eux pour développer le concept de téichopolitique, moi pour souligner l'importance du rôle protecteur de la territorialité qui se traduit, à des échelles différentes selon le contexte sociopolitique, par de la coupure, du contrôle, de la régulation territoriale. Les individus, comme les groupes, qui en ont les moyens mettent en place de véritables stratégies pour gérer au mieux leurs protections tout en cherchant à profiter des opportunités d'échanges dans un monde d'hypermobilité. Le cloisonnement est paradoxalement une stratégie considérée comme optimale pour s'ouvrir à une certaine échelle largement à la globalisation du monde. La discontinuité a donc un effet Janus : d'un côté elle permet de se protéger, de l'autre elle permet de profiter de l'extérieur en choisissant, en filtrant ce qui a le droit de passer. Force est de constater qu'une différenciation forte existe entre ceux qui ont les moyens de mettre en place des actions à leur profit et ceux qui subissent les discontinuités socio spatiales sans pouvoir bénéficier des avantages des échanges, sauf dans le cadre de réseau subversif. Cette réalité souligne le clivage, la fracture qui existe entre ceux qui maîtrisent leurs protections et ceux qui la subissent. De fait, aux frontières internationales, cela se traduit entre ceux qui ont un franchissement autorisé et ceux qui sont exclus, choisissant parfois la voie de l'illégalité pour tenter le franchissement. Les stratégies mises en place utilisent d'une part les différences scalaires et d'autre part les moyens matériels de protection de plus en plus sophistiqués. Par ailleurs, les ressources liées à la frontière peuvent être le moteur de développements territoriaux, n'excluant pas le maintien voire le renforcement d'asymétries préexistantes.

Le territoire est le fruit de l'évolution des aménagements et des choix sociétaux. L'identité locale s'ancre spatialement en se différenciant des autres identités. Pour autant, ces identifications territoriales s'hybrident avec des marqueurs spatiaux liés à la mondialisation, preuve que la frontière protège, mais que sa porosité permet aussi de profiter de l'ailleurs.

Dans la perspective choisie, la frontière a un double caractère. D'une part elle permet de différencier et d'articuler les territorialités aux différentes échelles. D'autre part, elle participe à des formes d'ancrage dans un contexte de mobilité en participant à la construction des identités (Barth, 1969). Le besoin d'entre-soi à différentes échelles semble d'autant plus fort dans un contexte de mobilité que la confrontation à l'altérité est constante. L'entre-soi est complexe, car il peut être lié à un emboîtement de territorialités (local, régional, national, européen), mais aussi communautaires à l'échelle du quartier. Les dérives en « isme » comme le régionalisme ou le nationalisme utilisent toujours la discontinuité, la frontière, pour se démarquer de l'autre, de l'ailleurs. « (...) le nationalisme est ainsi : jamais il ne laisse les peuples en paix. » (Kassabova, 2020, p. 421).

La régulation et le contrôle par la frontière sont portés par les discours d'ouvertures, d'abord économiques, et une idéologie sécuritaire. Les frontières entre les États et les frontières réticulaires vont dans les deux sens. À l'échelle locale, la régulation peut être un outil de protection, mais aussi de développement. La frontière westphalienne se recompose selon un jeu subtil de différents acteurs.

Cette seconde partie a donc été l'occasion de présenter l'état de mes réflexions sur les frontières et secondairement les discontinuités qui vont être au cœur du développement des parties suivantes sans que j'ai besoin d'y revenir. Dans toutes les situations, pour que des acteurs coopèrent, il faut de la mise en relation. Savoir si cela correspond à de la diplomatie territoriale, c'est s'interroger sur la nature de la mise en relation, la complexité de l'interconnaissance de part et d'autre de la frontière, de part et d'autre d'une discontinuité.

## Chapitre 3 : La diplomatie territoriale et la coopération transfrontalière

---

Avec ce nouveau chapitre, je passe du bilan au projet, deuxième volet de l'habilitation à diriger des recherches. Cet approfondissement est fondé sur mon expérience de chercheur notamment dans la collecte d'informations, de mes idées forgées à partir de lectures en lien avec la diplomatie et la coopération territoriale. Le regard est très fréquemment français, car mes recherches ont fréquemment porté sur les volets français des coopérations transfrontalières. Le chapitre est aussi un ensemble de perspectives de travail à réaliser pour que le projet devienne une réflexion aboutie.

Les coopérations qui intéressent le géographe sont celles qui vont participer à l'évolution des espaces dans le sens d'Henri Lefebvre (1974, rééd. 1981) compris comme des productions sociales, économiques et politiques. La coopération territoriale est au cœur de la logique de production notamment par l'action transfrontalière qui a des effets sociaux, économiques et politiques.

En ce qui concerne la France, État historiquement centralisé, il faut rappeler le passage, dans les années 1980 et 1990, de politiques publiques structurées par la planification centralisée vers des démarches de projets entre les territoires plus transversaux, plus souples et plus ouvertes à la collaboration avec d'autres acteurs, y compris privés. Une succession de lois dites de décentralisation, de 1982 à nos jours, ont orienté la dynamique. Ceci est aussi à mettre dans le contexte de globalisation de l'économie mondiale qui se met en place dans la même période et l'accélération du projet européen avec le passage des Commissions européennes à l'Union européenne avec les accords de Maastricht. Comme le précise Gilles Pinson, le contexte est à « la mobilisation des forces vives locales et à l'élaboration d'une stratégie de positionnement des territoires dans un contexte plus concurrentiel » (2020, p. 450).

Parallèlement, se généralise la notion de gouvernance multi-niveaux qui « apparaît dans les années 1990 et semble s'appliquer parfaitement à la coopération territoriale (transfrontalière) » (Guignier et Périssé, 2020, p. 106).

Comme je l'ai dit en introduction générale, la recherche sur la diplomatie des acteurs non étatiques et notamment des collectivités territoriales est récente, et les acteurs de terrain découvrent actuellement les enjeux. Ainsi, l'année dernière les élèves de l'école des administrateurs territoriaux ont créé pour la première fois un groupe de travail s'intitulant « développement et diplomatie territoriale ». Le Ministère des Affaires Étrangères et

européennes commence lui-même à s'approprier le concept, venu de la recherche et pourtant loin d'être stabilisé, le document-cadre étant le livre blanc *Diplomatie et territoires, pour une action extérieure démultipliée* éditée à la Documentation Française en 2017. Cet intérêt est sans doute à double sens, d'un côté mieux comprendre et maîtriser les actions internationales des territoires, de l'autre profiter de la multitude des actions subétatique pour renforcer l'action internationale de l'État. L'approche de l'État français est peut-être un moyen de chercher à mieux maîtriser les différentes actions locales tout en les accompagnant mieux.

Pour définir la diplomatie territoriale, il sera nécessaire de saisir la diversité de l'action internationale des gouvernements locaux. Ces derniers correspondent aux conseils élus dont les compétences s'enrichissent par les différentes lois sur les collectivités territoriales. Ils jouent un rôle déterminant dans les politiques publiques locales notamment dans la mise en relations avec d'autres collectivités étrangères. Par ailleurs, à la lecture de la littérature scientifique, le vocabulaire utilisé est extrêmement varié et nécessite un positionnement en tant que géographe. Du fait d'une réflexion collective somme toute récente, je constate une pluralité du vocabulaire, et parfois des imprécisions, pour qualifier l'action internationale des acteurs sachant que peu de géographes se sont pour le moment intéressés à la dimension territoriale de la diplomatie secondaire (Klatt, Wassenberg, 2017).

Et c'est bien l'enjeu de mon approche, apporter le regard du géographe à propos d'actions des pouvoirs publics à différentes échelles dont les effets peuvent être structurants pour les territoires. D'ailleurs, est-ce la dimension territoriale de l'acteur qui permet de parler de diplomatie territoriale ou bien est-ce les effets territoriaux de la diplomatie non étatique ? Cette question ne doit pas occulter le fait que les actions diplomatiques non étatiques peuvent exister parce que l'État soutient la démarche ou au minimum laisse faire. Une reprise en main par le pouvoir central est toujours possible par un État qui souhaiterait sortir de ses engagements européens, ce qui se traduirait par une remise en cause des fondements de la diplomatie territoriale. Par ailleurs, la notion de « territoriale » ne serait-elle pas à mettre en lien avec la gouvernance multi-niveaux ? Cette idée de plusieurs échelles fait bien appel à l'emboîtement des territoires qui est une des clés essentielles de la lecture du géographe. La gouvernance multi-niveaux n'est-elle pas la caractéristique centrale de la diplomatie territoriale ?

Il nous faudra revenir sur les termes de coopérations décentralisées, de coopérations transfrontalières, de diplomatie secondaire, etc. pour définir les termes pertinents dans l'analyse géographique de la diplomatie territoriale.

En attendant, je pose l'hypothèse que la diplomatie territoriale correspond aux relations internationales entre deux territoires contigus dont les effets sont évaluables dans le fonctionnement des territoires frontaliers. La diplomatie pousse à l'émergence ou le développement de l'homotone dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière.

Ce chapitre développera en premier lieu trois exemples pour que la réflexion parte de réalités concrètes et d'en comprendre la diversité. Cela permettra de définir ensuite une typologie des acteurs qui participent à la diplomatie territoriale. Des acteurs, j'engagerai une réflexion

sur leurs compétences dans une logique comparative avec les compétences qui caractérisent la diplomatie d'État. En quatrième volet, je m'intéresserais aux actions de la diplomatie territoriales et notamment les effets structurants pour les territoires, ce qui me permettra de terminer sur le vocabulaire utilisé et proposer une approche de géographe.

### **Trois exemples pour comprendre la diversité des acteurs**

Je souhaite ici développer trois exemples qui vont servir de base à la discussion avec des éléments concrets et des situations différentes qui se complètent dans ma démonstration. La diversité des cas à vocation à être suffisamment démonstrative pour en tirer des généralités. Je propose une démarche inductive, car ma pensée est plus claire lorsque je pars de cas concrets. Le premier exemple, à une échelle transfrontalière hyper locale, est la coopération de deux établissements de santé, les hôpitaux de Mouscron et Tourcoing. J'ai enquêté avec Fabienne Leloup et Pauline Pupier sur les relations entre les deux établissements au printemps 2021<sup>9</sup>. Le deuxième est la réalisation de la place Jacques Delors, à cheval sur la frontière franco-belge sur les communes de Menin et Halluin. Avec Bernard Reitel, en 2013, nous avons travaillé sur cet aménagement pour en comprendre les objectifs et le processus de coopération pour que le projet devienne réalité. La place a impliqué des acteurs multiples à toutes les échelles. À l'époque, nous avons comparé les processus avec la création du Jardin des deux Rives entre Kehl et Strasbourg. Enfin, le troisième exemple est l'Initiative des Détroits d'Europe. Bernard Reitel et moi-même avons accompagné des étudiants de Master 2 à faire une présentation sur le sujet dans le cadre de la Master-Class organisée à Barcelone en 2019 sur le thème « Diplomatie territoriale et innovation ». Le choix était lié à la localisation de l'Université d'Artois dans le Département du Pas-de-Calais qui revendique une véritable politique internationale et européenne et dont le fer de lance pour l'échelle européenne est l'Initiative des détroits d'Europe.

Les trois exemples développés correspondent, derrière leurs diversités, à des coopérations correspondant à la politique de l'Union européenne. Pour chaque exemple, les acteurs sont nombreux et présents à des échelles différentes, mais tous des collectivités territoriales et des organisations publiques. Le rôle de ses acteurs territoriaux a été déterminant pour passer de la mise en relation à l'action publique territoriale.

#### **Coopération entre l'hôpital de Mouscron et l'hôpital de Tourcoing**

Ce sont deux structures hospitalières situées à quelques kilomètres l'une de l'autre, mais séparées par la dyade franco-belge, donc intégrées dans des organisations territoriales sanitaires bien différentes. Les premiers contacts sont anciens, 1987, entre les directeurs avec la conclusion d'une première convention en 1995, et des partenariats renouvelés jusqu'à aujourd'hui. Au centre hospitalier de Tourcoing, une part du personnel est belge et inversement pour l'hôpital privé de Mouscron, il y a donc des travailleurs frontaliers dans les deux lieux. Des coopérations sont particulièrement structurées en infectiologie dont la

---

<sup>9</sup> Ce travail a été réalisé dans le cadre d'une commande du Parlement européen sur le thème *Cross-border cooperation in healthcare* (mars à octobre 2021) suite à la pandémie de la Covid-19

spécialité côté française est reconnue, et pour tout ce qui nécessite du matériel de diagnostic côté belge. Des médecins français réalisent des consultations côtés belges et vice-versa. Par exemple, les radiologues français consultent à Tourcoing et font les diagnostics à Mouscron. Pour tout ce qui relève de la santé et donc des ministères correspondants, les solutions ont été constructives avec, en plus, les effets de la Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers MRTWURSA (ZOAST<sup>10</sup>) datant de 2010 et permettant la prise en charge financière de la patientèle belge en France et réciproquement. Par contre, des difficultés persistent, notamment dans le cas de rapatriements des corps, en ce qui concerne les droits liés aux ministères de l'Intérieur.

Derrière la dimension cadre des conventions créant des liens structurels et reconnus, les relations directes entre les deux directeurs, et entre les équipes soignantes y compris dans le partage et la discussion à propos des diagnostics, constitue l'originalité et la force de ce partenariat interhospitalier transfrontalier. Le recrutement de médecins travaillant dans les deux établissements est à la fois une spécificité et une solution pour pallier la difficulté structurelle pour trouver des médecins.

Pendant la crise sanitaire de la Covid 19, des échanges de malades ont pu être réalisés, d'abord dans le sens France-Belgique (mars-avril 2020), puis dans les deux sens en fonction des tensions dans les capacités d'accueil des malades. Au vu de la lourdeur des procédures, de la fermeture surveillée de la frontière à certaines heures et de la confiance mutuelle, des échanges nocturnes de malades par ambulance hors convention ont pu être réalisés, dans l'intérêt des malades (sources : entretiens avec les directeurs en mai 2021).

Nous assistons donc à des relations entre deux institutions de part et d'autre de la frontière avec des acteurs qui sont les directeurs et les personnels médicaux. Par ailleurs, des structures comme l'Agence Régionale de Santé (ARS), les ministères de la Santé, l'Observatoire Franco-Belge de la Santé (OFBS) et bien entendu l'Union européenne, constituent un environnement d'acteurs complexes. Au-delà de deux structures hospitalières qui collaborent, c'est un véritable réseau multi-niveaux qui est mobilisé pour trouver des solutions aux nombreuses questions posées par une collaboration géographiquement de proximité, mais à cheval sur deux États au sein de l'Union européenne. Par ailleurs, la confiance réciproque des acteurs locaux construite sur la longue durée permet des réponses efficaces et rapides en cas d'urgence, et cela malgré des différences administratives et culturelles finalement importantes. Cette confiance est le fruit de nombreuses négociations tant horizontales dans le cadre transfrontalier que verticales avec les administrations de tutelles.

À partir du moment où il y a des échanges, des négociations et des solutions trouvées de part et d'autre d'une ligne frontière, le concept de diplomatie prend tout son sens, même si les relations effectives se font à des échelles infra-étatiques.

---

<sup>10</sup> Entre 2008 et 2015, sept Zones Organisées d'Accès aux soins Transfrontaliers (ZOAST) ont été mises en place sur la frontière franco-belge après des années de mises en relations. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accès aux soins pour les populations frontalières (<https://www.ofbs.org/cooperation-franco-belge/zoast/>).



## L'aménagement de la place Jacques Delors

La coopération transfrontalière franco-belge dans l'agglomération Lille-Kortrijk-Tournai est ancienne. Sous l'impulsion de Pierre Mauroy, ancien maire de Lille de 1989 à 2008, et de l'accueil favorable sur les deux versants belges de l'agglomération, les relations et les projets se sont largement développés dans les années 1990 avec la Conférence Permanente Intercommunale Transfrontalière (COPIT, 1991). Les acteurs français, flamands et wallons publient en 2002 « Stratégie pour une métropole transfrontalière », et le versant français est alors pionnier pour profiter d'un droit à l'expérimentation permis par la législation française. La structuration de la gouvernance prend forme alors avec la création d'un Groupement Local de Coopération transfrontalière (GLCT, 2006) et surtout en 2008 avec le premier Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) à l'échelle de l'Europe, statut recommandé par le groupe de travail parlementaire franco-belge<sup>11</sup>. L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ne remplace pas les administrations des partenaires, mais propose des services de coordination des projets pour tendre vers une offre métropolitaine unifiée. Les domaines concernés sont variés, de la culture au transport, de la *Smart City* aux aménagements urbains. C'est dans ce cadre qu'est née l'idée de la place Jacques Delors.

Pour cet exemple, le jeu des acteurs est particulièrement intéressant. La commune belge de Menin et celle française d'Halluin avaient en commun une friche à cheval sur la dyade et posant de vrais problèmes pour les riverains avec de nombreux trafics illicites. L'idée de transformer cet espace en place publique ouverte pour éliminer (ou délocaliser ?) le problème est née à l'échelle de l'Eurométropole dans le cadre d'une réflexion sur les aménagements nécessaires pour créer de la continuité urbaine entre les versants de la métropole réunissant plus de deux millions d'habitants. Le projet est donc proposé aux deux communes par l'Eurométropole, coordonné par le GECT et mis en œuvre par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU, 1996-2015) qui deviendra en 2015 la Métropole Européenne de Lille (MEL), suite à la loi MAPTAM.

Ce jeu d'acteurs lié à la gouvernance de l'Eurométropole va se combiner à une mise en relation des acteurs de la sécurité publique, car la création d'un espace public véritablement transfrontalier soulève des questions de compétences en matière gestion quotidienne, mais aussi de surveillance, de contrôle et d'arrestation. Ont été impliqués dans la réflexion, le Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD) franco-belge de Tournai, les ministères de l'Intérieur et des Finances belges et français, les services européens concernés, les ambassadeurs et le groupe de parlementaires franco-belge. Le document produit a permis de

---

<sup>11</sup> En 2005, sous l'impulsion d'un Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) en France, un "Groupe de travail parlementaire franco-belge" a été mis en place. Il a permis une réelle coordination entre le niveau étatique et les autorités locales. Son rapport final date de mars 2007. Composé de six parlementaires français et de six parlementaires belges, il avait une double mission : Identifier les freins juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière et proposer des solutions pour les surmonter. (Source : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/bdd-territoires/territories/territory/show/groupe-de-travail-parlementaire-franco-belge/>)

savoir qui faisait quoi sur cette place, il est aussi devenu une référence pour les futures réalisations transfrontalières concernant les espaces publics.

Pour un projet d'aménagement somme toute assez modeste, une place publique bordée de logements sociaux côté français et de commerces côté belge, la mise en relation des acteurs a été une opération particulièrement complexe dans un cadre transfrontalier et européen. Les services de l'Eurométropole ont véritablement joué le rôle de médiateur même si la réalisation a été confiée aux services techniques de la MEL. Dans ce deuxième exemple, les relations présentent des caractéristiques diplomatiques dans un contexte multi-niveaux, nous reviendrons sur ces dernières. Ce qui interroge le plus est la relative faible implication des collectivités de Menin et Halluin, pourtant premières bénéficiaires de la réalisation, qui ont accepté un projet venu d'en haut et mis en place par la communauté urbaine française.

### **Les détroits d'Europe vus depuis le Département du Pas-de-Calais**

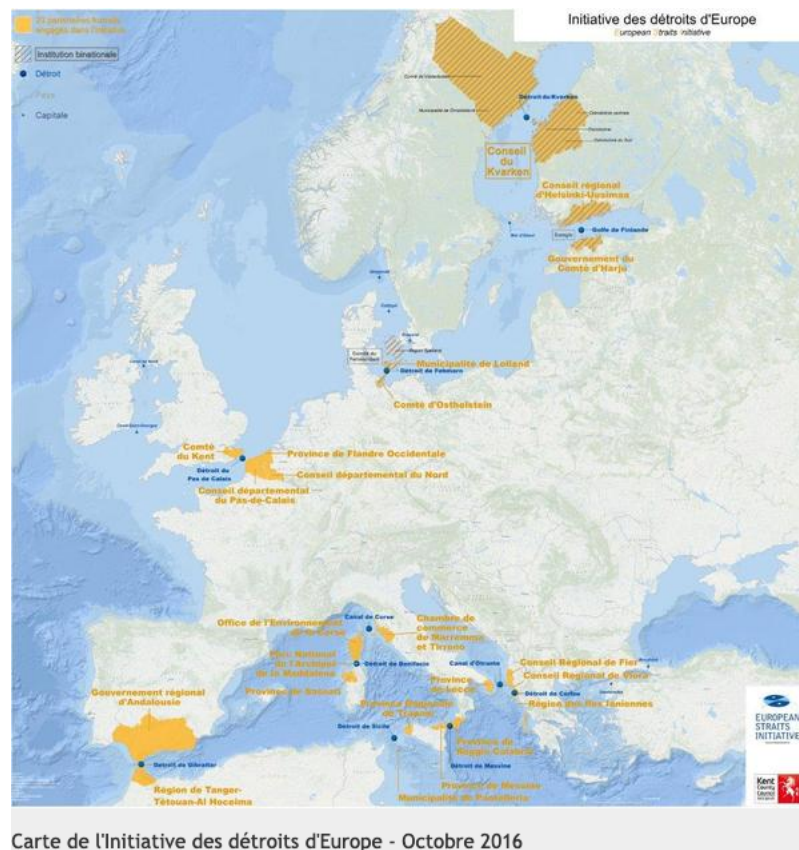
L'initiative des détroits d'Europe (European Straits Initiative) porté par le Département du Pas-de-Calais est née en 2009 à partir du constat de la dimension géopolitique des passages et des frontières, environnementale avec des écosystèmes souvent sous-tensions, économiques avec les flux, les réserves halieutiques et la dimension touristique, par les acteurs territoriaux riverains des détroits. La complexité de gestion des détroits, partout dans le monde, mais en particulier en Europe a été le point de départ pour créer un réseau d'acteurs transeuropéens pour travailler sur la thématique commune, échanger de bonnes pratiques dans l'esprit de l'Union européenne et permettre aux partenaires de jouer un rôle au-delà de leurs territoires d'origine.

Le Département du Pas-de-Calais est à l'origine du réseau grâce à une expérience déjà ancienne de partenariat avec le Kent, comté d'Angleterre riverain du Pas-de-Calais. Des projets dans le cadre du programme Interreg ont été mis en place dès le début des années 1990, sans parler du très ambitieux programme Interreg des 2 mers qui couvre l'Angleterre, la France, les Pays-Bas et la Belgique (Flandres). Ces actions ont donné au Département du Pas-de-Calais une légitimité pour avoir le leadership pour la mise en place d'un réseau européen.

Les partenaires de l'Initiative des détroits d'Europe ont des statuts extrêmement variés et correspondent au premier niveau à des acteurs qui n'ont pas nécessairement des statuts juridiques reconnus. Un détroit est d'abord une réalité géographique, un passage entre deux mers, et il n'y a pas, notamment entre deux États, de territoires officiels de détroits. Sur le site de l'Initiative ([www.fr.europeanstraits.eu](http://www.fr.europeanstraits.eu)), la page « partenaires » est édifiante, car il y a la liste des détroits avec une présentation générale, les programmes en cours et les enjeux. Il y a une grande hétérogénéité des représentants des détroits. En pratique, et selon les contextes nationaux et locaux, les partenaires sont de natures très variées. Nous y trouvons des collectivités territoriales comme le Département du Pas-de-Calais ou le Kreis Ostholstein, arrondissement du Land de Schleswig-Holstein en Allemagne ayant une façade maritime sur les détroits situés entre la mer Baltique et la mer du Nord. Des villes sont aussi représentées comme les cités métropolitaines de Messine et di Reggio Calabria ou encore des Chambres de Commerce (Bastia haute Corse, Maremma e Tirreno) qui sont des organismes représentatifs

professionnels. L'enjeu diplomatique est donc de réunir, de faire échanger et créer des dynamiques de propositions pouvant se traduire en projets européens : NOSTRA (Network Of STRAits, 2012-2014) et PASSAGE (2014-2020).

**Figure 14 - Carte de l'Initiative des détroits d'Europe (2016)**



Source : Département du Pas-de-Calais

La direction Europe et International du Département du Pas-de-Calais est donc le nœud d'un réseau de partenaires aux statuts juridiques différents, aux compétences variées et avec des représentativités incomparables. Pour autant, l'action de mise en réseau est réelle. Jean-Luc Lods, en 2012, directeur Europe et International – Département du Pas-de-Calais- dans le cadre du séminaire « La diplomatie des autorités locales et régionales, un outil au service du dialogue et de la paix » organisé par le CNFPT les 23 et 24 mai 2012 explique que le « but fixé est d'obtenir la reconnaissance par l'Union européenne d'un statut spécifique pour ces territoires » (CNFPT, p. 46). Nous avons des acteurs se déclarant représentants de territoires qui revendiquent une reconnaissance particulière, non pas avec les États correspondants à l'échelon supérieur commun, mais directement avec l'Union européenne. Il y a bien un processus d'échanges, de reconnaissances de partenaires et une volonté de négociation pour monter des projets communs en dehors du cadre westphalien des relations internationales entre les États. Comme le rappelle Yves Viltard (2010, p. 600), ces « réseaux agissent par des actions de lobbying, auprès des États et des institutions internationales, plus qu'ils ne participent effectivement à la décision ». Même si Yves Viltard parle de la diplomatie des villes, je constate bien que le but fixé pourrait être celui de territoires urbains, la démarche pour les

détroits d'Europe est comparable. Accéder à un statut spécial, c'est faire du lobbying pour que l'Union européenne, avec l'accord des États, prenne une décision dans ce sens. Le Département du Pas-de-Calais, véritable locomotive pour cette initiative, peut espérer un rayonnement européen plus important grâce à la reconnaissance européenne.

L'Initiative des détroits d'Europe a donc une origine infra-étatique pour un objectif supra-étatique. Sachant qu'il n'est pas envisageable que les États ne soient pas informés et impliqués, nous avons donc une négociation de type diplomatique multi-niveaux car les acteurs impliqués ont des compétences territoriales à des échelles différentes. Cette initiative n'annonce pas nécessairement une gouvernance unifiée de l'ensemble des détroits européens, mais une gouvernance multi-niveaux à l'échelle de chaque détroit mis en pratique, ou plutôt expérimenté, par les programmes PASSAGE et NOSTRA. Le Département du Pas-de-Calais apparaît plus comme un animateur du réseau que le porteur du projet, ce sont les acteurs du réseau qui portent de nombreux projets concrets dans des contextes transfrontaliers, ce qui légitime l'action de lobbying du réseau pour revendiquer une démarche spécifique et faire reconnaître cette spécificité pour les territoires concernés. Pour autant, il ne faut pas oublier que chaque acteur à ses propres motivations pour s'impliquer dans la démarche de coopération, de lobbying et de fait dans une forme de diplomatie. Les motivations peuvent être le financement de projets locaux, ils peuvent aussi être l'acquisition de savoir-faire dans le cadre européen pour renforcer une politique internationale d'une collectivité territoriale. Je reviendrais sur le vocabulaire dans la discussion de cette partie.

Derrière l'apparente hétérogénéité des trois exemples due en partie aux différences d'échelles, nous observons systématiquement une mise en relation par des acteurs, certes différents, mais qui ont fait des démarches pour se rencontrer, pour formaliser des objectifs, pour envisager des actions et enfin mettre en œuvre des réalisations. Ce qui relie les trois exemples est bien la mise en œuvre, parfois dans la proximité, de relations internationales dont les acteurs espèrent des retombées pour leurs territoires. Les coopérations révèlent des reconnaissances réciproques des acteurs qui ont nécessité des logiques diplomatiques avec des initiatives venant des besoins locaux (reconnaisances, demandes des populations, etc.) nécessitant, notamment en France, la validation par les instances nationales. Le dernier point commun est le rôle de l'Union européenne qui donne les impulsions pour favoriser les relations à toutes les échelles au sein de l'Europe, propose des outils juridiques et permet un soutien financier déterminant pour passer à l'action.

### **Qui sont les acteurs de la diplomatie territoriale ?**

J'ai choisi de manière délibérée de traiter d'abord, et presque exclusivement, des acteurs français capables de mettre en place des coopérations transfrontalières. Dans le cadre de ma thèse, j'avais beaucoup plus travaillé sur les acteurs institutionnels des cantons suisses romands et du Val d'Aoste. Mon approche était alors assez implicite pour le versant français, or l'évolution sur les vingt dernières années est particulièrement notable en France au point d'assister à des jeux d'acteurs d'une extraordinaire complexité dans un État qui garde encore la réputation d'être centralisé vus de l'extérieur.

Je me permets de rappeler les apports de Michel Foucault (1976), repris par Claude Raffestin (2019, p. 101) concernant le pouvoir :

1. *« Le pouvoir ne s'acquiert pas, il s'exerce à partir de points innombrables.*
2. *Les relations de pouvoir ne sont pas en position d'extériorité à l'égard d'autres types de rapport (économiques, sociaux, etc.), mais elles leur sont immanentes.*
3. *Le pouvoir vient d'en bas ; il n'y a pas une opposition binaire et globale entre dominateurs et dominés.*
4. *Les relations de pouvoir sont à la fois intentionnelles et non subjectives.*
5. *Là où il y a pouvoir, il y a résistance et pourtant, ou plutôt par là même, celle-ci n'est jamais en position d'extériorité par rapport au pouvoir »*

Ces quatre règles sont des clés de lecture déterminantes pour comprendre les rapports entre les acteurs diplomatiques. Pour autant, l'asymétrie de pouvoirs et de compétences fait que les logiques « dominants / dominés » peuvent exister et la subjectivité à l'échelle de chaque individu en tant qu'acteur de la relation ne peut être ignorée. L'ensemble des acteurs sont dans un jeu de pouvoir, conscient ou inconscient, lié à leurs activités et leurs intentions liées à leurs projets ou leurs projections dans la dimension interterritoriale.

Les rapports au pouvoir sont les mêmes et ce sont bien les relations créées avec les autres collectivités territoriales qui confèrent à l'un ou l'autre plus de capacités d'influences, voire plus de pouvoir sur l'autre.

### **L'État, acteur central de la diplomatie pour les territoires**

L'affirmation de Jean Peyrony, directeur général de la Mission Opérationnel Transfrontalière (MOT) « *Les acteurs locaux et régionaux exercent cette diplomatie des territoires par délégation des États, et dans un cadre fixé par eux.* » (in Aballéa, Wassenberg, Peyrony, 2019, p. 79) est l'idée fondatrice pour comprendre le jeu des acteurs. C'est bien parce que l'État laisse faire ou offre la possibilité à d'autres acteurs d'être actifs dans les relations internationales que cela est possible. Toutes les études à caractères historiques soulignent l'importance des jumelages. Les initiatives ont toujours été locales et l'État les a encouragées. L'objectif était, notamment avec l'Allemagne (Traité de l'Élysée de 1963), la réconciliation, la paix à travers l'échange culturel et linguistique. En aucun cas l'État ne pouvait organiser de telles initiatives, et ces dernières ont toujours représenté un avantage diplomatique pour l'État avec les pays concernés. Les initiatives pour la paix sont par essence un terreau favorable pour les relations diplomatiques entre États. Voire, les collectivités partenaires étrangères peuvent éventuellement faire pression auprès de leurs propres tutelles étatiques, que ce soit dans un cadre fédéral ou centralisé, pour que les actions interétatiques n'étouffent pas les logiques de jumelages, juridiquement informelles, mais importantes sur le plan symbolique. De fait, les jumelages ont permis à des générations d'enfants de participer à des échanges linguistiques et aux citoyens de comprendre l'interculturalité, ciment de la construction européenne. Ce qui se forgeait à l'échelle de l'Europe de l'Ouest s'expérimentait dans un maillage local avec des milliers de binômes territoriaux. J'ai moi-même pu participer à la fin des années soixante-dix à un échange linguistique organisé par les villes de Courbevoie et celle de Freudenstadt dans le Bade-Wurtemberg.

La loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992, complétée par la loi du 4 février 1995, fixe le véritable cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises : elles sont autorisées à mener des activités de coopération, « à conclure des conventions » avec les collectivités territoriales étrangères et ne sont plus réduites à « organiser des contacts ». C'est le vrai départ de la coopération décentralisée<sup>12</sup> permettant aux collectivités territoriales d'initier des coopérations. Cela correspond aux engagements de la France lorsqu'elle a signé puis ratifié les accords de Madrid du 21 mai 1980 même si la France n'a pas ratifié l'article 5 précisant qu'il ne devrait pas y avoir plus de difficultés relationnelles entre deux autorités ou collectivités territoriales étrangères qu'entre ces organisations à l'intérieur d'une structure nationale (Moullé, 1999, p. 131). Il fallait que la France évolue culturellement dans son droit constitutionnel. Les politiques successives de déconcentrations économiques et de décentralisations politiques ont permis une évolution lente, mais réelle de l'attitude de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales dans leurs capacités à monter des projets avec des collectivités étrangères. Parallèlement, l'Union européenne a développé des principes comme la subsidiarité, actés dans l'article 3B du traité de Maastricht. La subsidiarité est le principe selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur (Dictionnaire Robert, 2021).

Par ailleurs, un glissement sémantique a eu lieu, l'intitulé « action extérieure des collectivités territoriales » s'est substitué à celui de coopération décentralisée et le cadre juridique de ce type d'action a été rénové dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales peuvent mettre en œuvre toute action de coopération (ibid, note 7). Avec la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015, les régions se voient attribuer des compétences théoriquement comparables à des États fédérés en matière de relations internationales avec les Schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Je me permets le terme de « théoriquement », car la loi est une chose, son usage en est une autre d'autant que la culture française reste fortement pyramidale avec des transferts de compétences sans transferts automatiques de budgets équitables et appliquant des péréquation pour limiter les inégalités territoriales. Des accords de Madrid à nos jours, une révolution a eu lieu dans l'approche de l'État français vis-à-vis des niveaux infra-étatiques pour le développement des relations internationales. La loi prévoit désormais d'accompagner les régions. « *Les "conseillers diplomatiques" sont des diplomates placés auprès des Préfets de chaque région, chargés d'appuyer dans leurs relations internationales, et notamment transfrontalières, non seulement les services déconcentrés l'État, mais également les collectivités territoriales.* » (Peyrony, 2019, p. 92).

C'est un accompagnement qui arrive sur le tard et qui peut être interprété de deux manières. La première est la volonté de l'État de favoriser les coopérations locales et régionales, et notamment transfrontalières, la seconde est peut-être une volonté d'accompagner des acteurs locaux ; voire de les contrôler, qui n'a pas toujours ni les compétences ni la

---

<sup>12</sup> lettre d'information du groupe de travail, <https://www.eleve-administrateur-territorial.fr>, p. 13. Groupe « Développement et diplomatie territoriale ».

reconnaissance statutaire de leurs partenaires étrangers du fait de structures étatiques différentes et bien souvent fédérales. L'État français s'engage pour donner du poids aux acteurs locaux dans leurs négociations internationales notamment dans le cadre européen. La distinction entre grande et petite personnalité juridique (Von Däniken, 1992) est fondamentale. Même si l'approche s'applique d'abord pour les systèmes fédéraux où la fédération à la grande personnalité et les entités qui la composent ont la petite personnalité juridique, le modèle s'applique désormais à une organisation centralisée comme la France. L'État a l'exclusivité de la grande personnalité juridique, les collectivités et en priorité les régions ont la petite personnalité juridique internationale. Cela veut dire que les collectivités peuvent engager des discussions, mettre en place des projets et des partenariats avec des collectivités étrangères dans le respect des objectifs et engagements de l'État avec l'État du partenaire. « Les acteurs locaux et régionaux exercent cette diplomatie des territoires par délégation des États, et dans un cadre fixé par eux. » (Peyrony, 2019, p. 79). Jean Peyrony a parfaitement raison dans le sens où les latitudes offertes aux collectivités dépendront toujours de l'État, fédéral ou centralisé participant ainsi aux asymétries transfrontalières.

Pour autant, cela n'élimine pas les déséquilibres existants entre les partenaires de part et d'autre d'une frontière. Le Canton de Genève vérifie toujours que les représentants de l'État, Préfet et sous-préfet français cautionnent les démarches des collectivités locales engagées dans le Grand Genève. « *La dépendance des collectivités territoriales au bon vouloir de l'État central amène par ailleurs à mettre en relations, sur la scène diplomatique, des acteurs aux positions très déséquilibrées puisque n'ayant pu négocier dans leur paysage intérieur le même type de prérogatives – l'exemple des difficultés de coopération entre les puissants Länder allemands et les faibles régions françaises est bien connu.* » (Aballéa, Wassenberg, 2019, p. 14). Dans l'exemple français, les régions sont rarement en position de force, par contre les communes ont parfois plus de compétences notamment organisées en communautés et agglomérations. Cela est flagrant vis-à-vis de la Suisse où les Cantons sont forts, mais avec des communes qui en dépendent fortement.

Je retiens l'idée simple que la diplomatie territoriale est possible parce que l'État, qui a la compétence diplomatique internationale, accepte que la diplomatie s'exprime par d'autres moyens, paradiplomatie avec les entreprises et la société civile, et bien entendu la diplomatie territoriale. Cette diversification de l'action diplomatique s'inscrit aussi dans « *l'idéalisme (qui) vise à fonder les relations internationales sur des valeurs politiques, ce qui suppose de définir un horizon positif permettant la définition et la mise en œuvre de ces valeurs.* » (Levy, 2022, p. 59)

### **Les collectivités territoriales**

Nous avons vu que des représentations diplomatiques à l'échelle des régions étaient instituées avec les conseillers diplomatiques régionaux. Pour autant, les régions en tant que collectivités ne résument pas la diversité des acteurs. Nous nous limiterons dans notre démonstration aux acteurs liés à la coopération transfrontalière. Il faudra d'ailleurs revenir sur ce qualificatif « territorial » dans la dernière partie.

Jean Peyrony parle de trois niveaux d'échelle dans la gouvernance de la coopération transfrontalière. « *La « diplomatie territoriale (...) un nouvel agencement entre les trois*

*niveaux – local, national, européen : l'émergence d'une gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière. Dans les régions frontalières, l'intégration transfrontalière se caractérise par un système à trois niveaux dans lequel l'espace local/régional transfrontalier est celui où se déroule la vie des habitants »* (Peyrony, 2019, p. 77). Le niveau national est validé puisqu'une diplomatie « secondaire » ne peut exister que si le niveau supérieur le valide. L'échelle européenne prend sens lorsque la mise en relation se fait avec les outils et/ou les financements proposés par l'Union européenne comme un GECT ou un financement Interreg. Enfin, l'échelle locale est beaucoup plus complexe et comprend elle-même des logiques multiscalaires avec les différents niveaux institutionnels (communes, communautés et agglomérations, départements, régions). Pour la mise en place du Léman express, réseau express régional transfrontalier franco-suisse, les communes françaises concernées sont impliquées dans les communautés de communes et agglomérations, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, les préfetures représentant l'État, la Région, les opérateurs de transports et les services de polices et de douanes. Le local est donc d'une extrême complexité dans le jeu des acteurs, et cela uniquement pour le versant français du projet. Le local dans le sens de l'espace de la vie des habitants est donc lui aussi à plusieurs échelles et avec un enchevêtrement des échelles par la représentation d'acteurs très différents autant pour l'espace qu'ils représentent que par la légitimité de leurs actions. Un représentant de l'État, le Préfet, ne peut être comparé à un maire, l'un est nommé, l'autre est élu. L'exemple développé de la place Jacques Delors partagée par Halluin et Menin à la frontière franco-belge est exhaustif.

À toutes les échelles des projets et réalisations en contextes transfrontaliers, nous allons trouver la typologie suivante :

- Les élus qui jouent un rôle moteur dans l'initiative et la mise au point d'objectifs transfrontaliers. Pierre Mauroy représente en France le modèle de l' élu volontaire qui a défini des objectifs et construit un discours pour que sa ville, Lille, soit au cœur d'une agglomération transfrontalière et au cœur des réseaux européens. Au détour, j'en profite pour souligner qu'un acteur peut lui-même travailler à plusieurs échelles. Par les élus, la diplomatie territoriale passe donc par le débat démocratique, car les conseils locaux (gouvernements locaux) influent, valident, freinent voire bloquent les projets. La personnalité des élus porteurs de projets ambitieux est un élément déterminant dans la réussite de la coopération transfrontalière. « *Il faut questionner les attributs sociaux et culturels permettant à des leaders d'incarner une évocation précise du territoire* » (Faure, 2014, p. 33). Cette réflexion à partir des travaux de Marc Abélès (2014) est pertinente, car de véritables leaders locaux et régionaux incarnent à la fois leurs capacités à représenter leur territoire et à le promouvoir. Le leadership, individuel et collectif, favorise le dialogue dans les réseaux de coopérations, participe à des liens d'amitié favorables, et participe aussi aux enjeux de domination pour faire avancer les projets. La taille de la collectivité territoriale et ses moyens participent aussi au leadership. Les élus sont par essence les négociateurs de la coopération. Ils représentent les habitants, ces derniers peuvent faire pression pour faire avancer tel ou tel projet.



- Les agents territoriaux sont des acteurs essentiels, car ils préparent et accompagnent les décisions. Ils constituent l'articulation entre les décideurs par leurs accompagnements. Pour cela, ils vont organiser les rencontres entre élues avec leurs homologues transfrontaliers. Une bonne partie des discussions techniques se feront entre agents territoriaux qui ont bien souvent l'expertise que les élus n'ont pas toujours.
- L'expertise nécessaire pour des dossiers très souvent complexes va nécessiter l'appel à des cabinets extérieurs pour les études préalables et accompagner les mises en œuvre. L'expert est théoriquement un accompagnant. Il y a aussi une instrumentalisation de l'expertise pour les élus afin de se protéger des critiques possibles.

Il est notable que la diplomatie territoriale se soit développée dans un contexte historique très particulier avec l'accélération dans les années 1990 du projet européen, l'amplification spectaculaire de la mondialisation et l'acceptation d'une forme de néolibéralisme. Quelle que soit l'affiliation politique des acteurs, l'idée que les compétences et l'expertise se trouvent dans le secteur privé s'est développée. Certes, les compétences sont de plus en plus techniques et les gouvernements locaux n'ont pas nécessairement les moyens et un nombre de dossiers suffisant pour développer en interne telle ou telle compétence. Concernant les programmes Interreg, j'ai observé que les grosses collectivités arrivaient à développer de véritables services d'expertise (Moullé, 2007), ce qui est plus rare pour les collectivités de taille modeste. Ces grandes tendances ont eu deux effets notables. L'étude des différentes phases d'Interreg est un bon révélateur. D'une part, dans le jeu des acteurs, l'expertise privée a une réelle influence. Lorsque l'on analyse des séries de projets portées par des collectivités différentes, il est aisé de constater des paragraphes entiers identiques rédigés par un cabinet privé commun mettant en valeur le vocabulaire européen nécessaire pour que le projet soit validé. D'autre part, la complexité des dossiers d'une phase à l'autre d'Interreg a sélectionné de fait les collectivités les plus organisées et capables de monter des projets (Moullé, 2007). Autant l'intention de coopérer et donc de se situer dans une logique de mise en relation et de négociation qui caractérise l'acte diplomatique est dans les mains du politique, autant la mise en œuvre concrète des projets est de plus en plus dans les mains des experts, publics et/ou privés. Les logiques néolibérales ont aussi généralisé l'idée du projet, et surtout de financement sur projet. « *La fortune des démarches de projet contribue à l'apparition de figures professionnelles exerçant dans les métiers de l'intermédiation, du diagnostic et de l'animation de réseaux* » (Pinson, 2020, p. 451).

Une question importante est de savoir si des acteurs privés comme des entreprises font de la diplomatie ou non, lorsqu'ils montent ensemble des projets transfrontaliers. Les programmes européens le permettent pour croiser les savoir-faire et permettre le développement de l'emploi transfrontalier. Ne glisse-t-on pas dans le domaine de la paradiplomatie ? Pourrions-nous parler de paradiplomatie territoriale ? Cela constitue une véritable piste de travail qui nécessitera beaucoup de temps pour pouvoir comparer des acteurs variés sur des territoires qui ne se ressemblent pas toujours. Le décolletage de la vallée de l'Arve, héritier de la micromécanique historiquement liée à l'industrie horlogère genevoise relève-t-elle d'une

action diplomatique ? J'ai tendance à faire l'hypothèse que nous sommes-là dans une logique de sous-traitance contractuelle opportuniste dont la proximité dans le transfrontalier est un facteur parmi d'autres, à l'image des Maquiladoras mexicains. Ce sont des intérêts privés.

Par contre les effets des démarches contractuelles privées peuvent avoir des effets territoriaux, transfrontaliers ou sans continuités territoriales, qui peuvent être souhaités par les acteurs de la diplomatie territoriale. Par exemple, les travailleurs frontaliers et notamment leurs représentants peuvent avoir des demandes avec des effets, par exemple, sur l'organisation de services publics. C'est pourquoi le terme de paradiplomatie territoriale a sans doute un sens.

Parmi les acteurs, il a aussi les organismes qui ont été créés pour favoriser les relations transfrontalières comme par exemple la structure Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, programme de coopération transfrontalière, qui accompagnent les porteurs de projets et dont les experts (autorité de gestion, secrétariat, équipe technique) jouent un rôle indéniable en tant que diplomates territoriaux. De nombreux organismes publics ont créé des cellules transfrontalières pour que les spécialistes d'organisme comparables, par exemple pour les remboursement de santé, travaillent directement et de manière officielle ensemble, jouant un rôle d'articulation fonctionnelle. Il est intéressant de constater que ce type d'organisations parlent de « porteurs » à propos des acteurs publics et privés. Les économistes parleraient d'agents, les géographes préfèrent parler d'acteurs des territoires. Le comité de suivi du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est lui-même le miroir de la complexité des acteurs publics concernés par la coopération transfrontalière et de fait de la construction des territoires par la diplomatie territoriale. Ce sont des organismes « carrefour » qui sont en eux-mêmes des instances de médiation.

### **Sociétés civiles et lobbying**

Le terme de société civile est toujours complexe à aborder, pour faire simple j'entends par ces termes les acteurs qui ne sont ni liés à des collectivités publiques, ni des entreprises commerciales. Ces acteurs sont de fait nombreux et actifs. Dans un projet de territoire, frontalier ou transfrontalier par exemple, les représentations citoyennes sous la forme d'associations ou de regroupements plus informels, peuvent être déterminant pour faire porter la voix de citoyens-usagers du territoire. Par exemple, le Groupement des Travailleurs Frontaliers<sup>13</sup> (GTF) est un véritable acteur, associatif, représentant des citoyens vivant le transfrontalier au quotidien auprès des acteurs publics pour des questions aussi diverses que la fiscalité ou les transports en commun. De fait, le lobbying que ces acteurs de la société civile exercent, participe à la diplomatie territoriale, car ils participent à la connexion, à la mise en réseau, d'autres acteurs pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

L'exemple du GTF paraît évident, pour autant, une myriade d'associations culturelles participe aussi à cette diplomatie par leurs initiatives créant des réseaux d'interconnaissances. Ces acteurs n'imaginent même pas être des éléments d'une diplomatie territoriale, car le

---

<sup>13</sup> Le Groupement transfrontalier européen est l'association des transfrontaliers franco-suisses. Fort de ses 30.000 adhérents, le GTE informe, accompagne et défend les travailleurs frontaliers tout au long de leur parcours de vie. Son siège est à Annemasse.

vocabulaire n'est pas réellement diffusé à l'ensemble des acteurs et que le terme « diplomatie » renvoie généralement à l'acteur public lorsque nous échangeons avec des acteurs associatifs lors d'entretiens.

Il y a aussi la place des chambres de commerces, d'artisanat et d'industrie qu'il ne faut pas oublier. Leur métier est de représenter leurs adhérents et de mettre tout en œuvre pour que leurs questions aient des réponses concrètes, quitte à être elles-mêmes parties prenantes dans l'investissement et la gestion d'équipement. Les Chambres ont compris très tôt, dès les années 1990 dans le cas franco-genevois, l'importance du transfrontalier. Dans ma thèse (1999), j'avais développé l'exemple de Léman Action Économique, association de statut français, soutenu par les Chambres, et jouant un rôle de lien entre des entreprises françaises et suisses pour développer leurs parts de marché grâce au transfrontalier et, pourquoi pas, à l'international. C'est ainsi que l'entreprise Somfy dont le siège est dans la vallée de l'Arve, a pu conquérir le marché suisse. Nous pourrions dire que cela est un bon exemple de paradiplomatie locale permettant de multiplier les liens territoriaux, toutefois le lobbying s'exerce aussi auprès des acteurs publics, dont les collectivités locales, pour trouver des solutions concrètes aux problèmes des frontaliers.

Pour terminer cette partie sur les acteurs de la diplomatie territoriale, je souhaite reprendre cette idée de Jean-Marie Ghéhenno, « (...) *la diplomatie, dans nos sociétés connectées, est moins que jamais la propriété des diplomates.* » (2021, p. 298). Son expérience diplomatique y compris dans les grandes organisations mondiales donne un relief particulier à son affirmation. Tout acteur capable de créer du lien, porter un sujet, et trouver des solutions est de fait acteur diplomatique dans le sens où des liens se tissent entre des territoires étrangers. Les différents acteurs présentés ci-dessus rentrent pleinement dans la logique diplomatique. C'est à la fois un enjeu majeur pour la diplomatie traditionnelle et sans doute une multitude de pistes possibles pour améliorer le fonctionnement des territoires avec comme contrepartie la complexité pour l'analyste.

L'ensemble des acteurs de la diplomatie secondaire constitue des réseaux denses où actions et interconnaissances sont intimement liées. En reprenant la théorie des liens faibles de Mark Granovetter (1973), nous voyons des acteurs individuels créer des liens entre les institutions. Ces liens sont le résultat du temps passé ensemble à monter et suivre des projets. Émotions partagées, échanges de vues et estimes réciproques renforcent les liens entre les personnes et de fait entre les institutions. L'ensemble de ces ponts entre personnes et institutions constitue un réseau dense de liens considérés comme faibles par Granovetter, car ils ne sont pas intimes, mais suffisamment forts pour créer une toile relationnelle favorable à la coopération entre acteurs. Qu'ils soient publics ou privés, associatifs, voire informels, l'ensemble des liens participent à un environnement sociopolitique favorable aux liens diplomatiques, quels qu'ils soient. Par environnement, nous pouvons entendre qu'être en relation, coopérer, mettre en place des actions communes sont désormais des normalités.

## Des démarches qui nécessitent des compétences

L'objectif du tableau ci-dessous est de partir des compétences des diplomates et de faire la correspondance avec les compétences que j'ai pu constater dans la coopération transfrontalière. Les quatre premières compétences sont celles mises en avant dans le rapport rédigé par Marc Loriol, Françoise Piotet et David Delfolie en 2008 à partir d'une série d'entretiens avec des diplomates du Ministère des affaires étrangères français. Les auteurs précisent que chaque compétence particulière ne fait pas le métier de diplomate, c'est la combinaison des quatre qui fait la particularité du métier de diplomate. Même si les diplomates ont des parcours de formation assez variés, elles ont en commun d'être de haut niveau. Les compétences suivantes sont liées à la formation initiale, en général, des diplomates : la maîtrise du droit international, de l'histoire et notamment des relations internationales, d'une culture générale importante et bien entendu la maîtrise des langues étrangères.

**Figure 15 - Compétences nécessaires en diplomatie**

	Diplomatie	Diplomatie transfrontalière
Rôle d'information	Essentiel	Central pour une bonne coopération
Rôle de représentation	Essentiel	Très relatif, il y a pourtant l'idée de délégation
Aptitude à la négociation	Essentiel	Essentiel
Rôle d'organisation	Essentiel	Essentiel
Maîtrise du droit international	Base de la formation	Très partiel, variable selon les situations – maîtrise des droits nécessaires aux projets communs
Maîtrise de l'histoire et de la culture	Base de la formation	Très partiel, variable selon les situations, parfois absente
Maîtrise de la langue du partenaire	Base du métier	Pas obligatoire, mais en pratique les partenaires définissent une langue de communication
Maîtrise du montage de projet	Pas nécessairement	Essentiel

Réalisation : F.Moullé, 2022, d'après Loriol et alii (2008)

Sachant que la réflexion est de savoir s'il est pertinent de parler de diplomatie territoriale, je suis parti des compétences des diplomates pour voir la maîtrise correspondante chez les acteurs de la coopération transfrontalière. Toutefois, j'ai rajouté une dernière compétence qui est la maîtrise du montage de projet, indispensable chez les opérateurs transfrontalier, dont la maîtrise est relative chez les diplomates. Dans le rapport (Loriol et alii, 2008), il est fait mention de cette compétence comme étant de plus en plus nécessaire.

Il est intéressant de constater que la formation initiale des opérateurs transfrontaliers est rarement en correspondance avec celles des diplomates, avec cependant un point commun fort qui est celui de la formation de haut niveau. Il n'est pas rare de constater à la direction de GECT et de services responsables des relations transfrontalières des professionnels diplômés au niveau minimum Master et parfois Doctorat.

Concernant les quatre critères liés aux compétences quotidiennes des diplomates, il est intéressant de constater que seule la compétence de la représentation interroge pour la diplomatie territoriale. Autant un diplomate est toujours le représentant d'un État, autant cette notion n'a pas vraiment de sens pour la coopération transfrontalière. C'est d'ailleurs cette compétence qui confère l'immunité diplomatique en droit international. Les acteurs du transfrontalier peuvent représenter, par exemple, des élus, mais cela relève de la simple délégation et en aucun cas de la représentation même si sur le plan symbolique, la nationalité des acteurs locaux a toujours son importance. Les capacités à échanger de l'information, l'aptitude à la négociation et organiser les processus de coopération sont trois compétences qui permettent de mettre en lien les acteurs de la diplomatie et ceux de la diplomatie territoriale. La grande différence est donc la compétence de représentation qui est à mettre en lien avec les différences d'échelle. La coopération transfrontalière existe parce que la diplomatie internationale le permet parce qu'il existe des accords-cadres entre les États concernés qui ont été négociés par la diplomatie traditionnelle. Donc l'État est indépendant, alors qu'une collectivité est toujours dépendante de l'État.

De fait, et cela a toujours été vrai dans la coopération transfrontalière, la difficulté principale des acteurs est d'avoir des partenaires au-delà de la frontière aux compétences correspondantes. Et cela est la grande différence entre la diplomatie internationale où lors de relations, chaque diplomate a, à priori, les mêmes compétences et prérogatives, et dans le cadre de la diplomatie territoriale, les acteurs n'ont en général jamais les mêmes compétences ni les mêmes prérogatives. Les asymétries constituent la règles, ce qui permet de comprendre que le premier niveau de l'action diplomatique territoriale est de savoir qui fait quoi et comment, pour ensuite construire un système local souvent déséquilibré, pour aller vers le projet qui représente un équilibre entre les asymétries. L'interconnaissance personnelle, la maîtrise du système politique et institutionnel, la maîtrise de l'interculturalité sont des éléments partagés par les acteurs pour dépasser les effets de barrières notamment de la frontière. L'interculturalité est sans doute un critère déterminant. Les liens qui se tissent sont d'abord basés sur la confiance, ces liens 'faibles' deviennent progressivement des liens forts par la formalisation des coopérations.

Dans ce cadre-là, les enjeux de personnalité et de pouvoirs sont importants. Claude Raffestin nous rappelle que « *l'influence recourt plus à la persuasion que le pouvoir qui recourt à la coercition.* » (2019, p. 101). L'influence dans le jeu diplomatique est centrale, mais les déséquilibres constatés par Marion Aballéa et Birte Wassenberg engendrent des enjeux de pouvoirs. Un acteur aussi important qu'un Land allemand a des moyens matériels et humains qui lui confère un pouvoir déterminant dans une discussion avec une région française. C'est aussi vrai entre un Canton Suisse et un Département français.

L'État français a bien compris la situation, aussi sous la pression des acteurs locaux. La réforme territoriale de 2014-2015 en France, permet un rapprochement des compétences des États fédérés en matière de relations internationales avec les Schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). « *La Loi Letchimy du 5 décembre 2016 représentait une petite révolution culturelle pour l'État jacobin : symbole fort, elle allait jusqu'à prévoir, dans son article 16, la possibilité d'étendre les immunités diplomatiques prévues par la Convention de Vienne de 1961 à certains fonctionnaires*

*territoriaux (Article 26 de la Loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional)* (Aballéa, Wassenberg, 2019, p. 11). Cette loi a pour titre « Libérer l'action extérieure des collectivités territoriales ». C'est bien au niveau des compétences, et de leurs protections qu'il y a une évolution pour peser autrement dans les relations de pouvoir, cela n'élimine pas pour autant les déséquilibres intrinsèques à la gouvernance multi-niveaux dans un cadre international. Les prérogatives de chaque acteur liées aux poids économiques et politiques font qu'à échelle égale, les acteurs ne sont pas les mêmes, des rapports d'influences et de pouvoirs spécifiques émergent nécessairement même si les relations transfrontalières imposent aux acteurs potentiellement plus puissants de chercher un équilibre pour garantir à un projet commun d'aboutir. Les effets d'asymétrie sont liés à des facteurs multiples comme la représentativité, le poids économique ou encore la liberté d'entreprendre. Les dispositifs juridiques ne conditionnent pas à eux seuls les rapports de force. La relation diplomatique s'inscrit dans un rapport de forces où paradoxalement le jeu diplomatique introduit une forme de symétrie là où il y a de l'asymétrie. La majorité des structures organisant la gouvernance transfrontalière révèle une forme d'équilibre. Pour autant, l'action transfrontalière révèle les rapports de forces au sein des structures notamment en termes de ressources. Cela complexifie la mise en place des politiques publiques.

De plus, comme le rappelle Philippe Zittoun « (...) *depuis les travaux de Herbert Simon (1945) et de Charles Lindblom (1958), nous savons en effet qu'elles ne résultent pas d'un simple traitement rationnel de problèmes, mais d'un bricolage cognitif complexe et dont les chemins sont toujours multiples. Mobilisant les concepts de bricolage et de stratagème, Charles Lindblom a poursuivi les travaux de Simon en s'intéressant plus encore aux stratégies que déploient les individus pour faire face à des problèmes insolubles.* » (Zittoun, 2013). Dans le cadre de la diplomatie entre territoires étrangers, la construction commune d'objectifs et de réalisations entre des partenaires aux poids politiques différents et aux cultures de travail dissemblables, la notion de bricolage est tout à fait adaptée pour comprendre à la fois la difficulté des démarches et la prouesse des résultats. Pour rappel, Claude Lévi-Strauss en 1962 a aussi utilisé le concept de bricolage en anthropologie notamment dans la dimension de l'innovation sociale (Mélisse, 2009). Il ne faut donc pas y voir un jugement péjoratif, mais au contraire des compétences relationnelles développées pour trouver des solutions hors des cadres institutionnels classiques. L'intensité des réseaux de liens faibles favorise l'échange de bonnes pratiques même si elles doivent être bricolées pour s'adapter aux besoins du lieu et du moment. Il n'y a pas vraiment de modèle, mais une multitude de possibles pour coopérer. Se conjugue donc l'absence de rationalité initiale constatée par Lindblom pour mettre en place des politiques publiques et des compétences relationnelles remarquables pour trouver des solutions adaptées, la confiance dans les interlocuteurs dans un cadre transfrontalier est la clé pour avancer ensemble vers une action publique commune.

### **De la diplomatie territoriale, pour quoi faire ?**

Cette question est centrale pour déterminer en quoi la diplomatie est territoriale. L'échelle d'action des acteurs infra-étatiques n'indique en rien que la diplomatie a des effets

territoriaux. Dénommer la diplomatie comme territoriale parce que les acteurs majoritaires de la diplomatie secondaire sont des collectivités territoriales paraît nettement insuffisant. L'échelle de l'État, fédéral ou centralisé, est aussi un territoire avec sa production politique, sociale et économique créant du lien identitaire et symbolique. Mais les actions diplomatiques de l'État ne visent pas à transformer son territoire en relation avec le territoire étranger voisin, sauf dans la logique impériale d'accroissement territoriale qui reste spécifique. Les objectifs et surtout les résultats de la diplomatie secondaire doivent nous permettre, ensuite, dans une cinquième partie, de définir ce que peut être la diplomatie territoriale.

À partir de mon expérience de recherche notamment à partir de l'étude des dossiers de demandes de subventions Interreg et l'observation de nombreuses réalisations sur les frontières françaises et européennes, il est évident que les relations transfrontalières permettent d'abord de répondre à des besoins locaux des citoyens et des frontaliers sur un territoire. Les négociations entre acteurs ont permis la réalisation d'équipements concrets en matière de transports, d'accords en matière de santé, d'accès à l'information pour accéder au marché de l'emploi voisin, etc. L'exemple des coopérations entre les hôpitaux de Mouscron et de Tourcoing est révélateur de négociations dont l'objectif exclusif est de trouver des solutions pour améliorer l'accès aux soins pour les malades et améliorer les conditions de travail des salariés qui sont eux-mêmes composés d'équipes mixtes franco-belges.

Les livres blancs, les plans stratégiques et les programmations d'investissements dans des logiques transfrontalières correspondent à des volontés politiques pour structurer les territoires afin de répondre aux besoins des populations. Que ce soit dans les états des lieux ou dans les projections sur le futur, la dimension territoriale est incontestable. Par exemple, le fonctionnement quotidien du tramway entre Kehl et le cœur de Strasbourg permet aux habitants de vivre un territoire transformé où la frontière est devenue une articulation entre deux territoires complémentaires. Il y a donc un territoire de projet réellement transfrontalier qui se surimpose sur les deux territoires frontaliers. La frontière n'est plus une limite, mais un élément spécifique du fonctionnement général territorial. Les discussions entre les acteurs ont bien des effets territoriaux. C'est indéniable que la démonstration est aisée avec des infrastructures, mais cela est aussi vrai dans d'autres domaines comme la culture, par exemple, la coopération des théâtres de Mons en Wallonie et de Maubeuge. L'accès à une offre culturelle élargie grâce à la coopération permet de vivre la culture avec le voisin et, de fait, cela transforme les perceptions entre voisins, les regards portés sur l'au-delà de la frontière, et par conséquent des effets sur les identités apparaissent, or l'identité des populations a toujours une dimension territoriale. Dire qu'il y a une identité transfrontalière est sans doute un peu rapide, mais je peux émettre l'hypothèse il y a bien une hybridation culturelle et identitaire qui se met progressivement en place.

Bien entendu, il y a des effets d'aubaines ou d'opportunités à partir du moment où il y a des sources de financement comme le programme Interreg. L'amélioration des digues de Ramsgate dans le Kent et celles de Wimereux dans le Pas-de-Calais avec des financements Interreg 2 et 3 paraissent éloignées d'une logique transfrontalière. Pour autant, les acteurs de part et d'autre de la frontière maritime ont su se mettre d'accord sur les objectifs, un cabinet privé a construit l'argumentaire pour que la demande commune soit acceptée. Le résultat est

bien une amélioration des digues permettant de circuler sur les fronts de mer. Peu d'usagers doivent avoir conscience du caractère international des démarches initiées pour le résultat. La démarche initiale est donc bien celle de la diplomatie, avec des retombées territoriales dans le sens où il y a une transformation du territoire à laquelle les citoyens s'identifient. En 2006, j'avais proposé l'idée de réalisation en miroir pour qualifier ce type de projets où la relation est bien transfrontalière, mais l'action publique frontalière. Cet exemple des digues souligne la complexité de l'évaluation de la dimension territoriale de la diplomatie. Il est clair que la diplomatie permet d'accéder à des financements qui imposent une démarche à une échelle supérieure que celle de l'action quotidienne des acteurs. L'objectif de la négociation est bien de bénéficier de financements dans le cadre européen, la condition est une démarche transfrontalière (Interreg A), mais nous pouvons avoir des exemples identiques dans le cadre d'Interreg B où la logique est transnationale puisqu'il n'y a pas de contiguïté entre les territoires éligibles. Cela soulève la question de savoir si le terme « diplomatie territoriale » a un sens lorsque les effets territoriaux ne sont ni dans la continuité territoriale (logique de voisinage), ni nécessairement concomitant.

Lorsque la frontière est le lien entre les territoires, s'ajoute la notion de ressource liée directement à sa présence (Sohn, 2012). Pouvoir trouver un emploi mieux rémunéré de l'autre côté correspond à cette idée de frontière comme ressource. Pouvoir trouver un service de santé plus proche de l'autre côté de la ligne est un autre exemple. Comme le précise Claude Raffestin, « une ressource est le produit d'une relation » (2019, p. 291), or les territoires frontaliers rentrent bien dans une logique de relations pour développer leurs dimensions transfrontalières. Christophe Sohn a défini quatre types de ressources : la rente de situation, la rente différentielle, le lieu d'hybridation et l'objet de reconnaissance. Les acteurs collaborent pour développer les quatre types de ressources à disposition : les effets de la frontière. Cette approche de la ressource est particulièrement intéressante au moment de la prise de conscience de l'anthropocène où les ressources traditionnelles sont désormais perçues comme de l'extraction. La ressource est considérée, dans nos sociétés capitalistes, comme positive. Bien entendu, Christophe Sohn a développé son approche à partir d'exemples d'agglomérations urbaines transfrontalières, mais dans les régions moins densément peuplées, les services, l'emploi, le commerce sont parfois plus proches de l'autre côté de la frontière et constituent alors des ressources de bases. La notion de frontière ressource fonctionne, et les acteurs publics comme privés vont chercher par leurs mises en relation à la mettre en valeur, tout en tenant un discours sur sa porosité et en utilisant le mythe de l'effacement de la frontière. Lorsqu'il y a la construction d'équipements transfrontaliers, les acteurs mutualisent des moyens pour augmenter les possibilités des quatre ressources.

La diplomatie secondaire, qui englobe toute les formes de diplomatie en dehors de celles des États, peut aussi permettre à des territoires d'accéder à un rayonnement territorial supérieur, à mettre en lien avec la frontière comme objet de reconnaissance. En 2013, Michael Keating a proposé l'idée de *rescaling* des territoires par l'intermédiaire de la coopération. Par *rescaling*, nous pourrions proposer l'idée de rehaussement d'échelle. Par exemple, le GECT Lille-Kortrijk-Tournai insère les trois composantes urbaines dans un territoire de deux millions



d'habitants en position transfrontalière permettant aux acteurs locaux d'avoir une visibilité, un rayonnement à l'échelle européenne. Chaque composante, indépendamment, aurait beaucoup de mal à se valoriser seule. Pauline Pupier, dans sa thèse soutenue en 2021 reprends à son compte le concept de *rescaling* dans une comparaison entre l'Eurorégion Transmanche et le Rhin supérieur. Le *rescaling* est un des effets possibles de la diplomatie territoriale. Par contre, il n'est pas possible d'affirmer que le *rescaling* pour un acteur serait un moyen de limiter les effets d'asymétrie entre les partenaires transfrontaliers. Par ailleurs, les acteurs territoriaux n'ont pas nécessairement conscience de leur propre logique de *rescaling* dans leurs démarches de développement territorial. Dans un partenariat, les objectifs politiques de rayonnement et d'influence au-delà du projet partagé ne sont pas nécessairement formulés de la même manière par les partenaires.

Dans le cas du GECT Lille-Kortrijk-Tournai, Lille a utilisé en complément d'autres moyens pour rehausser son rayonnement à l'échelle européenne en créant un nœud ferroviaire de grande vitesse positionnant Lille dans le réseau européen et pas seulement français. Il peut donc y avoir plusieurs formes de stratégies, la coopération transfrontalière en est une notamment pour les agglomérations frontalières qui ont pendant longtemps subi la frontière par une marginalisation et qui, grâce aux projets européens et aux relations transfrontalières, réussissent à transformer un handicap en atout. Pour cela, le marketing territorial des collectivités n'est pas suffisant, le dialogue et la coopération avec les acteurs des territoires limitrophes permettent une projection sur une logique territoriale d'échelle supérieure avec comme objectif l'action territoriale. L'agglomération franco-genevoise représente moins d'un million d'habitants, la conjugaison du rayonnement international de l'économie genevoise et le projet d'agglomération transfrontalière positionnent le territoire dans le réseau des villes européennes (Reitel, Moullé, 2017). Pleinement, la frontière a permis des mises en relation qui l'ont transformée en ressource.

De fait, « *souvent qualifiés d'îlots avancés de l'intégration européenne, les espaces de coopérations territoriales questionnent le rapport des territoires à l'État* » (Guignier, Périssé, p. 103), car la diplomatie territoriale permet aux territoires locaux de transformer leurs liens avec leurs environnements territoriaux proches, mais aussi européens. Il y a donc une ambivalence pour l'État qui d'une part à intérêt à avoir des collectivités actives dans les relations internationales, et d'autre part des effets territoriaux aux frontières qui interrogent sur le territoire de l'État puisque la frontière, par sa porosité accentuée, est possiblement une discontinuité de moins en moins nette fragilisant la cohésion du territoire national. C'est un enjeu majeur dans l'équilibre des États vis-à-vis des collectivités et de l'Union européenne. Cela résume aussi le débat entre une idée fédéraliste de l'Europe, qui ne remet pas pour autant en cause les territoires nationaux, *versus* une Europe des nations pour préserver l'image de territoires nationaux stables et protecteurs.

L'ouvrage du Ministère des Affaires Étrangères (MAE) publié en 2017 par la Documentation française, rappelle que pour les territoires, le marketing territorial et le rayonnement international permettent, par la diplomatie, une transformation de l'identité d'une ville, d'un territoire (p. 41-45). Pour cela il est souligné que les collectivités doivent avoir un leadership, car la dimension humaine reste importante, que les compétences soient disponibles et, bien

entendu, qu'il y ait une identification claire des attentes réciproques. La diplomatie territoriale n'a de sens que s'il y a des retombées concrètes pour les territoires frontaliers, le *rescaling* est un des bénéfiques comme le développement d'infrastructures et de services.

Le document du MAE en 2017 précise aussi les avantages de la diplomatie secondaire pour les actions à l'international des collectivités. Cela participe au rayonnement économique de la France, à la diffusion de l'expertise française à l'étranger, au rayonnement culturel de la France et à la mobilité des jeunes. Cela est sûrement vrai pour les logiques de jumelages et d'aide au développement, mais à l'échelle transfrontalière, les bénéfiques concrets participent d'une part à la transformation des territoires frontaliers et à la territorialisation des réseaux transfrontaliers. Cela montre que l'action diplomatique extérieure des collectivités, en dehors d'un cadre transfrontalier, n'a pas nécessairement d'implication territoriale, nous y reviendrons.

Comme le rappelle justement Jean Peyrony, « *la construction européenne 'par le bas' que représente la coopération transfrontalière fait écho à la construction 'par le haut' impliquant les États et l'Union européenne ; c'est ce qu'implique une diplomatie des territoires transfrontaliers.* » (2019, p. 100-101).

En conséquence, dans le cas spécifique de l'Union européenne où des objectifs supranationaux de coopérations transfrontalières ont été mis en place, accompagnés de programmes, de financements et d'outils juridiques, la diplomatie territoriale transfrontalière participe donc aussi à une transformation générale du territoire européen en créant des espaces de vie transfrontaliers extrêmement dynamiques, comparables aux centralités traditionnelles des territoires européens. Les pôles économiques sont autant aux périphéries qu'aux centres des territoires nationaux.

### **Retour sur le vocabulaire utilisé**

Marion Aballéa et Birte Wassenberg dans leur introduction s'interrogent sur la « clarification terminologique : les concepts de diplomatie territoriale ou infra-étatique, de micro-, para- ou proto-diplomatie, ou en encore de diplomatie des villes et des régions, recouvrent-ils des réalités superposables ? » (2019, p. 13). C'est une première question à laquelle je vais essayer de répondre en me positionnant, mais je pense aussi, en tant que géographe, qu'il faut absolument préciser le qualificatif « territorial », le territoire n'est pas un simple espace, sa dimension politique et identitaire lui donne une dimension structurante pour la vie des citoyens.

Par ailleurs, la récurrence de la gouvernance multi-niveaux, en tant que spécificité concrète des démarches diplomatiques infra-étatique, est aussi à prendre en compte pour définir les termes. La gouvernance multi-niveau est de fait une réalité centrale dans la diplomatie infra-étatique.

Ce n'est pas la dimension territoriale de l'acteur qui permet de parler de diplomatie territoriale, mais les effets de la diplomatie « secondaire » sur les territoires qui donne la qualification de « territoriale » à l'action diplomatique.

**Figure 16 - Approche multiscalaire de la diplomatie**

Échelle	Vocabulaire	Construction territoriale
Européenne	Diplomatie	Oui, dans le sens où l'Union européenne est une construction territoriale
Nationale	Diplomatie	Non, sauf dans une logique impériale. Généralement en faveur de la paix, du développement économique et les enjeux environnementaux
	Paradiplomatie	Non, enjeux économiques, humanitaires, environnementaux
Régionale	Diplomatie secondaire	Terme générique sans sous-entendu territorial
	Diplomatie des régions	Oui, si les régions sont contiguës
	Diplomatie territoriale	Oui, si la région participe à des projets de continuité territoriale
Locale	Diplomatie des villes	Non, logique de réseau
	Diplomatie territoriale	Oui, si contiguïté territoriale
	Paradiplomatie territoriale	Non, plutôt logique de réseau

Réalisation : F.Moullé, 2022

Je pose comme préalable que toute activité diplomatique d'acteurs infra-étatiques participe à la diplomatie secondaire, terme largement partagé dans la littérature. La diplomatie principale ou classique n'a pas besoin de qualificatif, elle se réalise entre les États dans le cadre de relations internationales. Par ailleurs, dans une logique de *soft power*, la culture au sens large et les entreprises par leurs réseaux internationaux participent de fait à la paradiplomatie internationale. Stéphane Paquin (2005) propose que la diplomatie subétatique soit de la diplomatie parallèle ou « paradiplomatie ». L'idée d'activités parallèles entre diplomatie et diplomatie secondaire est pertinente, car les deux activités sont bien entendu concomitantes. Pour autant, je préfère nettement le terme de diplomatie secondaire, car cela respecte la grande personnalité juridique de l'État qui a l'exclusivité de l'orientation générale de la politique étrangère, la diplomatie secondaire qui se réalise parallèlement, nous sommes d'accord, correspond à une petite personnalité juridique internationale. Cette dernière existe, car l'État approuve l'activité internationale des acteurs infra-étatiques. Je le répète, si un État ne veut pas que d'autres acteurs qui lui soient actifs dans les relations étrangères, il en a le droit dans le sens légal du terme. Les collectivités ont une marge de manœuvre correspondant à la politique internationale de leurs États.

Pour préciser le vocabulaire utilisé par les différents auteurs et me positionner scientifiquement, je propose en première étape, dans un tableau, de regarder aux différentes échelles des territoires le vocabulaire disponible et la correspondance, ou pas, en matière de construction territoriale. J'entends par construction territoriale le fait qu'il y a une transformation sur les territoires. Partant de l'idée qu'un territoire est en éternelle construction, tout effet de type matériel (constructions, réseaux) ou immatériel (cultures, identités) participe à cette construction.

Pour l'échelle européenne et pour l'échelle nationale, le vocabulaire ne pose pas de problème, car il correspond à des concepts stabilisés depuis longtemps liés au monde westphalien. Les coups de boutoir de la Russie sur les États limitrophes (Géorgie, Ukraine) et aujourd'hui l'invasion de l'Ukraine rappellent de manière évidente que les principes de la frontière westphalienne ne sont pas forcément partagés par tous les États.

La coopération transfrontalière en Europe nous a parfois bercés d'illusions vis-à-vis de la disparition des logiques impériales. J'ai moi-même, dans les années 1990, cru à un monde où le respect des frontières était la base acceptée par tous les États pour permettre la mondialisation. C'était oublier les rapports bien souvent asymétriques dans la genèse des frontières. Les séismes qui secouent l'espace européen rappellent les scientifiques occidentaux à la rigueur de l'analyse, les espérances personnelles ne doivent pas se fondre en visions positivistes.

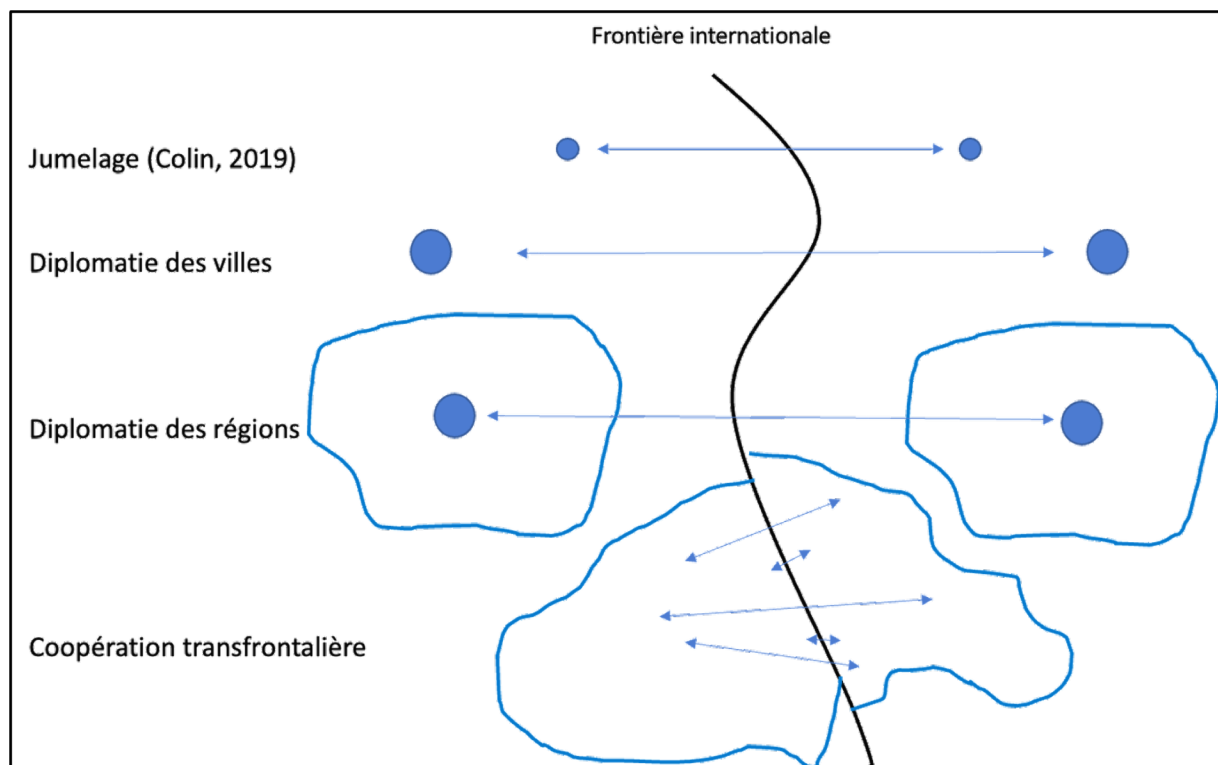
Aux échelles régionales et locales, je souhaite clairement différencier les termes.

Marion Aballéa et Birte Wassenberg précisent que « *les travaux fondateurs de Duchacek ou Soldatos reposaient sur une appréhension large de ces acteurs, et rassemblaient États fédérés, collectivités locales et régionales, mais aussi acteurs non gouvernementaux (ONG). La littérature scientifique allemande, en revanche, centrait plus explicitement ses analyses sur les Länder, décrits comme les agents d'une « Nebenaussenpolitik » déployés parallèlement à l'action du gouvernement fédéral. Les concepts de micro-diplomatie, proto-diplomatie, diplomatie plurinationale ou multi-niveaux furent également utilisés de manière croissante pour désigner une diplomatie infranationale* » (2019, p. 12). Selon les terrains d'études des chercheurs, le regard ne peut être le même, car au sein de chaque État, fédéral ou central, la façon dont les acteurs s'investissent dans la diplomatie secondaire va être différente. J'ai d'office éliminé le terme de proto-diplomatie car il y a un sens évolutionniste difficile à valider. L'idée serait qu'une nouvelle diplomatie émerge, or depuis trente ans la diplomatie secondaire n'est plus émergente. Le terme avait un sens dans les années soixante-dix lorsque les premiers accords transfrontaliers sont apparus comme l'accord fiscal entre le Canton de Genève et les Préfectures de l'Ain et de la Haute-Savoie en 1974. Je ne propose pas non plus le terme de micro-diplomatie car il est difficile de voir quels acteurs sont directement liés par le terme. Celui de plurinational renvoie plutôt à l'échelle des États. Il reste le terme de diplomatie multi-niveaux qui pourrait être un synonyme de diplomatie secondaire, car il a l'avantage de souligner que les États et les acteurs infra-étatiques travaillent ensemble pour lier les territoires entre eux. Dans l'exemple de la santé, en parallèle de la collaboration entre les deux hôpitaux présentés, les dispositifs d'actions existent entre ambassadeurs franco-belges, entre députés franco-belges, entre organisations professionnelles notamment

sécurité sociale française et mutuelles belges, etc. Nous pourrions dire que la gouvernance multi-niveaux est la règle de la diplomatie secondaire.

À l'échelle régionale, j'insiste dans mon tableau sur l'idée de contiguïté territoriale. Lorsque deux régions étrangères, mais limitrophes s'engagent dans une coopération, l'objectif est bien de dévaluer les effets de la frontière qui existe entre les deux partenaires. La logique territoriale est au centre. Par contre, une coopération entre deux régions non contiguës ne peut pas avoir d'effet territorial. C'est pourquoi je ne pense pas que « *la coopération transfrontalière en Europe peut être considérée comme un exemple spécifique de diplomatie territoriale.* » (Wassenberg, 2019, p. 41). Au contraire, la logique transfrontalière est l'essence même de la dimension territoriale de la diplomatie. Un projet de collaboration entre deux régions n'aura pas d'effet restructurant pour leurs territoires. Par contre, multiplier les relations entre deux territoires régionaux aura des effets structurants y compris sur la perception et les représentations des citoyens vis-à-vis des voisins au-delà de la frontière. Les effets sont donc sociaux et politiques et par la même touchent aux dimensions identitaires des territoires. Les travaux des historiens Martin Klatt et Birte Wassenberg (2017) confortent l'idée que la coopération transfrontalière relève de la diplomatie territoriale tant pour « la résolution de conflits », ce qui a été vrai en Europe centrale, que pour « la normalisation des relations entre les populations frontalières ».

**Figure 17 - Des relations internationales aux formes spatiales différentes**



Réalisation : F.Moullé, 2022

La compétence diplomatique à l'échelle régionale a parfois été utilisée pour des objectifs internes. « *L'Europe des régions qui gagnait en puissance à partir du début des années 1990 encourageait encore cette tendance, alors que des acteurs aux visées autonomistes ou sécessionnistes, telles l'Écosse, la Catalogne ou la Flandre, parvenaient à utiliser ce contexte favorable pour agir sur la scène internationale comme des proto-États, libérés de l'emprise de la diplomatie nationale* » (Keating, 2008, p. 629-635). Il y a bien une dimension territoriale, mais l'objectif est la valorisation et le renforcement d'un pouvoir par rapport à une tutelle supérieure. L'action diplomatique est clairement du *rescaling*, l'objectif de la coopération transfrontalière est secondaire, l'essentiel est de créer des liens avec les autres États pour chercher une nouvelle reconnaissance.

À l'échelle locale, la forme des coopérations mise en place par des mises en lien d'acteurs dans une logique diplomatique est très variée. Sur le site internet du Ministère des Affaires Étrangères en février 2022, nous pouvons lire cela : « *De la Bretagne au Mali, ou encore de Strasbourg à Volodga en Russie, autour de 10 700 projets de coopération sont conduits par près de 4 700 collectivités françaises. Des partenariats sont ainsi engagés avec quelque 8 150 collectivités étrangères dans 134 pays* ». Les collectivités locales sont donc très actives en matière de diplomatie secondaire et représentent une force politique importante pour le ministère. Chaque projet peut être considéré à la fois comme un prolongement de la diplomatie de l'État français et une initiative locale, dans le respect de la politique étrangère, pouvant servir d'appui pour le MAE. Pour autant, derrière cette affichage du MAE, nombreux sont les projets qui ont des effets politiques limités, voire inexistantes.

Concernant la diplomatie des villes, Yves Viltard cite Rogier Van der Pluijm, spécialiste néerlandais des relations internationales pour définir la diplomatie des villes comme les « *institutions et processus par lesquels les villes engagent des relations avec des acteurs sur la scène internationale, dans l'intention de s'y représenter elles-mêmes, ainsi que leurs intérêts, et réciproquement* » (2010, p. 598). La situation est claire, la diplomatie des villes fait partie de la diplomatie secondaire, elle n'a pas la prétention d'être territoriale dans le sens où ses objectifs assez généraux n'ont pas nécessairement d'impacts territoriaux. La difficulté réside dans les résultats concrets. Par exemple, les échanges de bonnes pratiques peuvent avoir des effets concrets sur les territoires, mais l'objectif n'est pas de créer des ponts structurants entre les territoires. Ce sont donc les logiques de réseaux qui l'emportent, l'idée n'est pas de transformer le territoire en relation avec le partenaire.

De la même manière, la paradiplomatie concerne l'ensemble des acteurs non institutionnels comme les entreprises privées, les associations et les organisations non gouvernementales. Leurs activités sont intenses, et elles sont bien souvent en avance par rapport aux politiques publiques pour chercher à créer des liens entre les territoires. La paradiplomatie est à la fois un soutien pour la diplomatie générale et territoriale, les acteurs n'ont pas la prétention de transformer les territoires, mais d'atteindre des objectifs qui leur sont propres. L'intérêt général n'est pas nécessairement le moteur, mais la multiplicité des formes d'actions de la paradiplomatie qui favorise les bonnes relations à toutes les échelles en créant un esprit d'ouverture vers les acteurs du territoire voisin. La paradiplomatie est permise par les pouvoirs publics, son développement et ses actions relèvent de l'innovation sociale, les

réseaux ainsi produits dynamisent les politiques publiques transfrontalières et transnationales.

Reste le terme central, pour le géographe, de diplomatie territoriale. Je pose comme base que pour parler de territorial, il faut nécessairement que les effets de la diplomatie des acteurs locaux soient évaluables dans le fonctionnement du territoire. Les effets doivent permettre une transformation dans la relation avec le territoire partenaire. Ainsi, une ligne de transport en commun, un partenariat universitaire, une coopération culturelle transforment la relation des habitants à leur territoire et au territoire voisin. Cette dimension du voisinage me paraît centrale, ce qui veut dire que la coopération transfrontalière est au cœur de la diplomatie territoriale. Le préalable est donc la contiguïté des territoires et l'objectif de la diplomatie territoriale est bien de créer de la continuité entre les deux territoires pour faciliter la vie quotidienne des habitants.

La frontière n'est donc plus en position de marge, mais au contraire au centre de la transformation territoriale, une forme d'épicentre de la diplomatie territoriale. L'évaluation de son efficacité est donc l'observation de l'émergence d'un territoire nouveau que j'ai appelé l'homotone dans ma thèse. La diplomatie est réellement territoriale lorsqu'il y a évolution de l'homotone, c'est-à-dire un territoire dont la structure, l'organisation et l'identité politique et culturelle se mêlent, s'influencent, s'interpénètrent et constituent un objet géographique nouveau. L'homotone a par essence des contours flous, mais une centralité sur la charnière que représente la ligne frontière. Un territoire de projet transfrontalier est une innovation géographique majeure. Cette dernière ne doit pas masquer une potentielle fragilité, l'évolution n'est jamais linéaire et des soubresauts sont toujours possibles. Dans les cantons de Genève et de Vaud, les réactions identitaires anti-françaises face à l'importance des flux de travailleurs frontaliers soulignent les tensions qui sont produites dans la construction de l'homotone.

La contiguïté territoriale des acteurs de la diplomatie territoriale et la construction d'un homotone ne peuvent pas être les deux seuls critères. Il faut aussi que le chercheur constate la mise en œuvre d'une gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière à partir des compétences développées (sous-partie 3) et les actions mises en œuvre (sous-partie 4). Cette gouvernance multi-niveaux ne répond pas à un modèle imposé, elle s'organise de manière spécifique dans chaque situation où les besoins de coopérations sont apparus. La gouvernance révèle l'organigramme institutionnel des États et des compétences entre les partenaires de part et d'autre de la ou des frontières. Elle révèle aussi une forme locale d'équilibre de la puissance des partenaires. La diplomatie territoriale s'exerce au sein de ses gouvernances multi-niveaux pour améliorer la vie quotidienne des habitants par l'émergence et le renforcement d'un homotone.

Pour terminer, je souhaite revenir sur les trois exemples présentés en début de chapitre à la lecture de la proposition de définition de la diplomatie à partir de deux critères simples : l'existence d'une gouvernance multi-niveaux et l'apparition ou le développement d'un homotone avec des institutions communes et un bassin de vie transfrontalier.

La coopération ancienne et continue entre les hôpitaux de Mouscron et Tourcoing se structure au sein des organisations multi-niveaux de la santé en Belgique et en France. La vie hospitalière transfrontalière avec sa patientèle et ses travailleurs frontaliers participe pleinement à un homotone territorial où des habitudes quotidiennes et des échanges réguliers participent à la construction d'une identité politique et culturelle spécifique. Pour l'aménagement de la place Jacques Delors, sa mise en place a nécessité une gouvernance multi-niveaux, sa gestion notamment en matière de sécurité publique aussi. Dans le quotidien, il y a bien des bandes clouées au sol pour rappeler la frontière, mais il est évident que les habitants du quartier ne les voient plus, car elles font partie du paysage. Cet aménagement participe à la construction d'un homotone très localisé et à un homotone plus large qui est la convergence lente, mais réelle, des trois territoires constitutifs de l'Eurométropole Lille-Lille-Kortrijk-Tournai.

Enfin, le cas du Département du Pas-de-Calais avec le réseau des détroits européens est plus complexe. La mise en réseau a une dimension multi-niveaux, car elle est possible avec l'accord des États et le soutien de l'Europe. Pour autant, cela reste un réseau d'échange de bonnes pratiques et d'initiatives communes. L'absence de contiguïté territoriale des différents détroits ne permettra jamais de projet de continuité à l'échelle du réseau. Le réseau permet aussi aux acteurs une forme de *rescaling* pour défendre à l'échelle européenne des spécificités et les faire reconnaître. Par contre, à l'échelle de chaque détroit des convergences et la transformation du regard de chaque partenaire sur l'autre sont réelles. Une forme d'homotone est peut-être possible dans la réalisation de certaines actions publiques transfrontalières, mais cela est sans doute moins évident. Mon manque d'expérience sur ce type de terrain de recherche ne me permet pas d'être affirmatif, dans un sens comme dans un autre. De toute manière, ce n'est pas la mise en réseau à l'échelle européenne qui serait la cause de l'homotone mais la diplomatie territoriale entre les acteurs riverains de chaque détroit à l'échelle de sous-ensemble du réseau.

## **Conclusion**

Un tiers de ma thèse porte sur les médiateurs de la frontière à propos des différents acteurs permettant de tisser la coopération transfrontalière. En 1999, l'idée même de diplomatie ne m'avait pas effleuré. Aujourd'hui, je constate que le terme de diplomatie territoriale est tout à fait adapté pour qualifier les relations entre les acteurs de la coopération. La recherche est faite d'échanges, mon évolution des médiateurs à la diplomatie territoriale en est la démonstration. Avec le recul, je peux même dire que le terme de « médiateurs » était inadapté, ce que le jury n'a pas soulevé, car une médiation se fait entre deux ou plusieurs acteurs, or il n'y a pas d'intermédiaires dans la diplomatie territoriale. Les acteurs de part et d'autre se rencontrent directement sans intermédiaire. Pour autant, il faut rester vigilant, car les mêmes termes n'ont pas les mêmes significations selon les disciplines scientifiques. Parler de territorial en géographie veut obligatoirement dire qu'il y a un effet structurant sur le territoire y compris dans ses dimensions politiques et identitaires. Autrement dit, la notion de territorial prend sens lorsque les effets de la diplomatie secondaire ont un impact sur la vie quotidienne des habitants notamment dans les relations avec le voisin.



Le lecteur peut s'interroger sur la notion de projet de l'HDR si j'affirme que finalement, j'ai déjà traité la question dans ma thèse dans la partie « des médiateurs de la frontière ». À l'époque, cela ressemblait plus à une typologie d'acteurs que l'analyse d'acteurs différents participant à une gouvernance multi-niveaux commune. C'est l'articulation entre le travail passé et les travaux à poursuivre qui correspond à l'idée de projet. Clairement, je dois approfondir la relation entre diplomatie territoriale et la gouvernance multi-niveaux car cette dernière est au cœur de l'action territoriale en contexte transfrontalier. Ce qu'il manque aujourd'hui et reste à construire, serait par exemple une grille de lecture qui soit suffisamment souple pour comparer des situations de gouvernances thématiquement différentes et dans des contextes géographiques différents. Elle permettrait une démarche plus systématique, l'approche comparative permettrait ainsi d'affiner les grands principes de la diplomatie territoriale. C'est une véritable perspective de recherche, car il faut du temps pour tester des critères pour ensuite l'utiliser de manière opérationnelle. Cela correspond quasiment à un projet d'ANR, il faudrait plusieurs chercheurs de laboratoires différents et de pays différents pour faire des terrains suffisamment variés. L'équipe devrait aussi être pluridisciplinaire, car il faudrait pour chaque territoire sélectionné faire un diagnostic territorial avant la mise en place de la diplomatie territoriale, démarche historique, et un diagnostic territorial actuel pour évaluer les transformations et pouvoir confirmer la dimension territoriale de la diplomatie secondaire. L'enjeu est d'autant plus complexe qu'elle se réalise de manière multiscalaire. La force de la géographie dans le débat est bien de pouvoir valider les effets sur les territoires concernés.

Les acteurs (individus, groupes, institutions) participent de manière complexe à la diplomatie avec systématiquement une dimension multiscalaire. D'une part, parce que les acteurs mis en relation ne travaillent pas nécessairement à la même échelle territoriale, d'autre part la diplomatie secondaire implique au minimum l'échelle des acteurs et l'État, bien souvent des échelles complémentaires comme l'Europe et, par exemple la région. Les grands projets transfrontaliers s'organisent tous avec une gouvernance institutionnalisée multi-niveaux. La diplomatie territoriale correspond à la fois à la gouvernance et aux effets recherchés pour la transformation du cadre de vie des habitants. Toute démarche diplomatique n'intègre pas nécessairement les deux critères, mais l'ensemble du réseau de faible intensité, théorie de Mark Granovetter, de la diplomatie secondaire favorise la construction de projets qui auront des conséquences territoriales dans le sens où l'homotone apparaît et s'amplifie. L'innovation sociopolitique par le bricolage nécessaire est aussi une spécificité de la diplomatie territoriale que nous retrouvons systématiquement dans les coopérations les plus pérennes comme, par exemple, la Grande Région, le Rhin supérieur, ou l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise.

Je souhaite retenir néanmoins deux conditions pour que la diplomatie territoriale prenne un sens vraiment géographique. La contiguïté des territoires partenaires me paraît être un préalable, autrement dit une position géographique permettant une politique de voisinage. La création d'une continuité entre les deux territoires doit être l'objectif avec, par exemple, des infrastructures communes, des politiques publiques coordonnées ou encore un développement culturel commun. La production de l'homotone est la conséquence concrète de la diplomatie territoriale dont les compétences mises en œuvre sont assez semblables à la

diplomatie générale. La paradiplomatie territoriale accompagne la diplomatie territoriale lorsque les réseaux la favorisent.

Les coopérations transnationales ont généralement des logiques de réseaux, elles peuvent parfois avoir des conséquences territoriales, mais cela correspond à l'exception. La diplomatie territoriale est avant tout affaire de coopération transfrontalière.

## Chapitre 4 : L'interterritorialité n'est pas de la diplomatie territoriale

---

Le troisième chapitre a permis de prendre position, en tant que géographe concernant la diplomatie territoriale dans un cadre international. La dimension territoriale existe lorsque la diplomatie se fait entre deux territoires contigus, appartenant à des enveloppes statonales différentes, et lorsque les effets tendent à créer de la continuité entre les territoires partenaires. Des formes territoriales apparaissent, elles correspondraient alors à l'homotone. La diplomatie territoriale ne peut se résumer à une simple négociation, mais à une mise en relation complexe nécessitant des compétences spécifiques, ce que j'ai développé dans le précédent chapitre.

Comme je l'ai précisé en introduction générale, Martin Vanier a utilisé l'expression « diplomatie territoriale » pour parler des coopérations entre collectivités territoriales en France. La question n'est plus de savoir si le terme de territoriale a un sens. Il y a toujours contiguïté entre les territoires coopérants au sein d'un système statonational, les coopérations entre collectivités territoriales ont pour objectif de créer des continuités. Pour autant, l'idée de transition, d'homotone, n'a pas de sens sachant que les références politiques et culturelles sont les mêmes contrairement aux contextes de la coopération transfrontalière. La question de fond porte sur la dimension diplomatique des relations pour coopérer. L'interterritorialité en France, en matière de relations entre les territoires, est-elle comparable à la coopération transfrontalière ? Bien qu'il y ait généralement des différences entre collectivités, pouvons-nous comparer les mises en relations entre collectivités globalement comparables avec des démarches diplomatiques complexes entre entités étrangères dont les références politiques et culturelles sont souvent bien éloignées ? L'interterritorialité au sein du système administratif et politique français nécessite-t-elle des compétences comparables à la diplomatie classique pour que les acteurs mettent en place ensemble des projets ? L'interterritorialité est-elle identique à la coopération transfrontalière sachant qu'en contexte transfrontalier, la complexité des gouvernances multi-niveaux implique des compétences particulièrement pointues et un climat de confiance ? Dans le cadre de l'interterritorialité, les rapports entre acteurs publics ne sont-ils pas l'occasion de rivalités et de tensions ?

Au préalable, il est intéressant de constater qu'il n'existe pas d'entrée « diplomatie territoriale » dans le *Dictionnaire des politiques territoriales* (Pasquier et alii), contrairement au dictionnaire sur les coopérations transfrontalières (Wassenberg, Reitel, 20220), ni dans des ouvrages d'analyses des politiques publiques comme celui de Jérôme Dubois (2009).

Pour répondre à ces questions, je vais d'abord porter la réflexion sur la nature des discontinuités qui existent dans le cadre de l'interterritorialité en France, pour ensuite réfléchir à la démarche relationnelle et notamment les compétences nécessaires dans un système territorial de plus en plus complexe. La dernière partie permettra de souligner les

différences entre l'interterritorialité au sein du système français et la diplomatie telle qu'elle a été définie dans le chapitre 3.

## **L'interterritorialité est devenue un enjeu d'aménagement du territoire en France**

L'objectif n'est pas de faire une histoire de la décentralisation (Kada et alii, 2017) en France largement reprise dans les manuels d'aménagement. Il est de réfléchir sur la nature des discontinuités entre les collectivités territoriales susceptibles de coopérer pour améliorer les services à la population et permettre de nouveaux projets territoriaux. Les différentes phases de la décentralisation ont permis la redistribution des compétences, ce qui signifie une reconsidération des relations entre État et collectivités, mais aussi de ce fait des relations entre les collectivités entre elles.

Par ailleurs, la dynamique de décentralisation a développé des Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération, la banalisation des Métropoles, et le développement de cas particuliers. Par exemple, depuis le 1er janvier 2015, la Communauté urbaine de Lyon réunit les compétences de l'ancienne Métropole et celle du Département sur les 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon ; le Département continue d'exercer ses compétences pour les 228 autres communes. De fait, le système territorial multi-niveaux français a vu se renforcer le rôle de la région et s'affirmer l'échelle de l'intercommunalité. Les logiques de redistribution des compétences sont extrêmement complexes, l'exemple du Département du Rhône le souligne et montre qu'il y a parfois des impensés, au moins temporaires.

Le propos ici n'est pas d'évaluer l'efficacité de ce système complexe qui permet une adaptation des collectivités locales à leurs besoins, mais d'analyser leurs discontinuités territoriales qui les séparent.

À ce système territorial se surimposent des politiques pour favoriser les convergences des territoires afin d'adapter les politiques publiques aux besoins des populations. Par exemple, les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) correspondent à une politique nationale visant à permettre aux collectivités locales d'avoir une vision stratégique avec une planification à l'échelle d'un bassin de vie<sup>14</sup>, d'une aire urbaine<sup>15</sup> ou d'une zone d'emploi<sup>16</sup> dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Cela oblige les acteurs locaux à réfléchir ensemble à un projet cohérent de territoire à moyen et long terme. Cela ne veut pas dire que

---

<sup>14</sup> Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Source : Insee

<sup>15</sup> Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Source : Insee

<sup>16</sup> Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Source : Insee

la politique de projet commune efface les dissymétries et les rapports de forces entre les acteurs politiques locaux. La loi Solidarité et renouvellement urbain de 2000, revu en 2020, permet la planification à long terme d'un territoire. Les SCoT intègrent les directives nationales et régionales et font référence pour les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux. Les communes peuvent être à l'initiative des EPCI, les Préfets peuvent aussi (article L.143-7 du Code de l'urbanisme) imposer un découpage et un pilotage en fonction des besoins (EPCI, pôle d'équilibre territorial et rural, pôle métropolitain ou encore un parc naturel régional). Ainsi les SCoT ne correspondent pas nécessairement aux découpages emboîtés de l'organisation territoriale de la France. Sur la carte des SCoT de la région des Hauts de France, nous constatons au sud-ouest le SCoT du Pays Interrégional Bresle Yères à cheval sur la limite régionale et dépendant aussi de la région Normandie. Cet exemple spécifique interpelle pour deux raisons. La première est qu'il y a un bassin de vie cohérent à cheval sur les deux régions avec la spécialité artisanale et industrielle du travail du verre qui nécessite une politique commune, la seconde est une interrogation sur les raisons pour lesquelles le découpage des nouvelles régions n'a pas pris en compte cette particularité, cela aurait été l'occasion de donner de la cohérence locale. Les travaux préalables sur les nouvelles régions avaient pour objectif la fusion de régions et non une réflexion fine sur la pertinence locale des découpages administratifs. Vingt-deux communes sont dans le Département de la Somme et quarante-neuf communes sont dans le Département de la Seine Maritime. Le découpage correspond à la zone d'emploi héritée d'une longue tradition verrière, la communication du SCoT parle de territoire de vie. La réalité est que le SCoT interrégional entraîne des concertations avec les acteurs des régions Hauts-de-France et Normandie, ce qui ne simplifie pas les choses pour les décideurs locaux. Par contre, ces derniers se connaissent parce qu'ils vivent sur un territoire homogène, ils habitent de fait le même territoire. La mise en relation des acteurs locaux est donc facilitée, ils ont la même identité territoriale. Le SCoT peut être vu comme une opportunité de dépasser une discontinuité imposée par le découpage régional.

À l'intérieur d'un découpage SCoT, des mises en relations sont contraintes par des programmes nationaux. Par exemple, le programme « Petites villes de demain » décidé en 2020 pour une période de six années et un budget de l'État à hauteur de 3 milliards oblige des petits bourgs ruraux exerçant une certaine centralité à se coordonner pour bénéficier des subventions.

L'objectif des subventions est d'améliorer les conditions de vie des communes rurales et de renforcer la centralité des petits bourgs faisant vivre des territoires intercommunaux de moins de 20 000 habitants. Ainsi, dans le SCOT du Ternois, la ville de Frévent<sup>17</sup> et celle d'Auxi-le-Château, la Préfecture de Région impose aux deux communes de se coordonner. Les acteurs ne se connaissent pas tous, mais la réalité de la contiguïté des territoires fait qu'ils ont les mêmes questionnements sur l'avenir de leur territoire. D'une certaine manière le programme

---

<sup>17</sup> J'ai choisi cet exemple suite au stage d'immersion organisé avec Olivier Petit pour les étudiants de Master 1 DTAE du 20 au 22 octobre 2021. Les étudiants ont travaillé sur quatre thèmes directement en lien avec le programme « Petites Ville de demain ». Ils ont pu faire des propositions concrètes aux élus à partir des questions suivantes. Chaque question était prise en charge par un groupe d'étudiants. Comment redynamiser l'offre touristique de la ville et permettre une mise en réseau des acteurs du tourisme ? De quelles façons reconnecter les habitants de Frévent avec leurs commerces ? Comment réaliser une reconnexion multiscale de la ville via les mobilités douces ? Comment rétablir une cohérence entre l'environnement et la ville ?



Nous avons de fait deux types de découpage qui participent à l'organisation et aux développements des territoires. D'une part le découpage emboîté et vertical des échelons administratifs dans lequel s'insèrent les communautés et autres métropoles. De l'autre, une surimposition de découpages liés à des programmes pour le développement de projets. Comme le remarque Jean-Marc Offner en 2006, les territoires de projets ne correspondent plus nécessairement aux découpages administratifs classiques. La Constitution reconnaît l'expérimentation territoriale depuis 2003. À partir du moment où il y a de l'expérimentation, il va y avoir de la mise en relation de part et d'autre des discontinuités et de fait l'interterritorialité.

Ce sont les limites et les discontinuités des territoires qui sont interrogées. En reprenant la définition de Jean-Pierre Renard (2002), « *la limite circonscrit deux espaces, souligne des différences* ». Les interspatialités (Levy, 2003) par emboîtement avec les communes, les EPCI, les Départements et les régions correspondent globalement à des ensembles délimités et acceptés par les acteurs locaux, il n'y a pas de remise en cause sauf au moment de redécoupages décidés à l'échelle nationale ou de volontés locales de fusions. « *Tout système de limites est conventionnel, certes, mais dès lors qu'il a été pensé, mis en place et qu'il fonctionne, il n'est plus arbitraire puisqu'il facilite l'encadrement d'un projet social, celui-là même d'une société.* » (Raffestin, éd. 2019, p. 224). Concrètement, lorsque des coopérations se mettent en place, elles n'ont pas vocation à remettre en cause le système de limite, mais d'en atténuer les effets ou tout simplement un dépassement pour répondre à un projet commun.

Pour autant, les choix politiques nationaux, les intercommunalités et les territoires de projets, notamment récents, transforment les limites en discontinuités, car il y a débat et les choix ne sont pas toujours compris et/ou acceptés. L'exemple de l'ancienne région Alsace dans la nouvelle région Grand Est montre qu'une décision prise à l'échelle de l'État n'entraîne pas l'unanimité (Doré, 2021). Pour les détracteurs du projet de fusion, la nouvelle organisation administrative et politique régionale est source de doute sur l'efficacité du projet de redécoupage. Le processus de territorialisation n'est qu'au début d'un long chemin, et le processus est potentiellement réversible en fonction des alternances politiques et de la diversité des appartenances politiques aux différentes échelles. De plus, les références identitaires construites sur le long terme, principe de la territorialisation, sont bousculées. Les anciennes limites régionales sont donc perçues comme des discontinuités structurantes tant sur le plan des compétences territoriales que sur le plan identitaire. Je pense par exemple à la région Rhône-Alpes qui a mis beaucoup de temps à s'incarner en tant que territoire, que dire de la fusion avec l'Auvergne qui est un assemblage d'espaces administratifs et politiques qui a pour devoir de se territorialiser, il faudra sans doute beaucoup de temps pour passer de la fiction à la réalité.

L'exemple du SCoT du Pays Interrégional Bresle Yères montre la complexité de certaines discontinuités au point qu'elles peuvent se transformer en charnière entre deux territoires. Cela évoque les enjeux de la frontière lorsque les opportunités liées à celle-ci multiplient les flux et que les coopérations cherchent à gommer certains de ses effets. « *La limite est donc une classe générale, un ensemble dont la frontière est un sous-ensemble. Là encore il est*

particulièrement étrange que seule la frontière ait une connotation politique alors qu'en fait toute limite en possède une, ne serait-ce que parce qu'elle est toujours l'expression d'une manifestation collective directe ou indirecte. » (Raffestin, éd. 2019, p. 225). L'organisation contemporaine des territoires de la France en mille-feuille avec des compétences redistribuées entre les échelles fait que la dimension politique des discontinuités est devenue une réalité. Par sa réflexion, Claude Raffestin en 1980 était précurseur pour l'époque, et cela correspond à un constat aujourd'hui. À partir du moment où un SCoT couvre plusieurs EPCI dont les communes ont fait le choix explicite, ou imposé par l'État de se réunir en communauté, de nouveaux enjeux politiques ont des impacts sur l'action publique. Ces choix ont des conséquences sur l'organisation des territoires, sur la vie des habitants et le développement économique. Du fait de la surimposition des espaces de projets par rapport à l'emboîtement des territoires administratifs et politiques, les jeux des acteurs sont complexifiés. Les acteurs politiques sont obligés de changer de perspectives avec une vision horizontale entre collectivités semblables qui se cumule avec la vision verticale de l'emboîtement administratif traditionnel. Dans l'organisation verticale, la logique *top down* s'impose, dans la logique horizontale la négociation est de mise. Cette nouvelle culture politique s'est imposée très progressivement avec la nécessité d'imaginer l'organisation des territoires pour l'avenir en prenant en compte les projets des territoires voisins.

**Figure 19 - Carte du programme « Petites villes de demain » dans le Pas-de-Calais**



Dès qu'il y a projet interterritorial et perspectives d'actions publiques communes, les discontinuités révèlent leur dimension politique. Les mises en relation des acteurs (responsables politiques, aménageurs, techniciens) se généralisent pour faire vivre l'interterritorialité notamment dans la logique contemporaine des « territoires » de projets



qui correspondent le plus souvent à des espaces de projets. En référence aux distinctions proposées par Renard (2002), le système territorial tend à faire disparaître les limites par une généralisation des discontinuités puisque de nouveaux enjeux de coopérations ont été incités par l'État. Pouvons-nous alors parler de diplomatie territoriale dans des contextes où il y a contiguïté de territoires, négociations et volontés d'actions publiques communes ?

Pour répondre, au moins partiellement à cette question, je souhaite revenir sur la question des compétences de la diplomatie.

### **Les compétences diplomatiques des acteurs territoriaux**

Les acteurs sont globalement les mêmes que ceux actifs en contexte transfrontalier à une nuance près, et qui est de taille, ils appartiennent au même État et sont régis par le même corpus législatif et tout ou partie d'un corpus réglementaire. La gouvernance, même si elle est de plus en plus multi-niveaux est homogène, ce qui n'empêche pas les conflits. Bien au contraire, les rivalités et les tensions peuvent d'exprimer, car elles ne risquent pas de faire disparaître la gouvernance. Les responsables politiques élus jouent un rôle déterminant de leadership pour engager les processus. Selon les lieux, selon les échelles, les fonctionnaires et les cabinets-conseils, qui n'ont pas de rôles officiels de décision, participent par leurs démarches d'assistance indirectement aux négociations et aux décisions. Chaque situation locale est spécifique, mais le rôle des « experts » est globalement croissant dans l'élaboration des propositions de décisions. Ces acteurs font partie de ce que nous appelons les corps intermédiaires, comme « *les sociabilités professionnelles et militantes (qui) sont pensées et organisées à l'échelon des régions et des métropoles* » (Faure, 2020, p. 32). Les associations, les collectifs d'habitants, les associations professionnels (etc.), par leurs réflexions et propositions collectives, sont aussi acteurs de l'élaboration des espaces de projets, en participant aux actions de démocratie participative proposées par les élus et en les interpellant directement sur les sujets qui les intéressent, et dont parfois ils ont une expertise reconnue par les pouvoirs publics. Je constate que la société civile dans le cadre de l'interterritorialité fonctionne avec les mêmes règles et les mêmes façons de s'organiser tandis qu'en contexte transfrontalier, les sociétés civiles rencontrent régulièrement des difficultés à coopérer, car les cultures et les outils juridiques sont différents.

En reprenant le tableau des compétences nécessaires en diplomatie que j'ai proposé dans le chapitre 3, j'ai ajouté une colonne supplémentaire pour interroger les compétences nécessaires pour les relations interterritoriales. Concernant les quatre critères (Loriol et alii, 2008) propres à la diplomatie traditionnelle, trois correspondent aussi aux compétences nécessaires pour l'interterritorialité en France.

Concernant les quatre critères de références, il y a une différence fondamentale qui est celle de la question de la légitimité des acteurs. Dans le cadre de l'interterritorialité, la question ne se pose tout simplement pas, car les acteurs ont la même légitimité (avec les limites soulignées précédemment) dans le cadre de la constitution, les mêmes compétences et disposent des mêmes ressources. Les critères d'informations, de négociations et d'organisation sont semblables, car propres à toutes logiques de partenariat. Dans le même sens, la capacité de

monter des projets communs est une compétence nécessaire dans toutes les situations. Les différences possibles correspondent aux différences de tailles, donc de ressources des collectivités.

**Figure 20 - Compétences nécessaires en diplomatie**

	Diplomatie	Diplomatie transfrontalière	Pour les relations interterritoriales
Rôle d'information	Essentiel	Central pour une bonne coopération	Central pour une bonne coopération
Rôle de représentation	Essentiel	Très relatif, il y a pourtant l'idée de délégation	La question de la légitimité ne se pose pas
Aptitude à la négociation	Essentiel	Essentiel	Essentiel
Rôle d'organisation	Essentiel	Essentiel	Essentiel
Maîtrise du droit international	Base de la formation	Très partiel, variable selon les situations – maîtrise des droits nécessaires aux projets communs	Non
Maîtrise de l'histoire et de la culture	Base de la formation	Très partiel, variable selon les situations, parfois absente	Non
Maîtrise de la langue du partenaire	Base du métier	Pas obligatoire, mais en pratique les partenaires définissent une langue de communication	Non
Maîtrise du montage de projet	Pas nécessairement	Essentiel	Essentiel

Réalisation : F.Moullé, 2022, d'après Loriol et alii (2008)

Les différences fortes sont liées à ce qui fait la complexité de la relation humaine dans un cadre international. La culture générale des acteurs n'est absolument pas comparable dans le domaine juridique, de la connaissance de la culture de l'autre, et, bien entendu, dans la maîtrise de la langue du partenaire. Les compétences communes aux acteurs de l'interterritorialité concernent la maîtrise des différentes lois de décentralisation, la maîtrise du droit de l'aménagement et de l'urbanisme, la maîtrise des fonctionnements des finances publiques. Le ou les partenariats se font à travers des discontinuités qui ont d'abord un caractère administratif. Les enjeux politiques sont de fait plus simples même s'ils existent. Les acteurs ont donc des capacités de négociation et de projection sur l'avenir, mais je pense que l'élément différenciateur central entre la diplomatie territoriale et l'interterritorialité est la maîtrise de l'interculturalité dans le cadre transfrontalier. Dans l'interterritorialité, les partenaires ont des références communes et la négociation ne rencontre pas les incompréhensions possibles liées à des systèmes territoriaux différents où la gouvernance multi-niveaux de part et d'autre d'une frontière est confrontée aux asymétries de compétences et de ressources liées à chaque échelon territorial. Mettre en place un SCOT ou coordonner des projets entre deux bourgs pour bénéficier des subventions liées au programme « Petites villes de demain » correspond à un investissement important avec des

difficultés politiques et techniques. Comme dans toute logique de projet, la réussite est liée à la bonne volonté des acteurs participants à la gouvernance.

## **La diplomatie territoriale est spécifique aux coopérations transfrontalières**

La France a engagé une décentralisation sur la longue durée, les différentes étapes ont créé un système territorial complexe au point que de nombreux citoyens parviennent de moins en moins à expliquer et à comprendre l'organisation territoriale de leur pays. De plus, des espaces de projets viennent se surimposer aux territoires de gestion soulevant des questions géographiques à propos des limites transformées en discontinuités. C'est évident que certaines discontinuités évoquées précédemment nécessitent des compétences de négociations pour que des projets se réalisent à cheval entre des collectivités territoriales qui n'ont pas toujours l'expérience de travailler ensemble. Les acteurs politiques et techniques doivent apprendre à se connaître, des leaderships apparaissent pour que des politiques communes permettent des actions publiques interterritoriales.

Pour autant, le travail de mise en relation nécessaire ne correspond pas à de la diplomatie territoriale. Il y a bien contiguïté de territoires et l'objectif est bien de créer de nouvelles formes de continuités pour répondre aux besoins des populations comme je l'ai démontré dans le chapitre 3, notamment à l'échelle des bassins d'emplois. Pour autant, les acteurs qu'ils soient élus, fonctionnaires ou experts, ont la même culture de part et d'autre des discontinuités et s'organisent en gouvernance multi-niveaux symétriques. Ils travaillent de la même manière et représentent des collectivités qui ont les mêmes compétences et la même organisation. Cela n'empêche pas certaines surprises. À titre d'exemple, les compétences liées à la gestion des personnes porteuses de handicaps du Département du Rhône ont été transférées à la collectivité du Grand Lyon, sauf pour les communes qui ne font pas partie de ce dernier. Or le Département a fermé le service correspondant, il y a de fait carence de service pour les personnes concernées habitant dans le département du Rhône en dehors du Grand Lyon ... Il faudrait une analyse systématique de toutes les évolutions organisationnelles des structures territoriales pour dire si cela est une exception, cependant cela révèle la difficulté à penser les évolutions structurelles avec, bien souvent, la volonté de limiter la dépense publique. Dans le cas cité, nous pouvons imaginer le désarroi des familles concernées n'habitant pas le Grand Lyon. Cette situation est sans doute transitionnelle, elle démontre que la redistribution de compétences politico-administratives n'est jamais simple et que cela peut créer des discontinuités organisationnelles temporaires.

L'évolution historique du système spatial français a produit, derrière une apparente homogénéité organisationnelle, beaucoup de particularités. De manière générale, les interspatialités confirment l'apport théorique de Jacques Lévy (2003) avec de l'emboîtement, de la cospatialité et parfois des interfaces que j'ai présentées dans le chapitre 2. Les différentes lois depuis les années quatre-vingt proposent aux gouvernements locaux des compétences, des outils et des programmes qui facilitent la coopération afin que l'action publique permette le développement local. Le récit mis en place est « *le développement endogène basé sur la promotion de comportements coopératifs favorisés par un sentiment*

*d'appartenance au territoire* » (Ségas, 2020, p. 161). Les mises en relation n'entraînent pas de compétences spécifiques que j'ai relevées pour la diplomatie territoriale notamment, ce qui est sans doute le plus important, l'interculturalité. Le système administratif et de projets n'implique pas la nécessité de comprendre un autre système, d'assimiler d'autres références culturelles et souvent parler une autre langue. Je le répète, les acteurs territoriaux au sein d'un État comme la France font référence aux mêmes lois, ont les mêmes références administratives, et ont les mêmes ressources humaines et financières.

Les relations interterritoriales ne sont pas comparables à la diplomatie territoriale entre deux territoires frontaliers, car les partenaires ont un environnement culturel, juridique et administratif commun.

Je me permets ici de revenir sur un exemple de coopération transfrontalière, le cas du bassin franco-genevois, parce que je souhaite terminer par une comparaison pour répondre à mes questionnements sur l'interterritorialité.








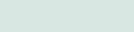




Dans le bassin franco-genevois se sont mis en place entre 1973 et 2013, trois structures transfrontalières. La première en 1973, et une des pionnières en Europe, le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), crée d'abord pour être un lieu de régulation des questions posées par les travailleurs frontaliers notamment en matière fiscale, de droits sociaux et de santé. Les actions se sont progressivement élargies. La deuxième structure créée en 1987, le Conseil du Léman, concerne un espace beaucoup plus large puisque cela englobe le Valais Suisse à l'Est. Enfin, en 2013 est mis en place le Grand Genève qui est un territoire de projet avec des actions publiques pour répondre aux enjeux du territoire transfrontalier en matière d'environnement, de transport et d'équilibre de développement. Le tableau ci-dessous est la synthèse des trois organisations.

Lorsque nous nous intéressons à la question des représentants et de leurs compétences, pour les trois organisations, il y a une volonté d'équilibre entre les territoires institutionnels avec la place centrale du/des cantons pour la Suisse, et les différentes couches du mille-feuille français comprenant les communes représentées pour le CRFG (voir figure suivante) et le Grand Genève par le Genevois français-Pôle métropolitain, les Départements et la Région. Les organisations transfrontalières sont donc la rencontre des structures territoriales représentatives dans un apparent équilibre. Mais la réalité révèle des asymétries parfois assez fortes.

À propos de la question historique de la compensation financière genevoise au profit de la France, Genève a toujours été en position de force. Le Canton impose les salaires à la source, y compris pour les frontaliers. Une compensation partielle est réalisée depuis 1974 au profit des territoires français. En France, les impôts sur les salaires sont directement gérés par l'État. Le Canton de Genève a réussi à imposer une compensation qui s'organise par un versement aux Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, les Départements redistribuant une partie de la recette aux communes où résident les travailleurs frontaliers. C'est un cas unique en France imposé par un partenaire extérieur à la France qui est en position de force dans la négociation. Le Canton accepte depuis toujours cette rétrocession, mais au bénéfice des territoires proches de la frontière. Ce sont les communes où habitent les frontaliers qui bénéficient principalement de la rétrocession. L'asymétrie est donc forte et souligne le fait

que les ressources des partenaires ne sont pas comparables. Par exemple, pour le Grand Genève, le Canton a bénéficié d'un programme fédéral exceptionnel pour le développement du projet d'agglomération. Les partenaires français n'ont pas eu une ressource comparable. Cela crée des déséquilibres qui se révèlent dans les entretiens où les acteurs reprochent soit de ne pas bénéficier d'assez de ressources, soit d'être bloqué par le manque de ressources des autres partenaires, généralement français.

**Figure 21 - Les trois principales organisations transfrontalières pour la dyade franco-genevoise**

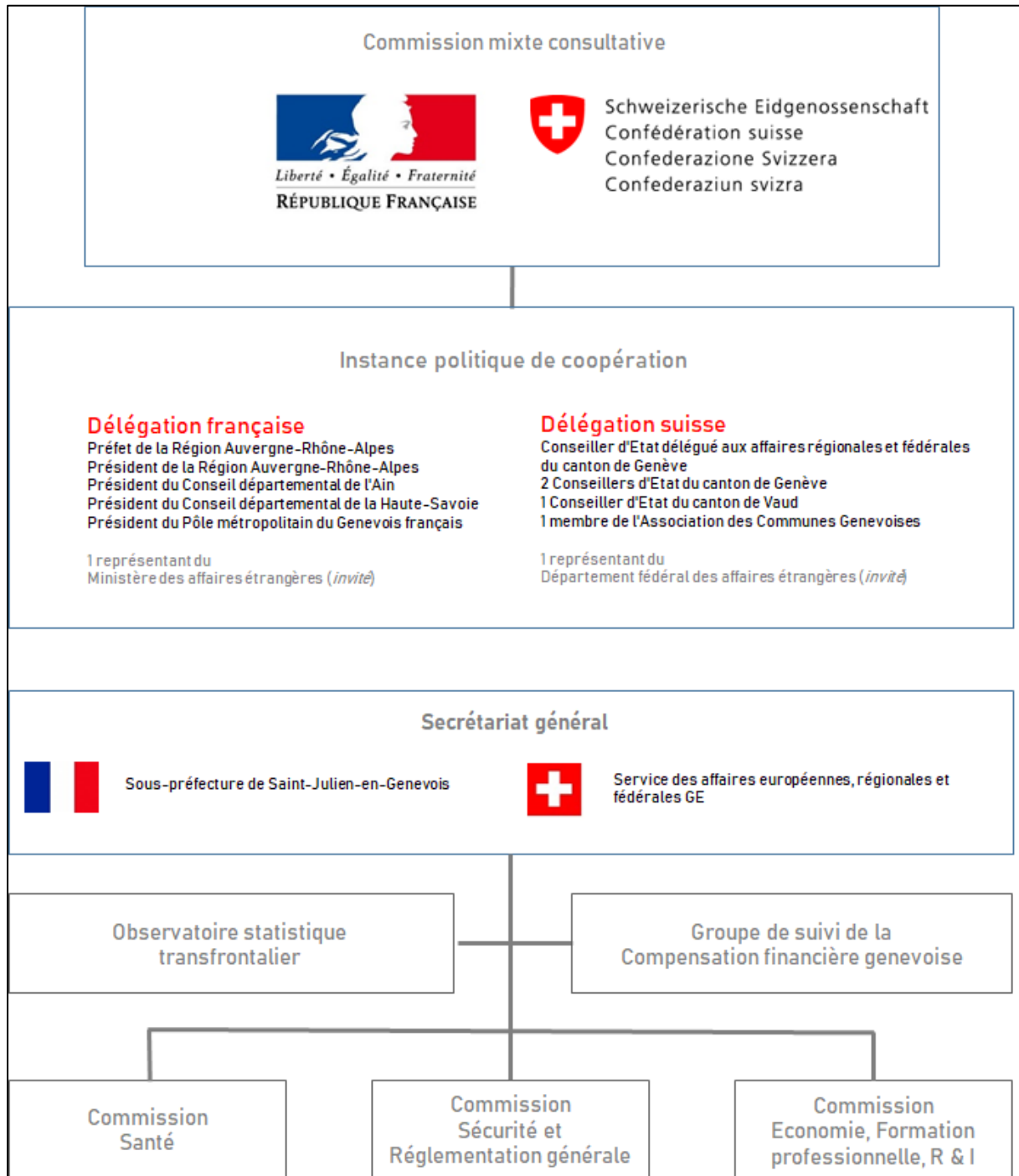
QUI	MEMBRES	MISSIONS	ACTIONS
 <b>CRFG</b> comité régional franco-genevois www.crfginfo.org	<b>Suisse</b>  <b>France</b>  <b>AIN</b>  <b>GENEVOIS FRANÇAIS</b>	<b>Création en 1973</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitue le lieu privilégié des discussions entre le canton de Genève et l'Etat français, en présence de l'ensemble des collectivités françaises</li> <li>• Assure le suivi de la compensation financière genevoise gérée par les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme de dialogue entre tous les acteurs institutionnels du bassin transfrontalier pendant la pandémie</li> <li>• Analyse de l'évolution sanitaire et des conséquences économiques de la crise COVID-19 au niveau régional</li> <li>• Sensibilisation des autorités compétentes sur les enjeux du cadre réglementaire du télétravail transfrontalier</li> <li>• Arbitrage de questions de voisinage: scolarisation à Genève des enfants domiciliés en France voisine, trafic pendulaire, impacts transfrontaliers des grandes infrastructures</li> <li>• Coopération policières et douanières</li> <li>• Suivi statistique des évolutions démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier</li> </ul>
 <b>CONSEIL DU LEMAN</b> AIN HAUTE-SAVOIE VALAIS VALAIS GENÈVE	<b>Suisse</b>  <b>France</b>  <b>AIN</b>  <b>GENEVOIS FRANÇAIS</b>	<b>Création en 1987</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunit les 3 cantons et les 2 départements français de l'espace lémanique pour collaborer sur les thématiques d'économie, de mobilité, d'environnement et de culture</li> <li>• Promeut l'espace et l'identité lémaniques au travers de projets communs intégrant les acteurs de la société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journées thématiques annuelles organisées par les Unions lémaniques en faveur du tissu économique (entreprises, artisanat et agriculture)</li> <li>• Projet Objectif Découverte Léman de mise en réseau des acteurs du tourisme</li> <li>• Schéma de cohérence lémanique des transports: cartographie numérique pour valoriser la mobilité multimodale</li> <li>• Moustique tigre: campagne de prévention et de sensibilisation</li> <li>• Dispositif de résidences artistiques transfrontalières</li> <li>• Soutien aux événements sportifs en faveur de la jeunesse</li> </ul>
 <b>Grand Genève</b> AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE	<b>Suisse</b>  <b>France</b>  <b>AIN</b>  <b>GENEVOIS FRANÇAIS</b>	<b>Création en 2013</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organise le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise dans ses trois domaines de compétence: la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement</li> <li>• Pilote les démarches liées à la politique des agglomérations développée par la Confédération suisse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et gestion des 4 générations de projets d'agglomération</li> <li>• Coordination des planification transfrontalières (aménagement du territoire, mobilité, environnement)</li> <li>• Assises européennes de la transition énergétique (janvier 2018 puis 2022)</li> <li>• La nuit est belle, sensibilisation à la pollution lumineuse (2019, 2021 et 2022)</li> <li>• Grand Genève en transition: déploiement de la transition écologique dans l'agglomération</li> <li>• Voie verte d'agglomération et application mobile Govevo</li> </ul>

Source : [https://www.grand-geneve.org/ressources\\_type/presentation-generale](https://www.grand-geneve.org/ressources_type/presentation-generale)

L'organigramme du CRFG est intéressant, car le plus ancien, il révèle la négociation qui a été nécessaire pour mettre au même niveau les différents représentants. Par exemple, la présence de représentants invités du Département Fédéral des affaires étrangères et du Ministère des Affaires étrangères. Pour l'État français, son équivalent est le niveau Fédéral, le Canton a pourtant un gouvernement comprenant un ministre des affaires étrangères. L'État français est directement impliqué dans l'organigramme par la présence du Préfet de région, tandis que côté genevois, il n'y a que des représentants élus. Les modalités pour les élections ne sont pas les mêmes, ce qui a sans doute un effet sur la légitimité démocratique pour l'engagement dans une structure transfrontalière. D'ailleurs l'idée d'un conseil élu du Grand Genève est parfois discutée, mais pour le moment il n'y pas de projet rédigé. De fait, la

diplomatie territoriale se révèle à la fois dans la mise en place de la gouvernance multi-niveaux et dans l'élaboration de projets publics.

**Figure 22 - Organigramme du Comité Régional Franco-Genevois**



Source : <https://crfginfo.org/qui-sommes-nous/organisation>

Dans le cas du Grand Genève, l'action publique transfrontalière peut s'avérer d'une grande complexité. Ainsi, pour la mise en place du Léman Express, premier réseau express régional transfrontalier, les asymétries ont été fortes tant dans la capacité à décider dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux nationale française qu'au niveau de la gouvernance

transfrontalière multi-niveaux, car les acteurs du transport public ne sont pas comparables entre la France et la Suisse. De manière surprenante, l'opérabilité du réseau a été facilitée par une entreprise privée française, la RATP, qui gère en sous-traitance une partie des Transports Publics Genevois (TPG) avec sa filiale RATP Dev Suisse TP. Du côté du Genevois français, les Transports Publics de l'Agglomération d'Annemasse (TP2A) est une structure détenue à 51 % par RATP-Dev et 49 % par les TPG. L'expertise technique de la RATP a largement contribué à la mise en service du réseau, étape clé de l'action publique transfrontalière. L'entreprise a joué le rôle de médiateur opérationnel au sein de la diplomatie transfrontalière.

L'exemple du bassin franco-genevois révèle des structures territoriales fondamentalement différentes, des compétences et des ressources qui ne sont pas comparables. Les cultures de gouvernances et l'approche de l'action publique ne sont pas comparables. La mise en relation nécessite en permanence de la diplomatie territoriale pour trouver des consensus acceptables par l'ensemble des partenaires de la gouvernance transfrontalière multi-niveaux. Cette dernière, du fait d'enjeux communs liés à la contiguïté des territoires, cherche à mettre en place de l'action publique transfrontalière pour créer de la continuité territoriale.

En comparaison, les effets de l'interterritorialité au sein d'un même territoire statonational ne visent pas à créer de la continuité spécifique aux partenaires ayant pour effet de faire apparaître ou dynamiser un homotone, l'objectif est d'avoir des territoires dont les politiques locales soient cohérentes entre elles pour créer des bassins ayant des perspectives de complémentarités et d'équilibres spatiaux. Même s'il fait sans doute de la « diplomatie » entre les partenaires, il n'y a pas d'enjeux interculturels ni de différences organisationnelles. L'accès aux ressources est comparable pour la mise en place de projet. Cela n'efface pas la réalité des enjeux de pouvoirs entre élus de territoires différents ni les effets des rapports centre-périphéries qui génèrent eux-mêmes des asymétries locales. Globalement, les références pour les partenaires sont communes, l'interconnaissance ne nécessite pas d'approche diplomatique, car chacun connaît la légitimité de l'autre, ses compétences, et son affiliation politique.

Par ailleurs, le lien des collectivités territoriales sur le plan juridique avec l'État en France est un facteur important dans leurs relations entre elles. L'État est à l'origine de la majorité des relations, que ce soit pour la construction de territoires fonctionnels comme les communautés de communes et d'agglomérations, ou pour la mise en place de projets de territoires à travers des programmes. Pour les relations transfrontalières, la politique d'orientation vient de l'Union européenne et son impulsion est une proposition avec des outils juridiques et des aides financières et non des incitations, voire des injonctions par l'État français vis-à-vis des collectivités territoriales. En France l'État est à la fois loin des responsables politiques locaux et proche avec les Préfectures.

Pour terminer, je propose un tableau comparatif qui met en exergue les ressemblances et les différences entre les coopérations développées sur une discontinuité à l'intérieur d'un ensemble statonational, et les coopérations développées sur une frontière internationale nécessitant de la diplomatie territoriale.

**Figure 23 - Tableau comparatif : Discontinuités et frontières**

	Discontinuités	Frontières
Ressemblances	Contiguïté des territoires Mise en relation des acteurs en vue de coopérer Interconnaissance personnelle Rapports de pouvoirs politiques Gouvernance multi-niveaux	
Différences	Homogénéité des échelles de compétences Homogénéité des acteurs Mêmes droits, mêmes ressources Tensions potentielles entre les acteurs	Interculturalité Asymétries des pouvoirs, compétences et ressources Création de continuités Création ou renforcement de l'homotone Recherche du consensus

Réalisation : F.Moullé (2022)

Le grand point commun est que nous observons des rapports de pouvoirs politiques dans les deux situations. La grande différence est l'interculturalité dans le cadre transfrontalier avec des asymétries des pouvoirs, des compétences et des ressources. Les effets des coopérations ne sont pas comparables. Au niveau des discontinuités, les territoires de projets qui apparaissent se réalisent dans un environnement politique homogène, ce qui n'empêche pas bien au contraire des tensions politiques parfois violentes, tandis que les coopérations transfrontalières produisent de l'innovation avec l'apparition ou l'amplification d'un homotone. La relation entre deux systèmes territoriaux semblables correspond d'abord à de la négociation. Dans le cadre de la diplomatie territoriale, la frontière internationale implique une interconnaissance complexe où les acteurs doivent s'immerger dans une interculturalité qui impose la recherche du consensus. Les subtilités langagières, les multiples différences font qu'une relation spécifique, « diplomatique », se met en place où le respect des partenaires est indispensable pour avancer ensemble. L'interculturalité ne veut pas dire que les acteurs adoptent une culture commune. Au contraire, chaque acteur, à partir de sa propre culture cherche à comprendre comment le ou les partenaires pensent, dans quel cadre juridico-administratif. Les différents entretiens que j'ai pu réaliser dans ma carrière me permettent même de dire que les acteurs ne comprennent jamais complètement la culture juridique, administrative et politique des partenaires étrangers. L'essentiel est que des thèmes communs, des projets communs apparaissent sans gommer les différences. C'est bien à ce niveau que se révèle la notion de diplomatie territoriale.

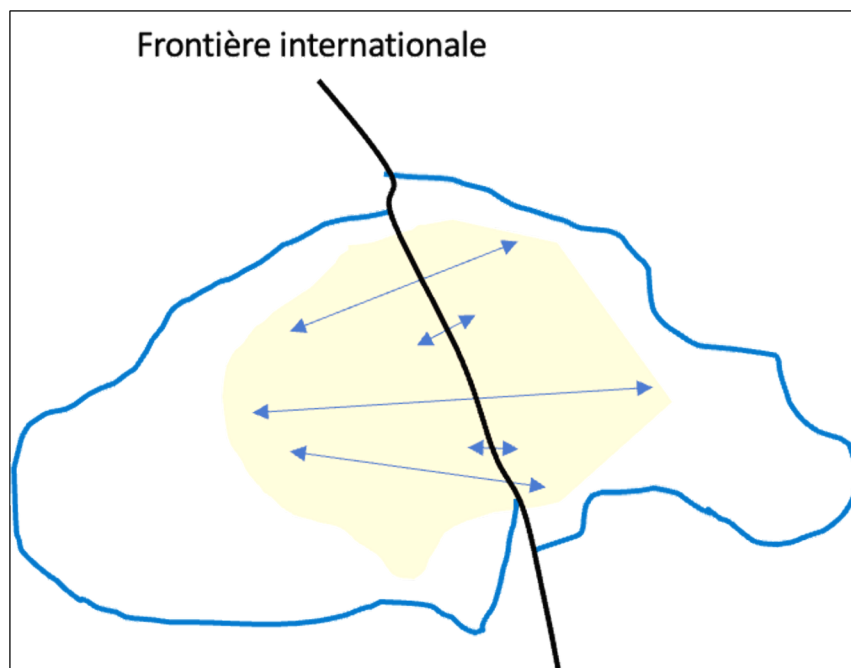


J'étais parti dans ma réflexion de l'usage par Martin Vanier du terme de diplomatie territoriale dans ses analyses du système français dans le domaine de l'aménagement du territoire, force est de constater que ce terme est d'usage délicat. Le fait que Martin Vanier ne propose pas de définition souligne peut-être qu'il a simplement utilisé l'expression comme synonyme des relations interterritoriales face à un système de plus en plus complexe avec de nouvelles compétences dans le cadre de nouveaux territoires de projets, que ce soit des SCoT ou des programmes plus limités dans le temps. Cela me rappelle la confusion qui persiste parfois entre espace et territoire.

## Conclusion

Au-delà du constat que le concept de diplomatie doit être réservé aux relations internationales, la diplomatie secondaire concerne les actions internationales des acteurs subétatiques. La diplomatie territoriale n'est qu'une partie de la diplomatie secondaire.

**Figure 24 - Coopérations transfrontalières et homotone**



Réalisation : F.Moullé (2022)

L'interterritorialité au sein du système territorial français a mis les acteurs politiques et techniques en mouvement, car la mise en relation des territoires est devenue à la fois une volonté de l'État, un moyen pour accéder à certaines ressources, et une opportunité pour penser autrement l'avenir des territoires. Les mises en relation des acteurs nécessitent des compétences et des ressources, mais elles n'ont pas de correspondance avec la diplomatie territoriale nécessaire dans le cadre de la coopération transfrontalière. Les acteurs ont des cultures identiques, contrairement à la coopération transfrontalière qui nécessite une maîtrise de l'interculturalité dans des contextes de gouvernances multi-niveaux particulièrement complexes. Les enjeux politiques, les tensions et les rivalités des acteurs

peuvent s'exprimer pleinement sans risquer d'anéantir le principe même de la coopération, ce qui est le risque dans un cadre de coopération transfrontalière. L'interterritorialité au sein d'un système politique et administratif homogène s'organise de manière symétrique contrairement à la coopération transfrontalière où l'asymétrie est généralement la règle. À partir de mes propos des chapitres 3 et 4, voici une proposition de définition de la diplomatie territoriale :

Mise en relation des acteurs transfrontaliers en vue de coopérer entre deux territoires contigus dont l'objectif est de créer de la continuité territoriale. Les effets territoriaux se caractérisent par le développement d'un homotone, transition territoriale dont l'organisation politique (gouvernance multi-niveaux), sociale et économique (travailleurs frontaliers, réseaux transfrontaliers, etc.) et culturelle est spécifique. L'homotone est évolutif et reflète un territoire hybride à cheval sur la frontière statonationale. La diplomatie territoriale révèle des rapports de pouvoir dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux où l'équilibre apparent des coopérations cache bien souvent des asymétries de moyens et de compétences.

## Conclusion

---

Pour débiter cette conclusion, je souhaite simplement dire que la rédaction de ce volume a été en fin de compte un plaisir même si je l'appréhendais du fait de ma propre histoire et de ma difficulté à me forcer à écrire, l'écriture s'est faite de manière relativement fluide, j'en suis encore étonné !

Je tenais à développer le chapitre 1, il m'a permis de réfléchir sur ma formation, développer mes idées et présenter l'évolution de ma pensée depuis mes premières années d'étudiant jusqu'à aujourd'hui. Les enjeux de la frontière, du développement territorial qui en découle dans les logiques de coopérations transfrontalières, les jeux d'acteurs dans la complexité des gouvernances multi-niveaux m'ont permis d'expliquer le choix du thème de ce volume : la diplomatie territoriale. Dans le cadre de l'habilitation à diriger des recherches, ce chapitre m'a paru important à développer, la démarche m'a permis de mieux comprendre qui je suis en tant que chercheur et comment j'aborde mes recherches aujourd'hui. Pour encadrer de jeunes chercheurs, être objectif avec soi-même, tant au niveau de sa propre formation, que de son évolution permet de mieux identifier ses forces et ses faiblesses. Cela doit se transformer en opportunités pour mes futurs doctorants, je pourrais ainsi les inciter à mieux comprendre leurs choix théoriques, conceptuels, et méthodologiques. Je pense essentiel que les jeunes chercheurs doivent rapidement pouvoir se situer dans un champ de la recherche, y faire référence par rapport aux autres champs théoriques. Cela permet d'avoir une recherche consciente vis-à-vis des grands enjeux de société. Ce chapitre n'a pas été simple à développer, car je craignais en permanence des redondances avec le curriculum vitae détaillé du volume dit « les annexes » notamment pour les rencontres et les grandes étapes de mon parcours. Ainsi, ce qui me paraissait trop factuel est resté dans les annexes même si j'ai essayé de développer ces dernières en une forme de bilan de compétences. J'espère que le lecteur a bien pris la mesure de mon parcours qui a d'abord été celui d'un enseignant, les compétences de chercheur se sont progressivement développées, ce qui explique aussi pourquoi je présente une habilitation tardive dans ma carrière.

Le chapitre 2 est une forme d'état de l'art dans mon domaine de recherche, exercice jamais terminé, mais indispensable pour être de bon conseil auprès des jeunes chercheurs. Bien entendu, la frontière, les discontinuités et les espaces transfrontaliers sont au cœur du développement. Je souhaitais aussi préparer le lecteur sur le plan conceptuel pour aborder les chapitres suivants. Cela m'a permis de me positionner et de faire des choix qui sont importants, car ils me permettront d'avoir une posture, je l'espère, rassurante vis-à-vis des doctorants. J'ai abordé la diplomatie territoriale pour mieux comprendre les spécificités de la coopération transfrontalière. Cela ne veut pas dire que je souhaite dorénavant rester sur des

positions figées, bien au contraire, mais je connais mes choix et je pourrais ainsi les faire évoluer en toute conscience.

Le chapitre 3, qui constitue le cœur de mon HDR, m'a beaucoup interrogé sur mon parcours. J'ai choisi le thème parce qu'il m'interpellait. Réfléchir à la diplomatie territoriale me semblait être un complément pertinent de l'étude des coopérations transfrontalières. J'ai progressivement réalisé qu'il était le moyen de relire mon travail de thèse sur les acteurs d'une part, et que travailler sur le sujet était aussi un moyen de faire découvrir un concept aux géographes, alors qu'il est encore peu connu pour le moment, d'autre part. J'estime qu'il est nécessaire de réfléchir à sa dimension territoriale et d'évaluer les effets concrets de la diplomatie secondaire. Sur ce point, de véritables perspectives s'ouvrent notamment en termes de développement territorial. Cela m'a permis de chercher à proposer une définition que je réaffirme pleinement dans le chapitre 4.

Ce dernier chapitre était voué dès le départ à être court. Dans mes questions introductives, le lecteur pouvait déjà lire mes doutes sur la pertinence de l'usage du terme « diplomatie territoriale » à l'intérieur d'un ensemble statonational. Je souhaitais pourtant en faire la démonstration dans un chapitre à part, pour éviter des confusions avec la diplomatie secondaire. Ce chapitre a nécessité que je prenne parti pour que l'usage des concepts soit le plus rigoureux possible. Bien entendu, la proposition de définition est vouée à être discutée, amendée, voire, un jour, remise en cause par d'autres chercheurs, c'est le principe même de la production de la connaissance en sciences humaines et sociales par la recherche scientifique. La diplomatie territoriale est un moyen, notamment pour les acteurs publics, pour résoudre les problèmes et questions rencontrés. L'objectif est de dépasser d'éventuels conflits pour trouver des solutions dans un cadre choisi ensemble.

Pour répondre à mes interrogations de l'introduction, je peux dire que ma première hypothèse est validée dans le sens où les relations transfrontalières relèvent bien de la diplomatie territoriale avec des jeux d'acteurs complexes et la mise en œuvre de compétences proches de la diplomatie telle qu'elle est pratiquée par l'État et notamment une certaine maîtrise de l'interculturalité. Je limite l'usage de « territorial » là où il y a des territoires contigus qui cherchent à créer plus de continuités. La diplomatie des villes est active dans le domaine de la diplomatie secondaire, elle constitue de véritables réseaux, mais il n'y a pas le partage d'un développement territorial commun. La diplomatie territoriale prend son sens dans un cadre transfrontalier et dans la logique de la gouvernance multi-niveaux.

Ma seconde hypothèse était que nous pouvions aussi parler de diplomatie territoriale au sein d'un système statonational, l'interterritorialité nécessite, entre autres, des compétences relationnelles importantes. Pour autant, l'absence d'interculturalité ne permet pas d'utiliser le terme de diplomatie territoriale. Les acteurs ont les mêmes références culturelles, administratives et juridiques. Ils utilisent les mêmes outils et ont des compétences comparables, car l'interterritorialité est décrétée dans un cadre légal. Nous ne sommes pas dans la complexité de la gouvernance multi-niveaux des coopérations transfrontalières où les déséquilibres de compétences et de moyens des partenaires constituent de véritables défis pour que les objectifs et les mises en œuvre convergent, et cela grâce à la diplomatie territoriale.

Comme tout travail de recherche, une habilitation pourrait toujours être améliorée, et pourtant il faut y mettre un point final, ce n'est qu'une étape de la vie professionnelle. Je pensais, et je le dis en introduction, que l'exercice serait plus une conclusion de ma carrière, qu'une grande étape. Étonnamment, j'ai aujourd'hui l'impression d'une étape qui va me permettre de redynamiser une carrière intéressante, mais qui arrive à une forme de plateau. Être habilité va me permettre de faire de nouveaux choix, et cela est plutôt stimulant pour les dernières années de ma carrière d'enseignant-chercheur.

Même si je suis convaincu que rédiger et soutenir une HDR n'est pas suffisant pour valider une aptitude d'encadrement, je l'ai développé dans la conclusion des annexes, la rédaction du présent volume est à la fois stimulante et nécessaire pour se positionner scientifiquement et accompagner d'autres chercheurs sur la même voie. Réfléchir à son parcours intellectuel permet de se préparer à suivre d'autres collègues sur la même voie. J'en doutais au départ, j'en suis convaincu aujourd'hui. Le volume bilan et projet est donc une pierre à l'édifice de la construction du chercheur.

Je pourrais rédiger un beau programme de recherche pour faire suite à mes réflexions sur la diplomatie territoriale. L'exercice restera néanmoins relativement vain, car la réalité de nos perspectives de recherche est d'abord liée au rattachement à un laboratoire de recherche, aux incitations par les tutelles à s'orienter dans telle ou telle direction et en fonction des budgets disponibles. Par ailleurs, les Fourches caudines de notre système de financement nécessitent de travailler en réseau, et cela n'est pas nécessairement un gage de réussite. J'ai participé au montage de plusieurs projets d'ANR qui n'ont pas abouti, cela est parfois décourageant.

Bien entendu, je souhaite poursuivre mes travaux sur les effets de la coopération transfrontalière sans me spécialiser dans un type particulier de coopération. Pour autant, je souhaite poursuivre des réflexions sur les discontinuités notamment dans l'espace public, ce qui touche à des questions d'aménagement et de choix de société.

L'apport principal de ce volume est d'avoir précisé le champ territorial de la diplomatie territoriale. Le cadre transfrontalier permet l'audace d'imaginer des convergences territoriales pour faire émerger un homotone au service des populations locales, en premier lieu, les populations qui vivent l'expérience quotidienne du transfrontalier. Ce cadre transfrontalier nécessite une diplomatie complexe, car les acteurs de part et d'autre de la ligne frontière n'ont pas les mêmes compétences, la gouvernance multi-niveaux est de fait extrêmement complexe dans son organisation. L'acte diplomatique pour initier la gouvernance multi-niveaux n'est pas suffisant, les démarches diplomatiques sont constantes pour maintenir la dynamique de coopération, elles en font partie intrinsèquement.



# Glossaire

---

**Coopération transfrontalière :** Ensemble des relations internationales des collectivités territoriales en situation frontalière. Les coopérations transfrontalières peuvent être des actions ponctuelles ou se structurer en organisations transfrontalières pérennes avec une gouvernance multi-niveaux complexes car les asymétries transfrontalières entre collectivités de part et d'autre de la frontière sont toujours présentes.

**Diplomatie :** Représentation des États souverains pour défendre leurs intérêts dans le système des relations internationales. Les États ont la grande personnalité juridique qui donne la légitimité à leurs actions à l'échelle internationale.

**Diplomatie secondaire :** Ensemble des relations internationales mises en place par les acteurs sub-étatiques dans le respect de l'action internationale de l'État. Les gouvernements locaux et régionaux ont la petite personnalité juridique, variables selon les États, leur permettant de créer des relations structurantes avec des territoires étrangers, y compris participer à des structures permettant une gouvernance multi-niveaux

**Diplomatie territoriale :** Mise en relation des acteurs transfrontaliers en vue de coopérer entre deux territoires contigus dont l'objectif est de créer de la continuité territoriale. Les effets territoriaux se caractérisent par le développement d'un homotone, transition territoriale dont l'organisation politique (gouvernance multi-niveaux), sociale et économique (travailleurs frontaliers, réseaux transfrontaliers, etc.) et culturelle est spécifique. L'homotone est évolutif et reflète un territoire hybride à cheval sur la frontière internationale. La diplomatie territoriale révèle des rapports de pouvoir dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux où l'équilibre apparent des coopérations cache bien souvent des asymétries de moyens et de compétences.

**Diplomatie des régions :** Relations des régions à l'échelle internationale pour partager des objectifs communs dans des domaines variés. Même s'il peut y avoir contiguïté territoriale, les relations s'organisent d'abord entre les lieux de pouvoirs, entre les métropoles régionales.

**Diplomatie des villes :** Relations des villes à l'échelle internationale pour partager des objectifs communs comme le développement ou la protection de l'environnement. Cela permet aux villes et agglomérations de rayonner à une échelle supérieure (rescaling) et de profiter d'échange de bonnes pratiques. Les effets territoriaux à l'échelle locale sont difficiles à déterminer. La diplomatie des villes s'organise en réseaux plus ou moins formalisés et favorise la paradiplomatie.

**Frontière :** Enveloppe territoriale des États qui marque leurs limites de souveraineté. La frontière est un enjeu aux différentes échelles pour la maîtrise des relations extérieures et le développement des territoires locaux et régionaux. La frontière est un objet par essence politique qui permet autant une ouverture sur l'extérieur qu'une fermeture voulue ou subie. La porosité de la frontière dépend de choix politiques, la coopération transfrontalière est un choix d'ouverture et de transformation du devenir des territoires limitrophes. Les dimensions

symboliques, politiques et fonctionnelles sont trois éléments fondamentaux pour comprendre le fonctionnement de la frontière.

**Gouvernement local** : Organisation du pouvoir à une échelle déterminée (local, régional) avec des représentants élus et/ou nommés de manière identique, avec des règles de décisions homogènes et des ressources connues.

**Gouvernance multi-niveaux** : Processus dynamique de coordination de gouvernements locaux à des échelles différentes. La gouvernance multi-niveaux peut s'organiser au sein d'un système statonational ou dans une logique internationale et transfrontalière où les asymétries institutionnelles et de ressources sont généralement fortes.

**Gouvernance territoriale** : Processus dynamique de coordination entre des acteurs publics et des acteurs privés, aux identités multiples et aux ressources asymétriques. Les objectifs et les actions publiques sont possibles grâce à des innovations institutionnelles et organisationnels multi-niveaux.

**Homotone** : Il correspond aux marges des territoires identitaires, lieu de syncrétisme puisqu'au contact d'autres signes culturels, déterminant un autre territoire identitaire. Il est le résultat des relations transfrontalières ordinaires et de l'action des acteurs publics. Autant le centre de l'homotone est simple à définir avec la ligne frontière, autant les limites extérieures de l'homotone relèvent de l'espace flou.

**Jumelage** : Relations formalisées entre deux collectivités locales étrangères sans contiguïté territoriale. Les objectifs sont culturels et éducatifs, historiquement le jumelage a été un moyen pour les collectivités territoriales de participer à la paix à l'échelle internationale. Des jumelages sont possibles au sein d'un ensemble statonational.

**Paradiplomatie** : Ensemble des relations et des actions des acteurs non étatiques notamment les entreprises privées, les organisations non gouvernementales, les associations. La diplomatie peut s'appuyer sur les réseaux paradiplomatiques pour les actions internationales de l'État.

**Paradiplomatie territoriale** : Dans les relations internationales des collectivités territoriales, les acteurs associatifs et privés peuvent participer aux mises en relations et aux actions locales.



# Bibliographie

---

- ABÉLÈS Marc, 2014, *Penser au-delà de l'État*, Paris, Belin, 112 p.
- ABRIC Jean-Claude, 1994, L'organisation interne des représentations sociales : système central et système périphérique, in CH. GUIMELLI (éd.), *Structures et transformations des représentations sociales*, Lausanne, Delachaux & Niestlé, p. 73-84.
- ABRIC Jean-Claude, 1987, *Coopération, compétition et représentations sociales*, Fribourg, Delval, Cousset, 229 p.
- AGIER Michel, 2015, *Anthropologie de la ville*, Presse Universitaire de France, 248 p.
- ALDECOA FRANCISCO, KEATING Michael (éds), 1999, *Paradiplomacy in Action. The Foreign Relations of Subnational Governments*, Routledge, 70 p.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure, HAMEZ Grégory (éd.), 2020, *Frontières*, Armand Colin, 354 p.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure, 2015, Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ? Presses Universitaires de France, 160 p.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure, GIRAUT Frédéric (éds.), 2015, *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*, Palgrave Macmillan, 308 p.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure, 2013, Le « conte de deux frontières » : que nous dit la différence des voisinages frontaliers américains ? *Annales de Géographie*, vol. 77, p. 13-25.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure, FOURNY Marie-Christine (éds.), 2006, *Après les frontières, avec la frontière. Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 169 p.
- ANCEL Jacques, 1938, *Géographie des frontières*, Gallimard, 209 p.
- ANDERSON James, O'DOWD Liam, 1999, Borders, border regions and Territoriality: Contradictory Meanings, Changing Significance, *Regional Studies*, 33, 7, p. 597-604.
- ANDREAS Peter, BIERSTECKER Thomas J. (éds.), 2003, *The Rebordering of North America*, New York, Londres, Routledge, 186 p.
- ANDRÉ Louis, 1950, *Louis XIV et l'Europe*, Paris, Albin Michel, 395 p.
- ARBARET-SCHULTZ Christiane, 2008, La question du continu et du discontinu à l'épreuve de la dimension technique des sociétés, in ALEXANDRE et GÉNIN, *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Presses Universitaires François-Rabelais, p. 409-416.
- ARBARET-SCHULTZ Christiane, 2002, Les villes européennes, attracteurs étranges de formes frontalières nouvelles, in REITEL B. et alii (éds.), *Villes et frontières*, Anthropos-Economica, Collection Villes, p. 213-230.
- ASCHER François, 2005, *La société hypermoderne : ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, Édition de l'Aube, Essai, 300 p.
- BAILLÉ Jacques (éd.), 2006, *Seuil, du mot au concept*, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 202 p.

- BAILLY Antoine, 1993, De l'espace aux lieux. L'apport de la micropsychologie et de la géographie des représentations, *Bulletin de Micropsychologie*, n° 23, novembre 1993, p. 14-18.
- BALLIF Florine, ROSIÈRE Stéphane, 2009, Le défi des *teichopolitiques*. Analyser la fermeture contemporaine des territoires, *L'Espace Géographique*, 38, 3, p. 193-206.
- BALLIF Florine, 2009, Les « peacelines » de Belfast, entre maintien de l'ordre et gestion urbaine, *Cultures & Conflits*, n° 73, p. 73-83.
- BALLIF Florine, 2006, *Les peaceslines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002)*, Thèse, Université Paris XII Val de Marne, 544 p.
- BARTH Frédérick, 1969, *Ethnic Groups and Boundaries*, Boston, Brown and Company, 153 p.
- BAZOUNI Yvan, 2005, *Le métier de diplomate*, L'Harmattan, 294 p.
- BECK Ulrich, 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 528 p.
- BHABHA Homi, 2007, *Les lieux de la culture*, trad., Paris, Payot, 414 p.
- BHABHA Homi, 1994, *The Location of Culture*, London, Routledge, 440 p.
- BILLARD Gérald et alii, 2009, Typologie et représentations des ensembles résidentiels fermés ou sécurisés en France, in *Les nouveaux territoires de la sécurité*, Cahiers de la sécurité n° 9, avril-juin, INHES, p. 63-73.
- BILLARD Gérald, MADORÉ François, CHEVALIER Jacques, 2005, *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Allemagne*, Presses Universitaires de Rennes, 235 p.
- BLANCHARD Raoul, 1906, *La Flandre, étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande*, Thèse, Université de Lille, 529 p.
- BOCHATON Audrey, 2011, La construction de l'espace transfrontalier lao-thaïlandais, *Espace Populations Sociétés*, CNRS, p. 337-351.
- BONNEMAISON Jacques, CAMBREZY Luc, 1996, Le lien territorial entre frontières et identités, *Géographie et Cultures*, Paris, L'Harmattan, n° 20, p. 7-18.
- BOURDIEU Pierre, 1972, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Librairie Droz, 272 p.
- BRUNET Roger (éd.), 1992, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus-La Documentation Française, 518 p.
- BRUNET Roger, DOLLFUS Olivier, 1990, *Mondes nouveaux*, Hachette-Reclus, 551 p.
- BRUNET Roger, 1968, *Les phénomènes de discontinuité en géographie*, éd. CNRS, 117 p.
- BRUNET-JAILLY Emmanuel, 2011, Borders, borderlands, and theory: an introduction, *Geopolitics*, 16, 1, p. 1-6.
- BRUNET-JAILLY Emmanuel, 2005, Theorizing Borders: An Interdisciplinary Perspective, *Geopolitics*, 10(4), p. 633-649.
- CASTELLS Manuel, 1996, *La société en réseaux, L'ère de l'information*, Paris, Fayard, 671 p.
- CATALA Michel, WASSENBERG Birte (éds), 2019, Autorités locales et régionales et relations internationales, *Revue Relations internationale*, Vol. 179, 144 p.
- CLOCHARD Olivier, 2007, *Le jeu des frontières dans l'accès au statut de réfugié : une géographie des politiques européennes d'asile et d'immigration*, Thèse, Poitier, 493 p.
- CNFPT, 2012, *La diplomatie des autorités locales et régionales, un outil au service du dialogue et de la paix*, Angers, éd. INSET, 102 p.

COLLIN Mathilde, 2019, Les jumelages de villes européennes. Une relecture des origines politiques des jumelages et de leur inscription dans le champ des relations internationales, in CATALA, WASSENBERG (éds), *Autorités locales et régionales et relations internationales, Revue Relations internationale*, Vol. 179, p. 53-65.

CONSIDÈRE Sylvie, PERRIN Thomas (éds.), 2017, *Frontières et représentations sociales. Questions et perspectives méthodologiques*, Academia L'Harmattan, 390 p.

CONSIDÈRE Sylvie, LELOUP Fabienne, 2017, Comment interroger la frontière par les représentations sociales, in CONSIDÈRE, PERRIN (éds.), 2017, *Frontières et représentations sociales. Questions et perspectives méthodologiques*, Academia L'Harmattan, p. 27-59.

CORNAGO Noé, 1999, Diplomacy and Paradiplomacy in the Rédefinition of International Security: Dimensions of Conflict and Co-operation, in Keating, *Paradiplomacy in Action*, London, Frank Cass.

CRICKEMANS David (éd.), 2010, *Regional Sub-State Diplomacy Today*, Leiden: Martinus Nijhoff Publishers, 210 p.

CURZON George, 1893, L'Inde entre deux feux », in *Revue britannique*, août.

D'ALESSANDRO Cristina, LÉAUTIER Frannie, 2016, *Cities and Spaces of Leadership: A Geographical Perspective*, London, Palgrave Macmillan

DARDEL Eric, 1952, *L'homme et la terre*, Presses Universitaires de France, 133 p.

DAVEAU Suzanne, 1959, *Les régions frontalières de la montagne jurassienne. Étude de géographie humaine*, Instituts des Études Rhodaniennes de l'Université de Lyon, Coll. Mémoires et Documents, n° 14, 571 p.

DEJAMMET Alain, 2004, En Onusie : bavardages, bricolages et leurs vertus, *Revue des deux mondes*, n°4, avril, p. 129-138.

DEMANGEOT Jean, 1984, *Les milieux « naturels » du globe*, Masson, 313 p.

DERRUAU Max, 1988, *Précis de géomorphologie*, 7<sup>ème</sup> édition, Masson, 533 p.

DESAGE Fabien, 2020, *Intercommunalité*, in Pasquier et alii, *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, p. 293-300.

DEPEAU Sandrine, 2006, *De la représentation sociale à la cognition spatiale et environnementale : la notion de « représentation » en psychologie sociale et environnementale*, revue ESO n° 25, décembre.

DI MÉO Guy, BULÉON Pascal (éds.), 2005, *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, 304 p.

DI MÉO Guy, 2001, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 317 p.

DONNAN Hasting, WILSON Thomas M., 1999, *Borders, Frontiers of Identity, Nation and State*, Oxford, New-York, Berg, 224 p.

DONZELOT Jacques, 2008, *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Points Essais, 185 p.

DORÉ Gwénaél, 2021, Les nouvelles régions en France : Un projet réfléchi ? Des fusions probantes ou non ? *Les Analyses de Population & Avenir*, 32, p. 1-28.

DUBOIS Jérôme, 2009, *Les politiques publiques territoriales - La gouvernance multi-niveaux face aux défis de l'aménagement*, Presses Universitaires de Rennes, 219 p.

DURKHEIM Émile, 1898, Représentations individuelles et représentations collectives, texte édité en 1967, *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF.

- FAURE Alain, 2020, Action publique territoriale, in PASQUIER et alii (éd.), 2020, *Dictionnaire des politiques territoriales*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Presses de sciences po, p. 29-34.
- ELIAS Norbert, 1987, *La société des individus*, Paris, Fayard, 303 p.
- ELIAS Norbert, 1975, *La Dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, 336 p.
- FEYSSA Dereje, HOEHNE Markus V., 2010, *Borders and Borderlands as ressources in the Horn of Africa*, Boydell et Brewer, 224 p.
- FOUCAULT Michel, 1976, *Histoire de la sexualité, 1. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 248 p.
- FOUCHER Michel, 1991, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Fayard, 691 p.
- FOURNY Marie-Christine, 2013, La frontière comme espace liminal, *Revue de Géographie Alpine*, 101-2.
- FOURNY-KOBER Marie-Christine, CRIVELLI Ruggero, 2003, Cette montagne que l'on partage. Frontière et montagne dans les coopérations transfrontalières de régions alpines, *Revue de Géographie Alpine*, 91-3, p. 57-70.
- GADOIN Isabelle, 2003, Écrire la frontière : voyage au cœur de l'Asie centrale, in MARTINIÈRE Nathalie, LE MENAHEZE Sophie, *Écrire la frontière*, Limoges, Presse Universitaire de Limoges, p. 49-70.
- GALLAND Blaise, 1995, De l'urbanisation à la « glocalisation », L'impact des technologies de l'information et de la communication sur la vie et la forme urbaine, colloque *The Impacts of Information Technologies On Urban Form And Life*, Monte Verità, Ascona, Novembre.
- GAY Jean-Christophe, 2016, *L'Homme et les limites*. Paris, Economica, Anthropos, 236 p.
- GAY Jean-Christophe, 2008, Tourisme, interfaces et discontinuités, in PAGNEY Bénito-Espinal F. (éd.), *Les interfaces. Ruptures, transitions et mutations, Espaces tropicaux*, n° 19, p. 151-156.
- GAY Jean-Christophe, 1995, *Les discontinuités spatiales*, Economica, 112 p.
- GUÉHENNO Jean-Marie, 2021, *Le premier XXI<sup>e</sup> siècle, de la globalisation à l'émiettement du monde*, Paris, Flammarion, 359 p.
- GUENEBAUD Camille, 2017, *Dans la frontière : migrants et luttes des places dans la ville de Calais*, Thèse, Université de Lille 1.
- GUICHONNET Paul, RAFFESTIN Claude, 1974, *Géographie des frontières*, Presses Universitaires de France, 223 p.
- GUIGNIER Sébastien, PÉRISSÉ Damien, 2020, Coopération transfrontalière, in Pasquier et alii, *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de sciences po, p. 103-107.
- GUMUCHIAN Hervé, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica, 186 p.
- GOTTMANN Jean, 1973, *The significance of Territory*, Charlottesville, University Press of Virginia, 169 p.
- GOTTMANN Jean, 1952, *La politique des États et leur géographie*, Armand Colin, 670 p.
- GRANOVETTER Mark S., 1973, The Stength of Weak Ties, *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, p. 1360-1380.
- GRISON Laurent, 2002, *Figures fertiles. Essai sur les figures géographiques dans l'art occidental*, Nimes, éd. J.Chambon, coll. Rayon Art, 271 p.
- GROUPE FRONTIÈRE, Christiane ARBARET-SCHULZ, Antoine BEYER, Jean-Luc PIERMAY, Bernard REITEL, Catherine SELIMANOVSKI, Christophe SOHN et Patricia ZANDER, 2004, La frontière, un objet spatial en mutations, *EspacesTemps.net*, Textuel, 29.10.
- HALBWACHS Maurice, 1925, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Félix Alcan, 206 p.

HEURLEY Jennifer, 2001, *Les frontières internes et externes de l'Irlande du Nord : les logiques territoriales et recomposition d'un espace conflictuel*, Thèse, Paris, Paris-IV, 460 p.

HUBERT Jean-Paul, 1993, *La discontinuité critique. Essai sur les principes à priori de la géographie humaine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 221 p.

HOCKING Brian, 1994, Les intérêts internationaux des gouvernements régionaux : désuétude de l'interne et de l'externe ?, *Études internationales*, 25-3, p. 409-420.

KADA Nicolas, PASQUIER Romain, COURTECUISSÉ Claire, AUBELLE Vincent, 2017, *Dictionnaire encyclopédique de la décentralisation*, Berger-Levrault, 1096 p.

KASSABOVA Kapka, 2021, *Lisière*, édition J'ai lu, 604 p.

KEATING Michael, 2013, *Rescaling the European State. The Making of Territory and the Rise of the Meso*, Oxford, Oxford University Press, 248 p.

KEATING Michael, 2008, A Quarter Century of the Europe of the Regions, *Regional & Federal Studies*, vol. 18, n° 5, p. 629-635.

KEATING Michael, 2000, *Paradiplomacy and Regional Networking, conference organized by the Forum of Federations: an International Federalism*, Hannover, October.

KLATT Martin, WASSENBERG Birte (éds.), 2017, Secondary Foreign Policy – Local International Relations: Can Cross-Border Cooperation function as a Tool to Peace-Building and Reconciliation in Border Regions, *Regional & Federal Studies*, vol. 27, n° 3.

KNAFOU Rémy, 1978, *Les stations intégrées de sports d'hiver dans les Alpes Française*, Masson, 319 p.

KOLOSOV Vladimir, SCOTT James, 2013, Selected conceptual issues in border studies, *Belgéio*, 1.

LAFOURCADE Maïté, 1988, *La frontière des origines à nos jours*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 522 p.

LEFEBVRE Henri, 1981, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, (1<sup>ère</sup> éd. 1974).

LEFÈVRE Christian et D'ALBERGO Ernesto, 2007, Why Cities Are Looking Abroad and How They Go About it, *Environment and Planning C: Government and Policy*, vol. 25, n° 3, 2007.

LE VOT André, 1972, *L'univers imaginaire de Francis Scott Fitzgerald*, Thèse d'Etat, Paris IV Sorbonne.

LENTACKER Firmin, 1973, *La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*. Lille, thèse, Université de Lille III, 656 p.

LÉVY Jacques, 2022, *Géographie du politique*, Paris, Odile Jacob, 293 p.

LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.

LÉVY Jacques, 2003, Interspatialité, in LÉVY et LUSSAULT (éds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, p. 523-524.

LÉVI-STRAUSS Claude, 1962, *La pensée sauvage*, Plon, 347 p.

LINDBLOM Charles, 1959, The Science of "Muddling Trough", *Public Administration Review*, vol. 19, n° 2, p. 79-88.

LIPOVETSKY Gilles, CHARLES Sébastien, 2004, *Les Temps hypermodernes*, Paris, Grasset, 2004, coll. « Nouveau collège de philosophie », 186 p.

LORIOU Marc, PIOTET Françoise, DELFOLIE David, 2008, *Le travail diplomatique : un métier et un art : rapport de recherche pour le ministère des Affaires étrangères et européennes*, Paris, CNRS, 130 p.

- LUSSAULT Michel, 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Grasset, 224 p.
- MANCEBO François (2001), Discontinuités, lisières et territoires, *Sud-Ouest européen*, n° 10, p. 77-87.
- MARCOVICI Émilie, 2017, Les nouveaux territoires de l'action de l'État, facteur de complexité administrative, *Annuaire des Collectivités Locales*, 37, p. 237-245
- MASSARDIER Gilles, 2020, Aménagement du territoire, in Pasquier et alii, *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, p. 39-45.
- MASSART-PIÉRARD Françoise (éd.), 2008, *L'action extérieure des entités subétatiques : pour une approche comparée, Europe, Amérique du Nord*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Presses universitaires de Louvain, 178 p.
- MAC LUHAN Herbert Marshall, 1967, *The Medium is the Message: An Inventory of Effects*, New York, Bantam Books.
- MÉDINA Lucile, 2021, *Géographie des frontières et des coopérations transfrontalières. Traversée mésoaméricaines*, Université Grenoble-Alpes, HDR, 297 p.
- MÉLICE Anne, 2009, Un concept lévi-straussien déconstruit : le « bricolage », *Les temps modernes*, n° 656, p. 83-98.
- MOLES Abraham, ROMER Élisabeth, 1972, rééd. 1998, *Psychologie de l'espace*, L'Harmattan, 158 p.
- MOLINER Pascal, 2001, *La dynamique des représentations sociales*, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 304 p.
- MOORHOUSE Geoffrey, 1990, *Apples in the Snow: A Journey to Samarkand*, Hodder & Stoughton, London, 224 p.
- MOULLÉ François (éd.), 2017, *Frontières*, Presses Universitaires de Bordeaux, 343 p.
- MOULLÉ François, 2013, La frontière et son double, *Belgéo*, n° 1.
- MOULLÉ François, 2007, La coopération transfrontalière institutionnelle dans l'espace, *Territoire en Mouvement*, n° 4, p. 76-81.
- MOULLÉ François, 2003, *Dynamiques transfrontalières et identités territoriales. L'exemple des Alpes de Savoie, de la Suisse Romande et du Val d'Aoste*, Presses Universitaires du Septentrion, 473 p.
- MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 2017, *Diplomatie et territoires, pour une action extérieure démultipliée*, la Documentation Française, 220 p.
- NOIRIEL Gérard, 2001, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 400 p.
- NORDMAN Daniel, 1998, *Frontières de France. De l'espace au territoire 16<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 644 p.
- OFFNER Jean-Marc, 2006, « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écarts », *Revue française de science politique*, 56 (1), p. 27-47.
- OHMAE Kenichi, 1999, *The Borderless world, Power and strategy in the Interlinked Economy*, Harper Business, 276 p.
- PAQUIN Stéphane, 2018, La paradiplomatie, in BALZACQ Thierry, *Manuel de diplomatie*, Presse de Sciences Po, p. 59-73

- PAQUIN Stéphane, 2005, Les actions extérieures des entités subétatiques : quelle signification pour la politique comparée et les relations internationales ?, *Revue internationale de politique comparée*, 2, vol. 12, p. 129-142.
- PAQUIN Stéphane, LACHAPPELLE Guy, 2004, Mondialisation et gouvernance : les nouvelles stratégies subétatiques, Québec, Presses de l'Université Laval, 234 p.
- PANCRACIO Jean-Paul, 2007, *Dictionnaire de la diplomatie*, Dalloz, 684 p.
- PASQUIER Romain, GUIGNER Sébastien et COLE Alistair (éd.), 2020, *Dictionnaire des politiques territoriales*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Presses de sciences po, 627 p.
- PASQUIER Romain, 2012, Quand le local rencontre le global : Contours et enjeux de l'action internationale des collectivités territoriales, *Revue française d'administration publique*, 1-141, p. 167-182
- PEYRONY Jean, 2019, Diplomatie territoriale et coopération transfrontalière. Le cas des frontières françaises, in in WASSENBERG et Aballéa, *La diplomatie des collectivités territoriales des années 1980 à nos jours*, Fare Cahiers n°17, CNRS, p. 75-102.
- PICOUET Patrick, 2008, *Frontière, images et territorialité*, Habilitation à Diriger des Recherches, Lille, USTL, vol. 3, 198 p.
- PINSON Gilles, 2020, Projet, in Pasquier et alii, *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de sciences po, p. 448-452.
- POPESCU Gabriel, 2012, *Bordering and Ordering in the Twenty-first Century: Understanding borders*, Plymouth, Rowman & Littlefield, 183 p.
- POUNDS Norman, 1951, The Origin on the Idea of Natural Frontiers in France, *Annals of the Association of American Geographers*, n° 41, p. 146-157.
- POURTIER Roland, 1999, *Villes africaines*, La Documentation Française, Documentation photographique, n° 8009, 63 p.
- PUYBAREAU Benjamin, TAKAM-TOLOM Renaud, 2018, Diplomatie sub-étatiques : régions, parlements et collectivités locales, in BALZACQ (éd.), *Manuel de diplomatie*, Presses de Science Po, p. 195-212.
- PUPIER Pauline, 2021, *Recompositions scalaires en Europe occidentale : la construction de régions métropolitaines transfrontalières dans l'Eurorégion Transmanche et le Rhin Supérieur*, thèse, Université d'Artois.
- RAFFESTIN Claude, 1986, Éléments pour une théorie de la frontière, *Diogène*, n° 134, p. 3-21.
- RAFFESTIN Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, ENS édition, rééd. 2019, 344 p.
- RATTI Remigio et SCHULER Martin, 2013, Typologie des espaces-frontières à l'heure de la globalisation, *Belgeo*, 1.
- RATZEL Friedrich, 1897, *Politische Geographie*, R. Oldenbourg, München und Leipzig.
- RAWICZ Slavomir, 1956, *The Long Walk*, rééd. 2007, Robinson Publishing, 278 p.
- REITEL Bernard, 2019, « L'ambition internationale d'une métropole française : la diplomatie territoriale de Lille de 1958 à nos jours », in CATALA Michel, WASSENBERG Birte (éds), *Autorités locales et régionales et relations internationales*, *Revue Relations internationale*, Vol. 179, p. 67-82.
- REITEL Bernard, 2018, Frontière : repenser les régimes des frontières, in MAREÏ et RICHARD (éds), *Dictionnaire de la régionalisation du monde*, Atlande, p. 153-155.

- REITEL Bernard, MOULLÉ François, 2015, La resémantisation de la ligne frontière dans des régions métropolitaines transfrontalières : le Jardin des 2 Rives à Strasbourg et la place Jacques Delors à Lille, *Belgé*, 2.
- REITEL Bernard, 2010, *Villes et frontières. Un jeu de construction de territoires*. Bâle, Berlin, Strasbourg, HDR, Université de Paris Ouest-Nanterre-La Défense.
- RENARD Jean-Pierre, 2002 La frontière : limite géopolitique majeure, mais aussi aire de transition, in Collectif, *Limites et discontinuités en géographie*, DIEM-SÉDES, p. 40-66.
- REYNAUD Alain, 1980, Les rapports entre le centre et la périphérie : le coefficient de variation, technique simple de mesure de l'allométrie, *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 41-42, p. 71-81.
- ROBIC Marie-Claire, 1992, *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme-nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica, 343 p.
- ROLLAND-MAY Christiane, 1984, Notes sur les espaces géographiques flous, *BAGF*, n° 502, p. 159-165.
- RUFIN Jean-Christophe, 1991, *L'empire et les nouveaux barbares, Rupture Nord-Sud*, Paris, Jean-Claude Lattès, 255 p.
- SASSENS Saskia, 1991, *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press, 447 p.
- SÉGAS Sébastien, 2020, Développement local, in PASQUIER et alii (éd.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Presses de sciences po, p. 158-163.
- SEGAUD Marion, 2002, Frontières, limites et mitoyenneté : une question sans fins, in DEBARBIEUX B. et VANIER M., *Ces territoires qui se dessinent*, l'Aube-Datar, p. 91-110.
- SIMMEL Georg, 2007, *Les grandes villes et l'esprit*, Paris, l'Herne, 59 p.
- SIMONNEAU Damien, 2020, *L'obsession du Mur. Politique de militarisation des frontières en Israël et aux États-Unis*, Peter Lang, 422 p.
- SOHN Christophe, 2022, La frontière comme ressource : vers une rédéfinition du concept », *Bulletin de l'association de géographes français*, 99-1, p. 11-30.
- SOHN Christophe, 2012, La frontière comme ressource dans l'espace urbain globalisé. Une contribution à l'hypothèse de la métropole transfrontalière. CEPS Working Paper, 25 p.
- SOHN Christophe, 2009, Des villes entre coopération et concurrence. Analyse des relations culturelles transfrontalières dans le cadre de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, *Annales de géographie*, A.Colin, 3-n° 667, p. 228-246.
- Sparke Matthew, 2006, Political geography: political geographies of globalization (2)-governance, *Progress in Human Geography*, 30,3, p. 357-372.
- TAVARES Rodrigo, 2016, *Paradiplomacy: Cities and States as Global Players*, Oxford University Press.
- TERTRAIS Bruno, 2016, *L'Atlas des frontières, Murs, conflits, migrations*, Les Arènes, 129 p.
- TORRE André, GALLAUD Delphine (éds.), 2022, *Handbook of Proximity relations*, Edward Elgar, Cheltenham, 496 p.
- VAN DER PLUIJM Rogier et MELISSEN Jan, 2007, *City Diplomacy: The Expanding Role of Cities in International Politics*, Netherlands Institute of International Relations Clingendael, avril.
- VAN HOUTUM Henk, 2005, The Geopolitics of Borders and Boundaries, *Geopolitics*, vol. 10, issue 4, p. 672-679.



- VAN HOUTUM Henk, 2000, An overview of european geographical research on borders and border regions. *Journal of Borderlands studies*, 15(1), p. 57-83.
- VANIER Martin, 2010, *Le pouvoir des territoires – Essai sur l’interterritorialité*, Economica, 186 p.
- VILTARD Yves, 2010, Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales, *Politiques étrangères*, n° 3, p. 593-604.
- VILTARD Yves, 2008, Conceptualiser la « diplomatie des villes » ou l’obligation faites aux relations internationales de penser l’action extérieure des gouvernements locaux, *Revue française de science politique*, 54(3), p. 511-533.
- VON BERTALANFFY Ludwig, 1950, The Theory of Open Systems in Physics and Biology, *Science*, vol 111, issue 2872, p. 23-29.
- VON DÄNIKEN Franz, 1992, Les tâches de la confédération et des cantons dans les relations avec l’étranger, in *L’influence de l’intégration européenne sur la coopération transfrontalière – Séminaire*, Lugano, 29-31 janvier, 9 p. ronéo
- VON HIRSCHHAUSEN, 2017, De l’intérêt heuristique du concept de « fantôme géographique » pour penser les régionalisations culturelles, *L’espace géographique*, 2-46, p. 106-125.
- WASSENBERG Birte, REITEL Bernard (éds.), 2020, *Critical Dictionary on Borders, Cross-Border Cooperation and European Integration*, Peter Lang, 859 p.
- WASSENBERG Birte, 2020, Territorial Diplomacy, in WASSENBERG et REITEL (éds.), *Critical Dictionary on Borders, Cross-Border Cooperation and European Integration*, Peter Lang, p. 756-760.
- WASSENBERG Birte, 2019, Diplomatie territoriale et coopération transfrontalière en Europe depuis 1945, *Relations internationales*, 179, p. 9-24
- WASSENBERG Birte, ABALLÉA Marion (éds.), 2019, *La diplomatie des collectivités territoriales des années 1980 à nos jours*, Fare Cahiers n°17, CNRS, 250 p.
- WASSENBERG Birte, ABALLÉA Marion, 2019, Introduction, in WASSENBERG et ABALLÉA (éds.), *La diplomatie des collectivités territoriales des années 1980 à nos jours*, Fare Cahiers n°17, CNRS, p. 9-30.
- WASSENBERG Birte, 2019, La dimension géopolitique de la coopération transfrontalière : une nouvelle diplomatie territoriale ? in in WASSENBERG et ABALLÉA (éds.), *La diplomatie des collectivités territoriales des années 1980 à nos jours*, Fare Cahiers n°17, CNRS, p. 41-56.
- WASSENBERG Birte, 2019, « Diplomatie territoriale et coopération transfrontalière en Europe depuis 1945 », in CATALA, WASSENBERG (éds), *Autorités locales et régionales et relations internationales*, *Revue Relations internationale*, Vol. 179, p. 9-25.
- WASTL-WALTER Doris (éd.), 2012, *The Ashgate Research Companion to Border Studies*, Farnham, Routledge.
- WILSON, Thomas M., DONNAN Hasting (éds.), 2012, *A Companion to Border Studies*, New York, Wiley-Blackwell, 640 p.
- ZITTOUN Philippe, 2013, Définir une solution un bricolage complexe pour résoudre des problèmes, in ZITTOUN (éd), *La fabrique des politiques publiques*, Presses de Science Po, p. 75-148.



# Table des figures

<i>Figure 1 - Épistémologie : Quelques lectures qui ont marqué mes premières années à l'Université</i>	17
<i>Figure 2 - Première de couverture du mémoire de Maîtrise</i>	19
<i>Figure 3 - Épistémologie : Quelques éléments bibliographiques utilisés pour le mémoire de Maîtrise</i>	20
<i>Figure 4 - Épistémologie : État de la frontière dans la géographie française au début des années 1990</i>	22
<i>Figure 5 - Résumé de la thèse</i>	24
<i>Figure 6 - Document : un exemple de schéma proposé dans la thèse</i>	25
<i>Figure 7 - Lectures les plus marquantes pendant ma thèse</i>	28
<i>Figure 8 - Synthèse des domaines concernés par mes recherches en géographie</i>	32
<i>Figure 9 - Limite, Discontinuité, Frontière</i>	52
<i>Figure 10 - Les interspatialités</i>	53
<i>Figure 11 - Tableau synthétique des interspatialités</i>	54
<i>Figure 12 - Proposition de Remigio Ratti de typologie des espaces-frontières (2013)</i>	60
<i>Figure 13 - Diapositive pour présenter la production scientifique française de 2002 à 2010</i>	65
<i>Figure 14 - Carte de l'Initiative des détroits d'Europe (2016)</i>	75
<i>Figure 15 - Compétences nécessaires en diplomatie</i>	84
<i>Figure 16 - Approche multiscalaire de la diplomatie</i>	91
<i>Figure 17 - Des relations internationales aux formes spatiales différentes</i>	93
<i>Figure 18 - Carte des SCoT de la région Haut de France</i>	102
<i>Figure 19 - Carte du programme « Petites villes de demain » dans le Pas-de-Calais</i>	104
<i>Figure 20 - Compétences nécessaires en diplomatie</i>	106
<i>Figure 21 - Les trois principales organisations transfrontalières pour la dyade franco-genevoise</i>	109
<i>Figure 22 - Organigramme du Comité Régional Franco-Genevois</i>	110
<i>Figure 23 - Tableau comparatif : Discontinuités et frontières</i>	112
<i>Figure 24 - Coopérations transfrontalières et homotone</i>	113



# Table des matières

<i>Remerciements</i>	5
<i>Introduction</i>	7
Problématique	11
Hypothèses de recherche	12
Démarche	12
<i>Chapitre 1 – Lecture épistémologique de mon parcours ou comment comprendre l'émergence du thème de la diplomatie territoriale</i>	15
Ma formation de géographe	15
La production de la thèse	23
L'évolution de mon approche conceptuelle de la géographie	29
Conclusion	33
<i>Chapitre 2 : La frontière, fil rouge de mes travaux</i>	35
Un monde cloisonné où les frontières jouent un rôle systémique	36
Définir la frontière	37
Une approche dynamique : Bordering / Debordering / Rebordering	43
Au-delà des frontières ...	47
La frontière, objet spatial approprié et intégré dans des stratégies	55
La frontière dans la géographie francophone	62
Mon apport dans l'étude des frontières	66
Conclusion	67
<i>Chapitre 3 : La diplomatie territoriale et la coopération transfrontalière</i>	69
Trois exemples pour comprendre la diversité des acteurs	71
Coopération entre l'hôpital de Mouscron et l'hôpital de Tourcoing	71
L'aménagement de la place Jacques Delors	73
Les détroits d'Europe vu depuis le Département du Pas-de-Calais	74
Qui sont les acteurs de la diplomatie territoriale ?	76
L'État, acteur central de la diplomatie pour les territoires	77
Les collectivités territoriales	79
Sociétés civiles et lobbying	82
Des démarches qui nécessitent des compétences	84
De la diplomatie territoriale, pour quoi faire ?	86
Retour sur le vocabulaire utilisé	90
Conclusion	96
<i>Chapitre 4 : L'interterritorialité n'est pas de la diplomatie territoriale</i>	99
L'interterritorialité est devenue un enjeu d'aménagement du territoire en France	100

Les compétences diplomatiques des acteurs territoriaux _____	105
La diplomatie territoriale est spécifique aux coopérations transfrontalières _____	107
Conclusion _____	113
<i>Conclusion</i> _____	115
<i>Glossaire</i> _____	119
<i>Bibliographie</i> _____	121
<i>Table des figures</i> _____	131
<i>Table des matières</i> _____	133



## Résumé

Les deux premières parties constituent la position de recherche en montrant comment l'auteur est passé d'une formation universitaire en géographie assez classique à la question des frontières, et comprendre son évolution épistémologique qui a abouti au choix de travailler en thème inédit sur la question de la diplomatie territoriale. Il y a à la fois une continuité dans l'étude des acteurs notamment des territoires frontaliers et une rupture en recontextualisant la coopération transfrontalière dans une logique internationale et dans l'interterritorialité. Le volume des annexes vient en complément avec la biographie de l'auteur.

Les deux derniers chapitres s'attèlent à démontrer que l'usage du terme « diplomatie territoriale » doit être utilisé dans les situations de coopérations transfrontalières, car nous y trouvons de la contiguïté territoriale et l'objectif d'accélérer les processus de continuité territoriale. Par ailleurs, les effets de la diplomatie territoriale se concrétisent par une évolution et un renforcement de l'homotone, espace de transition identitaire et fonctionnelle à cheval sur la frontière et soulignant les transformations des liens transfrontaliers. La diplomatie territoriale s'intègre dans la diplomatie secondaire des États, au même titre que la diplomatie des villes. Par contre, les critères mis en place ne permettent pas d'utiliser le terme pour les jeux des acteurs territoriaux au sein d'un ensemble statonational, car il n'y pas d'asymétries, ce que nous observons en contexte transfrontalier. La diplomatie territoriale est liée aux effets territoriaux et non au fait que les acteurs sont des collectivités territoriales.

**Mots-clefs :** diplomatie, frontière, coopération transfrontalière, gouvernance multi-niveaux, asymétrie politique.

## Summary

The first two parts constitute the research position by showing how the author went from a rather classical university training in geography to the question of borders, and to understand his epistemological evolution which led to the choice to work on the question of territorial diplomacy in a new theme. There is at the same time a continuity in the study of the actors in particular of the border territories and a rupture by recontextualizing the cross-border cooperation in an international logic and in the interterritoriality. The appendix volume complements the author's biography.

The last two chapters attempt to demonstrate that the use of the term "territorial diplomacy" should be used in cross-border cooperation situations, as we find territorial contiguity and the objective of accelerating territorial continuity processes. Moreover, the effects of territorial diplomacy are concretised by an evolution and a reinforcement of the homotone, a space of identity and functional transition straddling the border and underlining the transformations of cross-border links. Territorial diplomacy is integrated into the secondary diplomacy of states, in the same way as the diplomacy of cities. On the other hand, the criteria set up do not allow the term to be used for the games of the territorial actors within a statonational whole, because there are no asymmetries, which we observe in a cross-border context. Territorial diplomacy is linked to territorial effects and not to the fact that the actors are territorial authorities.

**Keywords:** diplomacy, border, cross-border cooperation, multi-level governance, political asymmetry.